F. 195

JACQUEMONT, V.

42550
F 195

DESCRIPTION

DES

COLLECTIONS

DE VICTOR JACQUEMONT.

MAMMIFÈRES ET OISEAUX,

PAR

M. ISIDORE GEOFFROY SAINT-HILAIRE,

MEMBRE DE L'INSTITUT (ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES)
INSPECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,
L'UN DES PROFESSEURS-ADMINISTRATEURS DU MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE.

1842 — 1843.

Paris. — Typographie de Firmin Didot frères, rue Jacob, 56.

ZOOLOGIE.

MAMMIFÈRES,

PAR

M. ISIDORE GEOFFROY SAINT-HILAIRE.

La difficulté de se procurer des Mammifères au milieu des embarras d'un voyage rapide, de les préparer avec le soin nécessaire à la conservation de leurs dépouilles, de les transporter au loin à travers des régions souvent désertes et sans voies régulières de communication, n'a permis à Victor Jacquemont de collecter et d'envoyer en France qu'un petit nombre de Mammifères. Ils nous sont venus avec quelques notes prises à la hâte, inachevées, parfois si concises que le sens en est obscur, et telles qu'on ne peut les lire sans déplorer plus amèrement encore la fin si cruellement prématurée de leur auteur. Suffisantes pour fixer ses souvenirs, s'il lui eût été donné de les rédiger lui-même, ces notes, pour moi qui essaye de le suppléer dans cette partie de son ouvrage, ne peuvent que laisser entrevoir tout ce que la Mammalogie a perdu sans retour par la mort de Jacquemont, tout ce que l'on a à regretter d'observations ingénieuses sur la distribution géographique des animaux de l'Inde, de faits nouveaux sur leurs mœurs et leur naturel!

Loin de me laisser décourager par le petit nombre de matériaux dont je puis disposer, j'ai accepté, avec plus d'empressement que je ne l'eusse fait en d'autres circonstances, la rédaction du travail que la famille de Victor Jacquemont a désiré me confier. Plus la mort a rendu incomplets, et pour ainsi dire mutilé les résultats zoologiques du voyage de Jacquemont, et plus nous devons avoir à cœur de conserver à la science et de sauver tout ce qui peut être sauvé. Aussi me ferai-je un religieux devoir de consigner ici toutes les notions, de quelque genre qu'elles soient, que je pourrai extraire des notes

mammalogiques de Jacquemont, et de citer même textuellement tous les passages qui ont quelque importance.

Le travail que j'entreprends, sera d'ailleurs loin d'avoir pour sujet absolument spécial et exclusif les collections et les notes de Jacquemont. Aux faits et aux considérations que celles-ci pourront me fournir sur divers groupes mammalogiques, j'ajouterai toutes les notions, puisées à d'autres sources, qui me paraîtront propres à éclaircir l'histoire de ces mêmes groupes, au moins en ce qui concerne la Zoologie indienne. Cette marche est celle que j'ai déjà suivie dans quelques autres ouvrages analogues à celui-ci, notamment dans un travail auquel j'aurai quelquefois à renvoyer le lecteur, parce qu'il a pour objet, comme celui-ci, les Mammifères de l'Inde : la partie mammalogique du Voyage de M. Bélanger (1).

PREMIÈRE SECTION (2).

SINGES.

La grande famille des Singes est surtout représentée, dans les contrées qu'a parcourues Jacquemont, par les deux genres Semnopithèque et Macaque. Les nombreuses espèces de ces deux groupes sont en effet aussi abondamment répandues dans l'Inde continentale que dans les archipels indiens ; et il n'est pas douteux que Jacquemont ait dû en rencontrer et en observer plusieurs. Néanmoins, ni ses collections, ni ses notes manuscrites, ni son journal, ne renferment rien qui se rapporte au genre Macaque, soit que Jacquemont ait cru pouvoir se confier à ses souvenirs, soit qu'il n'ait vu que des espèces communes, et qu'il en ait jugé l'étude peu utile.

On doit, au contraire, à Jacquemont, quelques observations sur des Semnopithèques, et de plus, de courtes remarques sur un Gibbon qu'il a vu à Calcutta, dans la ménagerie du Gouverneur général de l'Inde anglaise, lord William Bentinck.

(1) Ce travail, dont la date a souvent été fort inexactement citée, a été publié, à part, à la fin de 1830, et, dans l'ouvrage de M. Bélanger, en février et mars 1831. Voyez le *Bulletin des sciences naturelles*, n° d'août 1830, où se trouve une analyse, publiée à l'avance, de la première partie de mon travail. Dans le même recueil, n° de septembre 1831, on rend compte de plusieurs livraisons de la partie zoologique.

(2) Cette première section a été présentée et lue en partie à l'Académie des sciences dans la séance du 10 octobre. Voyez les *Comptes rendus hebdomadaires pour le second semestre de* 1842, t. XV, p. 716.

Je consacrerai donc ici un article au genre Semnopithèque, un autre au genre Gibbon, mettant à profit, pour compléter leur histoire, selon le plan de ce travail, tous les matériaux et tous les documents que je possède, à quelque source qu'ils soient empruntés. Je le ferai ici d'autant plus volontiers que je suis en mesure, non-seulement de compléter ou de rectifier sur plusieurs points l'histoire des espèces déjà connues, mais aussi d'enrichir chacun de ces genres d'une espèce nouvelle.

Genre GIBBON. *HYLOBATES.*

A l'époque, peu éloignée encore, où j'ai publié une Monographie des Singes de l'Inde, je ne connaissais avec certitude, et de manière à pouvoir les déterminer rigoureusement, que cinq espèces de Gibbons. J'en connais aujourd'hui jusqu'à dix, dont une inédite, et j'ai des motifs pour croire à l'existence de deux autres encore. Cet accroissement considérable dans le nombre des espèces d'un genre aussi remarquable, et la nécessité de rectifier à quelques égards la synonymie des Gibbons anciennement connus, me déterminent à placer ici le *Synopsis* du genre tout entier. Ce *Synopsis* sera ensuite complété par la description de l'espèce nouvelle et par la citation de quelques remarques de Jacquemont.

I. Synopsis des espèces du genre GIBBON.

Dans ce *Synopsis*, je donnerai pour chaque espèce sa caractéristique aussi précise qu'il me sera possible, l'indication de sa patrie, et quelques remarques sur ses principales variations, soit normales, soit anormales. J'ajouterai toutes les fois qu'il sera nécessaire, c'est-à-dire, toutes les fois qu'il se sera présenté des difficultés un peu graves, la synonymie des espèces telle qu'elle paraît devoir être établie dans l'état présent de la science.

Esp. 1. Le Gibbon cendré. *Hylobates leuciscus*, Kuhl.

Synonymie. Aux synonymes que l'on trouve partout cités, il faut ajouter : *Pithecus cinereus*, Latreille, *Hist. des Singes*.

Caractéristique (1). Pelage uniformément cendré, avec le dessus de la tête gris fonce, et le tour du visage gris clair.

Habitat. Les îles de la Sonde, spécialement Java. Les Moluques (?).

(1) Les caractéristiques que je donne, à l'exception de celles des espèces dont le nom est précédé d'un astérisque, ont été faites avec soin d'après nature, et non compilées, comme celles que l'on trouve dans tant d'ouvrages. En les don-

Esp. 2. Le G. agile, *H. agilis*, Fr. Cuvier.

Syn. En mettant à profit les importants travaux de M. Salomon Muller (1) et ceux de M. Linnæus Martin (2), dont je n'adopte d'ailleurs qu'en partie les idées, je rétablis ainsi cette synonymie qui avait été inexactement donnée aussi bien dans mon propre travail que dans les ouvrages des autres zoologistes : Le *Wouwou, H. agilis*, F. Cuv., *Mamm.*, 1821 ; Less., *Man.* (mais non le *Wouwou* de Camper, de Geoffroy Saint-Hilaire, de Desmarest et de Bory Saint-Vincent). — *Pithecus agilis*, Desm., *Mammalogie*, Supplém. — *G. brun*, G. Cuv., *Règ. an.*, 2e éd. — *G. agile*, *H. agilis*, Geoff. S. H., *Cours sur les Mamm.*; Jard., *Monkeys*; Mart. — *H. variegatus*, Less. *Complém. de Buff.* et *Species*; Is. Geoff., *Zool. du Voy. de Bélanger*; Muller, *loc. cit.* — *Simia variegata*, J. B. Fisch, *Synops. mammal.* — Ces trois derniers noms ont leur origine dans la confusion faite de l'*H. agilis* avec l'*H. variegatus* de Kuhl, établi d'après le *Petit Gibbon* de Buffon, qui paraît n'être autre chose qu'un jeune *H. albimanus*.

Car. Pelage brun, avec le dos, les lombes, les fesses et le derrière de la tête fauves ou d'un brun clair. De longs poils sur les joues.

Observ. Ces poils, et tout le tour de la face, sont d'un blanc grisâtre chez les mâles; tandis que les femelles ont seulement les arcades sourcilières d'un gris clair. Les mâles ont le bas du dos et les lombes beaucoup plus clairs, et le dessous du corps beaucoup plus foncé que le reste du pelage. Les femelles ont une coloration plus uniforme.

On trouve très-fréquemment dans cette espèce des variétés par albinisme incomplet, dont le pelage est fauve. La nuance des couleurs des diverses parties du corps s'écarte alors beaucoup de la description qui précède; mais leur disposition reste la même (3).

Hab. Les îles de la Sonde, spécialement Sumatra, où son existence est généralement admise, et Bornéo.

Esp. 3. Le G. de Raffles, *H. Rafflei*, Geoff. S. H.

Syn. *OEngko-Itam* ou *Ungka-Etam* (*Gibbon noir*) des Malais. — *Ungka-Etam*, *Simia lar*, Raffl. *Transact. of the linn. Soc. of Lond.*, t. XIII, p. 242. — *Ounko*, *H. lar*, Fr. Cuv., *Manm.*; Less, *Man.*; Bory, article *Orang* du *Dict. class. d'hist. nat.* — *G. noir*, G. Cuv., *Règ. an.*, 2e éd. : ouvrage dans lequel, aussi bien que chez les auteurs précédents, cette espèce est confondue avec le *Grand Gibbon* de Buffon, *Simia lar*, L. (qui est l'*H. albimanus*). — G. de Raffles, *H. Rafflei*, Geoff. S. H., *Cours* (1828); Is. Geoff. — *S. Rafflesii*, J. B. Fisch. — *G. Ounko*, *H. Unko*, Less. *Complém. de Buff.* (1829), et *Spec.* — *H. Rafflesii*, Ogilby.

nant ici, je cherche à contribuer, pour ma faible part, à l'accomplissement d'un vœu que j'ai émis ailleurs, et dont il peut ne pas être inutile de reproduire ici l'expression. « L'immense avantage des travaux monographiques, disais-je, « n'est aujourd'hui contesté par personne; mais peut-être la science recevrait-elle un accroissement plus rapide encore, « si les naturalistes de chaque pays, principalement ceux qui se trouvent placés près des grandes collections, adoptaient « l'usage d'ajouter à la description des espèces nouvelles qu'ils publient, le tableau des espèces anciennement décrites dont « ils ont eux-mêmes constaté l'existence. En effet, s'il en était ainsi, plusieurs de celles que l'on regarde comme dou- « teuses, seraient admises définitivement; et d'autres, au contraire, ne tarderaient pas à être reconnues pour nominales ou « établies seulement sur de doubles emplois, et à être retranchées du *systema*. »

(1) *Over de zoogdieren von den indischen archipel*, in-fol., 1842.

(2) *A general introd. to the nat. hist. of Mammif. Anim. with a particul. wiew of the phys. hist. of Man and Quadrum. or Monkeys.* Lond., in-8°, 1841.

(3) M. Frédéric Cuvier a figuré, d'après M. Duvaucel, une mère de couleur ordinaire, portant un petit d'un fauve très-pâle. Selon M. Muller, il n'est pas très-rare non plus que des femelles fauves produisent des petits de couleur ordinaire.

Car. Pelage noir, avec le dos et les lombes d'un brun roussâtre. De longs poils sur les joues.

Obs. Les mâles ont ces poils gris et les sourcils blancs. Chez les femelles, ces poils sont noirs, et les sourcils sont d'un gris clair.

M. Salomon Muller (1), et M. Martin, selon une opinion antérieurement émise, mais avec doute, par M. Desmarest, n'admettent point cette espèce, et considèrent l'*H. Rafflei*, l'*Ungka-Etam* des Malais, comme une simple variété plus foncée de l'*H. agilis*, qui est l'*Ungka-Puti* des Malais. L'un et l'autre se ressemblent par la nature de leur pelage, la disposition générale de leurs couleurs, et leur taille: leur patrie est aussi la même. Mais les observations de M. Duvaucel, la diversité des noms donnés à ces deux singes par les Malais, fournissent en faveur de la diversité spécifique, plusieurs motifs dont aucun, il est vrai, ne saurait fournir les éléments d'une détermination certaine. Ces éléments ne peuvent être obtenus que par la possession d'un plus grand nombre de sujets.

Hab. Les îles de la Sonde, en particulier Sumatra.

Esp. 4. Le G. aux mains blanches, *H. albimanus*, Is. Geoff.

Syn. Quoique cette espèce soit très-distincte, sa synonymie est fort embrouillée. Les auteurs n'ont point fait attention que, selon les termes précis des descriptions de Buffon et de Daubenton, et selon les figures, les quatre mains sont d'un gris blanchâtre chez les deux Gibbons observés par ces auteurs. Et comme il est arrivé que cette espèce, la première connue, n'a été retrouvée que fort tard, on a cru reconnaître le *Grand Gibbon* de Buffon et de Daubenton dans l'*H. Rafflei*, et le *Petit Gibbon* dans l'*H. agilis*. De là l'application faite jusqu'à ces derniers temps des noms d'*H. lar* au premier, et d'*H. variegatus* au second, bien que l'*H. lar* fût établi d'après le *Grand Gibbon*, et l'*H. variegatus* d'après le *Petit*. Il y a aujourd'hui tout avantage à abandonner ces noms spécifiques de *lar* et de *variegatus*, si longtemps transposés, et à adopter l'épithète spécifique, si parfaitement caractéristique, qu'ont proposée les premiers MM. Vigors et Horsfield.

Cette explication préliminaire rendra facile l'intelligence de la synonymie suivante:

Le *Grand* et le *Petit Gibbon*, Buff. et Daub. — *Simia lar*, L. — *S. longimana*, Schreb; Erxleb. — *Pithecus lar* et *P. varius*, Latr. — *P. lar* et *P. variegatus*, Geoff. S. H., *Tabl. des quadr.*; Desmar., *Mamm.* — *H. variegatus*, Kuhl; Less., *Man.*; Bor. S. V., *loc. cit.* — *S. albimana*, Vigors et Horsf., *Zool. Journ.* n° 13. — *G. aux mains blanches, H. lar*, Geoff. S. H., *Cours*; Less., *Compl.* et *Spec.*; Ogilb.; Mart. — *G. aux mains blanches*, *H. albimanus*, Is. Geoff., *loc. cit.* — *H. albimana*, Jard. *Monkeys, Synopsis.*

Car. Pelage brun, avec les quatre mains et le tour du visage d'un gris clair.

Obs. Les joues, sans être couvertes de longs poils comme chez l'*H. Rafflei*, sont de même, d'un gris clair, chez les mâles: chez les femelles, une ligne de poils blanchâtres, peu apparente, s'étend des parties supérieures de la face au menton, de sorte que la face est de même, mais moins manifestement, entourée de blanchâtre.

Il est à remarquer que le bas du dos et les lombes, chez la plupart des sujets, sont seulement d'une nuance un peu plus claire que le reste du pelage, et que chez d'autres ils tirent sur le fauve ou le gris. Cette dernière disposition est celle que présentait le *Petit Gibbon* de Buffon; et c'est elle qui lui a valu, dans les ouvrages où il est considéré comme une espèce distincte, le nom spécifique de *variegatus*.

(1) *Loc. cit.*, p. 47.

On trouve, chez l'*H. albimanus,* comme chez l'*H. agilis*, des individus fauves par albinisme. J'ai sous les yeux un exemple de cette anomalie.

Hab. La presqu'île de Malacca. Siam. Le Muséum de Paris possède des individus envoyés de Java; mais il se peut qu'ils aient été seulement expédiés de cette île, et qu'ils soient originaires du continent.

* Esp. 5. G. a menton blanc, *H. leucogenys,* Ogilb.

Syn. *H. leucogenys*, Og., *Proceed. Zool. Soc. of London*, 1840; Mart.

Car. Pelage noir avec de longs poils blancs sur les parties latérales et inférieures de la face. Poils du dessus de la tête dirigés en haut.

Obs. Cette espèce, établie sur un seul individu, non encore adulte, et dont la patrie est inconnue, ne peut être considérée comme définitivement établie. Voisine de l'*H. Rafflei,* elle n'aurait point la bande sourcilière blanche, et présenterait quelques autres différences dans la disposition et la direction des poils de la tête.

Esp. 6. G. Hoolock, *H. Hoolock*, Harl.

Syn. *H. Hoolock*, Rich. Harlan (et non Harlow), *Transact. amer. philos. Soc.*, tom. IV, p. 52; Jard.; Mac Clelland, *Proceed. Zool. Soc.*, 1839; Mart. — *H. scyritus*, Ogilby, *Monk.*, p. 70. — *H. Houlock*, Less., *Spec.*

Car. Pelage noir avec une bande sourcilière blanche ou d'un gris clair.

Obs. C'est à tort que cette espèce avait été décrite comme manquant de callosités ischiatiques. J'ai constaté leur existence.

Hab. L'Inde continentale, vers le 26e degré de latitude nord, et spécialement l'Assam.

* Esp. 7. G. concolore, *H. concolor,* Harl.

Syn. *H. concolor*, Harl., *Journ. Acad. nat. sciences of Philadelph.*, tom. V, p. 229, 1825; Less., *Spec.*; Mart.

Car. Pelage généralement noir.

Hab. Bornéo.

Obs. M. Muller a rapporté à cette espèce d'autres Gibbons de Bornéo, dont la coloration est fort différente, et que M. Martin a proposé d'ériger provisoirement en une espèce distincte, sous le nom d'*H. Mulleri.* Le Musée de Paris possède deux individus de Bornéo, envoyés par le Musée de Hollande, sous le nom de *H. concolor* ou *unicolor,* et provenant vraisemblablement des collections mêmes de M. Muller. L'un est mâle, et offre entièrement la disposition générale et si caractéristique des couleurs que présente l'*H. agilis :* seulement les parties brunes sont d'une nuance un peu plus foncée; légère différence qui ne saurait constituer un caractère spécifique. La femelle est généralement d'un fauve grisâtre, avec le dos plus clair et les parties antérieures plus foncées que le reste du pelage. Est-ce bien une femelle d'*H. agilis ?* ou serait-ce la femelle d'une autre espèce, habitant également Bornéo, et à laquelle devrait être conservé le nom d'*H. Mulleri ?* Les naturalistes hollandais, si riches en animaux de Bornéo, peuvent seuls résoudre ces doutes.

Esp. 8. G. Choromande, *H. Choromandus*, Og.

Syn. *H. choromandus*, Ogilby, *Proceed. zool. Soc.*, 1837, et *Monk.*, p. 190; Less., *Spec.*; Mart. *loc. cit.* — *Choromandus* est, d'après Pline, le nom d'une peuplade indienne dont les habitudes et quelques caractères semblent se rapporter à ceux des Singes.

Car. Pelage brun cendré (1); de grandes moustaches noires; barbe abondante; poils du dessus de la tête longs et redressés.

Obs. Cette espèce n'est pas encore rigoureusement déterminée. Les zoologistes anglais l'avaient considérée d'abord comme une variété de sexe du *H. Hoolock*. La connaissance plus complète de celui-ci les a conduits à une autre opinion.

Selon eux le nez serait plus saillant dans cette espèce que chez les autres Gibbons.

Hab. L'Inde continentale.

Esp. 9. G. entelloïde, *H. entelloïdes*, Is. Geoff.

Syn.... Espèce nouvelle, envoyée au Muséum d'histoire naturelle, par M. Barre, missionnaire apostolique dans l'Inde et en Malaisie.

Car. (2) Pelage d'un fauve très-clair; le tour de la face blanc; face et paumes noires. Callosités petites, arrondies. Second et troisième doigts postérieurs réunis jusqu'à l'articulation de la première phalange avec la seconde par une membrane (disposée comme la membrane interdigitale de la plupart des Gallinacés et des Échassiers).

Hab. La presqu'île Malaise, vers le douzième degré de latitude nord.

Esp. 10. G. syndactyle, *H. syndactylus*, Fr. Cuv.

Syn. Aux synonymes que l'on trouve cités partout, et qu'il serait inutile de reproduire ici, ajoutez : *Syndactylus Siamang*, Boitard, dans le *Jardin des plantes*, publié par M. Dubochet.

Car. Pelage entièrement noir. Sous la gorge un grand espace nu, correspondant à une poche laryngienne, susceptible de se dilater considérablement. Second et troisième doigts postérieurs réunis par des ligaments dans une grande partie de leur longueur (souvent jusqu'à l'articulation de la seconde phalange avec la troisième).

Obs. L'*H. syndactylus* s'écarte incontestablement plus des autres Gibbons par la poche laryngienne, et par les caractères extérieurs qui concordent avec son existence que par la réunion partielle des deux doigts postérieurs. Le premier de ces caractères n'est d'ailleurs pas propre à l'*H. syndactylus :* on l'a constaté aussi, mais à un bien plus faible degré, dans quelques-uns de ses congénères.

Hab. Les îles de la Sonde, spécialement, Sumatra.

En terminant ce *Synopsis* des espèces du genre Gibbon, je ne puis omettre de mentionner le Singe fossile, découvert en 1837, par M. Lartet, à Sansan, dans le calcaire d'eau douce, et sur lequel M. Lartet lui-même et M. de Blain-

(1) *Ashy-brown*, selon Ogilby. M. Martin se sert de même, dans un passage, des mots *ashy-brown;* mais, dans un autre, de cette périphrase qui indique une couleur notablement différente : *Colour pale yellowish-brown.*

(2) Voyez plus bas (p, 13) la description détaillée.

ville ont fait diverses communications à l'Académie des sciences (1). Je ne mentionne du reste ce Singe que pour prémunir le lecteur contre la dénomination de *Gibbon fossile*, sous laquelle il a été souvent et très-inexactement cité.

Je tiens en effet pour certain que le Singe fossile de Sansan n'est point un Gibbon. Et, à cet égard, je ne suis en désaccord ni avec M. Lartet ni avec M. de Blainville. Le premier, en effet, s'était borné à désigner la mâchoire par lui découverte *comme provenant d'une espèce voisine du Gibbon* (2). Si le sens de ces expressions n'est pas exempt d'ambiguïté, l'opinion de M. de Blainville n'est, au contraire, nullement douteuse. Dans le résumé qu'il a donné des résultats des recherches de M. Lartet en 1838, dans sa seconde communication à l'Académie (3), il s'exprime ainsi : « Des Singes d'un groupe ayant quelques « rapports avec celui des Gibbons, mais nullement, suivant nous, de véritables « Gibbons que l'on puisse comparer au Gibbon syndactyle de Sumatra. »

Le résultat de mes propres observations est conforme à celui des recherches de M. de Blainville, et me conduit de même à considérer le Singe fossile comme distinct des vrais Gibbons. Si je m'écartais en quelque chose de l'opinion de M. de Blainville, ce serait même en éloignant davantage des Gibbons le genre, aujourd'hui perdu, auquel appartient le Singe fossile; genre qui me paraîtrait, d'après le peu d'éléments que l'on possède pour sa détermination, plus voisin des premiers groupes de la seconde tribu, que des Gibbons, troisième et dernier genre de la première. La mâchoire inférieure fossile diffère en effet de la mâchoire inférieure des Gibbons par plusieurs caractères importants. Tels sont :

1° Le parallélisme des bords supérieur et inférieur des branches horizontales (ou *corps*, selon le langage de l'anatomie humaine), et la distance assez considérable qui sépare ces branches. Chez les Gibbons, au contraire (toutefois beaucoup moins chez le G. syndactyle que chez ses congénères), la mâchoire est grêle et peu haute dans toute son étendue, mais surtout au point de jonction des branches horizontales avec les branches montantes; lieu où il existe un rétrécissement souvent très-marqué et très-caractéristique.

2° L'étendue considérable de la symphyse dont la face extérieure se divise en deux portions, l'une supérieure se continuant dans la direction oblique des

(1) *Voyez* les *Comptes rendus hebdomadaires de l'Académie des sciences*, tom. IV, p. 91, 583 et 993; et tom. V, p. 425. On peut consulter aussi l'*Ostéographie* de M. de Blainville, Fascic. IV. — M. Lartet a depuis trouvé une seconde mâchoire de Singe. *Voyez* les *Comptes rendus* déjà cités, tom. VI, p. 352. Je ne connais que par le passage auquel je renvoie ici, la seconde mâchoire que M. Lartet a découverte en 1838.

(2) *Loc. cit.*, tom. IV, p. 283. — Dans la première communication de M. Lartet, la mâchoire fossile est seulement rapportée à une espèce de la famille des Singes, sans désignation plus précise.

(3) *Loc. cit.*, tom. V, p. 425.

dents incisives, l'autre, beaucoup plus petite, inférieure, presque horizontale, et presque dans le plan du bord inférieur de la mâchoire. Dans les Gibbons, la symphyse est beaucoup plus courte, tout d'une venue, et telle que serait la mâchoire inférieure du Singe fossile en en retranchant par la pensée la seconde portion rentrante et presque horizontale qui rend si remarquable la symphyse de celle-ci. Il est évident, sans que je l'établisse, qu'il existe, à la face postérieure de la symphyse, des différences concordantes avec celles de la face antérieure, les modifications de l'une se traduisant toujours par celles de l'autre, qui en sont en quelque sorte la contre-épreuve.

3° L'étendue antéro-postérieure assez grande, et par suite la forme comprimée des incisives qui, chez les Gibbons, sont seulement un peu plus étendues dans le sens longitudinal que dans le sens transversal.

4° La forme très-allongée de la molaire postérieure; forme telle que le diamètre antéro-postérieur est au diamètre transversal à peu près comme 1 $\frac{1}{2}$ est à 1. La partie postérieure de la dent est d'ailleurs beaucoup plus étroite que l'antérieure. Chez les Gibbons, la cinquième molaire inférieure est irrégulièrement ovalaire ou quadrangulaire, presque aussi large que longue, et à peu près aussi large en arrière qu'en avant. Tels sont les principaux caractères qui séparent le Singe fossile des Gibbons, et d'après lesquels il n'est pas possible de le considérer comme leur congénère. Tous ces mêmes caractères, au contraire, tendent à réunir le Singe fossile à certains Singes de la seconde tribu, par exemple, à quelques Semnopithèques fort remarquables de l'archipel Indien, et spécialement à l'espèce dont Eschscholtz avait fait le type de son genre *Presbytis* (1). Dans cette espèce il existe une semblable conformation de la mâchoire inférieure, soit dans ses branches horizontales, soit même dans sa symphyse, où l'on retrouve ces mêmes modifications si essentiellement caractéristiques. Les dents incisives ont la même forme générale, et sont d'ailleurs rangées avec cette régularité presque recti-linéaire qui a surtout contribué à faire considérer le Singe fossile comme un Gibbon. Enfin, la dent molaire est encore de même, le talon postérieur qui détermine sa forme allongée, étant ici beaucoup moindre que dans les autres Semnopithèques, mais plus grande que chez les Gibbons; c'est-à-dire, presque comme chez le Singe fossile.

Je n'irai pas jusqu'à conclure de cette comparaison que le Singe fossile soit un congénère du *Presbytis* d'Eschscholtz. Les incisives ont chez celui-ci

(1) *Voyez*, plus bas, quelques remarques sur ce Singe, qui est le *Semnopithecus mitratus* des auteurs les plus récents.

leur couronne un peu plus large. La branche montante (comme aussi dans les Gibbons) naît plus en arrière que chez le Singe fossile, espèce dans laquelle cette branche commence par une apophyse dont l'extrémité antérieure s'étend presque jusqu'au niveau de la face antérieure de la dernière molaire. Le Singe fossile n'est donc pas non plus un vrai *Presbytis;* c'est un genre distinct, plus rapproché seulement de ce dernier que des Gibbons, et qui très-vraisemblablement ne fait plus partie de la création actuelle. Si cette conclusion est confirmée par la découverte qui pourra être faite ultérieurement des autres parties du squelette (1), elle ne modifiera d'ailleurs en rien les conséquences géologiques que l'on pouvait déduire de l'existence antédiluvienne d'un Gibbon dans nos terrains tertiaires. Le *Presbytis* et tous les Semnopithèques sont en effet des Singes assez voisins de l'homme par leur organisation, quoique déjà plus reculés d'un degré que les Gibbons; et ils sont exclusivement répandus, comme ceux-ci, dans l'Inde et dans les archipels.

II. Remarques de Jacquemont.

Le Gibbon que Jacquemont a observé à Calcutta, dans la ménagerie du Gouverneur général, appartient, selon toute apparence, à l'*H. Rafflei*, et devait avoir été amené des îles de la Sonde. Il est d'ailleurs peu important que ce point reste dans le doute : les affinités qui unissent entre eux tous les Gibbons (l'*H. syndactylus* peut être excepté) permettent d'étendre à l'ensemble des espèces ce qui a été observé sur l'une d'elles.

Je reproduirai ici, afin d'éviter aux zoologistes la peine de le rechercher ailleurs, le passage, d'ailleurs très-court, dans lequel Jacquemont a résumé (2) les observations qu'il a pu faire sur ce Gibbon, et dont quelques-unes ne sont pas sans intérêt.

« Ce Singe marche toujours sur ses pieds de derrière, et même, en courant, il ne pose pas les mains à terre, mais il renverse, en l'élevant, un de ses longs bras pour se tenir en équilibre et ne pas tomber sur le nez : il fléchit l'autre bras et le rapproche de son corps pour ne pas détruire l'effet du balancier qui assure sa station....(3).... Sa vitesse à terre est très-médiocre, mais elle est prodigieuse au travers des arbres : l'œil a peine à le suivre; il ne se sert que de ses bras pour s'élancer et se dévaler de branche en branche.

(1) A cet égard il suffirait d'une omoplate, d'un os pelvien, d'un sternum, ou même d'un fragment bien caractérisé de l'un de ces os.

(2) *Voyez* le *Journal*, tome premier, p. 170.

(3) Jacquemont ajoute ici : « qu'il a environ 1^{m},15. » Cette taille est supérieure à celle de tous les individus que je connais. Jacquemont a sans doute estimé à vue d'œil, et non mesuré le sujet auquel se rapporte ce passage.

Ce Singe est fort attaché à l'homme qui le soigne : on le laisse en pleine liberté; il accourt à l'instant qu'on le rappelle, et saute sur le bras de son maître et s'y assied comme un enfant sur celui de sa mère, passant un de ses bras autour de son cou. Il pousse souvent, pendant des heures entières, et sans aucune apparence de colère ou de joie, un cri prolongé, assourdissant, qui est un des sons de la voix humaine; il le termine par une espèce de râle bruyant, étouffé, qui ressemble beaucoup aux efforts douloureux et impuissants du vomissement. »

J'ai pu observer à Paris, mais pendant quelques instants seulement, un Gibbon cendré. Sa marche était celle qu'a si bien décrite Jacquemont; mais il était rare de le voir marcher. L'animal se tenait le plus souvent sur les meubles de la chambre dans laquelle on l'avait renfermé. On le voyait, tantôt se promener d'un meuble à l'autre en s'accrochant à l'aide de ses quatre longues mains sur leurs parties saillantes ou leurs rebords, tantôt se reposer accroupi sur l'un d'eux. Il était d'une extrême familiarité, non-seulement avec son maître, mais même avec les étrangers. C'est ce même individu qu'on a vu depuis dans un café de Paris, amusant le public par ses gambades, et souvent visitant les consommateurs à leur table pour en obtenir quelques friandises.

III. Description du Gibbon entelloïde.

Cette espèce m'est connue par l'examen de trois individus, savoir : un mâle adulte, une femelle adulte, et un jeune mâle. M. Barre, missionnaire apostolique dans l'Inde et en Malaisie, auquel le Muséum d'histoire naturelle de Paris doit la possession du Gibbon entelloïde, a eu en outre un quatrième individu qu'il se proposait d'envoyer à la ménagerie, mais qui n'y est jamais parvenu. M. Barre s'était procuré ces Gibbons dans la presqu'île Malaise, vers le douzième degré de latitude nord.

La caractéristique que j'ai donnée plus haut, résume les caractères de l'espèce. Je la compléterai ici par une description plus détaillée.

Le pelage, très-laineux, touffu, et un peu plus long sur la tête et au dos, est généralement d'un fauve blanchâtre (couleur de filasse claire); les poils étant roussâtres à leur origine, et d'une couleur très-claire dans leur portion terminale. La face interne des bras, le dedans des coudes et le cou présentent une teinte générale roussâtre, beaucoup plus marquée chez la femelle, et tirant même un peu chez elle sur le doré, principalement sur la partie postérieure des joues. Les poils du dessus de la tête, assez longs, sont couchés et dirigés en arrière : les poils des joues, assez longs aussi, sont au contraire redressés, et peuvent être comparés, aussi bien que dans d'autres espèces, à de larges mais courts favoris. Un bandeau blanc, assez large, occupe la partie antérieure du front, et se fond presque insensiblement avec les poils d'un fauve très-clair qui couvrent le reste de la tête. Il en est

surtout ainsi chez notre jeune sujet qui, d'ailleurs, ressemble généralement à la femelle. Le menton est également blanc, ainsi que les poils antérieurs des joues chez la femelle, et les joues presque entières chez le mâle. Dans les deux sexes la face est donc encadrée de blanc : il y a toutefois cette différence, que l'encadrement blanc s'élargit sur les joues chez le mâle, ce qui n'a pas lieu chez la femelle : celle-ci a les joues roussâtres en arrière. Les sourcils sont noirs.

La face est noirâtre ; et les ongles paraissent être aussi de couleur foncée. Les callosités sont peu étendues et de forme arrondie.

La disposition des mains postérieures m'a présenté un caractère assez remarquable. Le doigt indicateur et le doigt médian sont réunis par une membrane interdigitale jusque vers l'articulation de la première et de la seconde phalange. Dans l'individu mâle, la réunion dépasse même cette articulation, et la membrane interdigitale borde une grande partie de la face interne du médius. Les doigts de la femelle étaient malheureusement en mauvais état ; et il ne m'a pas été possible de constater exactement jusqu'où s'étendait l'union.

La taille de cette espèce, sensiblement la même que celle de la plupart de ses congénères, est (l'animal étant supposé tout à fait debout) d'un peu plus de 0^{m},80.

Par l'ensemble de ses caractères, et spécialement par les teintes claires de son pelage, qui contrastent d'une manière si remarquable avec la couleur foncée de la face, ce Gibbon rappelle, au premier aspect, un autre Singe indien généralement connu, le Semnopithèque entelle. De là le nom que j'ai donné à cette espèce ; nom qui rappelle à la fois la similitude de patrie et la similitude de coloration. Il m'a d'ailleurs paru qu'il valait mieux indiquer seulement qu'exprimer exactement, par la dénomination spécifique, la coloration remarquable de ce Singe. Il existe de si nombreuses variétés de couleur parmi les Gibbons, que je dois regarder comme très-vraisemblable l'existence de Gibbons entelloïdes, assez différents par leur pelage des individus que j'ai décrits.

La possibilité que de telles variations de couleur se présentent aussi chez l'*H. entelloïdes,* rend nécessaires quelques remarques de plus sur les différences caractéristiques de cette espèce.

Toute confusion est, en premier lieu, impossible avec les espèces suivantes :

1° *H. syndactylus,* beaucoup plus grand, à gorge nue, à doigts plus réunis encore, et à pelage presque aussi différent par sa nature que par sa couleur.

2° *H. Rafflei,* et les autres espèces voisines des îles de la Sonde. Ces Gibbons ont les doigts postérieurs moins réunis, et leur tête présente un autre mode de coloration. Chez la plupart d'entre eux, les favoris sont aussi beaucoup plus longs et plus touffus.

3° *H. leucogenys*, chez lequel existe encore plus marqué ce dernier caractère, et qui a les poils du dessus de la tête dirigés en haut.

4° *H. choromandus*, qui a aussi les poils du dessus de la tête longs et redressés.

5° *H. hoolock*, si distinct, même en n'ayant égard qu'à la disposition de ses couleurs, et nullement à leurs nuances, par sa bande frontale non prolongée latéralement.

Ces Gibbons étant éliminés de la comparaison, il ne reste plus qu'une seule espèce, appartenant à l'Inde continentale comme l'*H. entelloïdes*, savoir, l'*H. albimanus*. L'un et l'autre se ressemblent par leurs proportions, la disposition des poils de la tête, et, de plus, par l'encadrement blanc de la face. Au premier aspect, une confusion pourrait donc être faite, sinon entre l'*H. entelloïdes*, tel que je l'ai décrit, et l'*H. albimanus* tel qu'il se présente normalement à l'observation, du moins entre l'*H. entelloïdes* et les variétés fauves de l'*H. albimanus*, ou bien encore entre l'état normal de celui-ci et les variétés foncées de l'*H. entelloïdes*, si l'on venait à en rencontrer de telles. J'insiste donc sur trois caractères distinctifs :

1° L'encadrement blanc de la face, tout en établissant une analogie de plus entre les deux espèces, peut fournir lui-même un caractère distinctif. Le bandeau frontal est beaucoup plus large chez l'*H. entelloïdes* que chez l'*H. albimanus*, et de plus il est composé de poils de même nature que ceux du reste de la tête : aussi, chez l'*H. entelloïdes*, le bandeau frontal se fond-il peu à peu dans la partie uniforme du dessus de la tête. Chez l'*H. albimanus*, les poils du bandeau frontal sont très-frisés, roides, presque durs, et aussi différents par leur nature que par leur couleur, de ceux du dessus de la tête.

Dans les cas d'albinisme incomplet que l'on observe chez ce dernier, ce caractère subsiste très-distinct. Le bandeau frontal blanc ou gris blanchâtre ne contraste plus, il est vrai, avec le brun du dessus de la tête qui est remplacé par du fauve clair : mais il reste encore assez de différence entre l'un et l'autre pour que l'on aperçoive nettement les limites du bandeau frontal qui, comme toujours, est étroit et composé de poils rudes et très-frisés.

J'ajouterai que j'ai trouvé chez l'*H. albimanus*, dans le cas d'albinisme incomplet, les sourcils noirs et non roux. Du reste, la teinte générale est peu différente de celle de nos *H. entelloïdes*, et il y a même similitude parfaite dans quelques régions.

2° La réunion de l'index et du médius postérieur jusque vers l'articulation de la première avec la seconde phalange, a déjà été indiquée chez l'*H. entelloïdes*. J'ai dit jusqu'où cette réunion s'étend chez le mâle; mais je n'ai pu déterminer avec une exactitude suffisante la disposition des doigts chez la femelle. Je me borne donc à rappeler ici ce caractère.

3° Bien que la conformation du crâne soit généralement la même chez tous les

Gibbons, chaque espèce présente quelques légères modifications du type commun, à l'aide desquelles on peut distinguer les espèces, comme on le fait généralement par les caractères extérieurs. De plus, et c'est ce qu'on aurait pu prévoir à l'avance, les caractères crâniens concordent très-bien avec les caractères extérieurs. Ainsi, l'*H. syndactylus,* qui s'écarte le plus par ses caractères extérieurs du type commun des Gibbons, est aussi celui dont le crâne est le plus nettement caractérisé. Pour me borner ici à deux caractères très-dignes d'attention, la face est, chez l'*H. syndactylus*, plus allongée et plus comprimée que chez ses congénères, et la mâchoire inférieure ne présente point, à la jonction des branches horizontales (ou corps) et des branches montantes un rétrécissement aussi marqué : rétrécissement qui, pour me faire clairement comprendre, tient à ce que le bord inférieur de l'os et son bord supérieur ou alvéolaire sont moins distants l'un de l'autre en arrière, au lieu indiqué, qu'en avant. Les autres Gibbons, par exemple, l'*H. agilis* et l'*H. Rafflei,* ont au contraire ce rétrécissement très-marqué, et la face est chez eux plus courte et moins comprimée, la différence ne s'étendant d'ailleurs pas au delà des diversités que l'on est habitué à rencontrer entre les diverses espèces d'un même genre naturel.

Par ses caractères crâniens comme par ses caractères extérieurs, l'*H. entelloïdes* se place entre l'*H. syndactylus* et ses congénères à doigts non réunis; et c'est de ces derniers qu'il se rapproche davantage. Ainsi, la face est un peu plus large, et le rétrécissement de la mâchoire plus marqué que chez l'*H. syndactylus*, et moins que chez ses *congénères.*

Comparé spécialement à l'*H. albimanus,* l'*H. entello des* a les orbites plus rapprochées l'une de l'autre. Il y a une distance plus grande entre la partie supérieure de ces cavités et les fosses nasales. Les branches montantes de la mâchoire inférieure sont des parallélogrammes plus étendus de haut en bas que d'avant en arrière. Chez l'*H. albimanus*, ces branches sont d'une forme plus irrégulière et aussi larges ou plus larges que hautes. Enfin, par suite de la forme généralement comprimée de la tête, l'*H. entelloïdes* a la boîte cérébrale sensiblement plus allongée.

Genre SEMNOPITHÈQUE, *SEMNOPITHECUS.*

On sait que ce genre a été fondé presque simultanément, en 1821, par M. Frédéric Cuvier (1) sous le nom de *Semnopithecus*, qui est aujourd'hui géné-

(1) Dans son *Histoire naturelle des Mammifères* de la ménagerie du Muséum.

ralement adopté, et par M. Eschscholtz (1) sous celui de *Presbytis*. Le premier donnait pour types au nouveau genre deux Singes déjà connus, *Simia melalophos* et *S. entellus;* le second, une espèce non encore établie dans la science, *Presbytis mitrata,* aujourd'hui *Semnopithecus mitratus*.

Ce genre s'est bientôt enrichi, par les découvertes des voyageurs, d'espèces nouvelles, et il est aujourd'hui presque aussi étendu que celui des véritables Guenons ou Cercopithèques, avec lesquels les Semnopithèques avaient d'abord été confondus. Plusieurs Monographies des Semnopithèques ont été successivement publiées, l'une par moi-même il y a douze ans (2), d'autres par divers zoologistes français (3); d'autres encore, et celles-ci sont toutes récentes, par M. Linnæus Martin (4), en Angleterre, et par MM. Salomon Muller et Schlegel (5), en Hollande. Ces derniers travaux sont trop récents, et ils sont faits avec trop de soin, pour qu'il soit utile de reproduire entièrement un sujet traité à l'aide de si riches matériaux. Mais je chercherai à compléter les importantes monographies de MM. Martin, Muller et Schlegel, en consignant ici le résultat de quelques recherches et observations, soit sur les caractères du genre, soit sur quelques-unes de ses espèces. Les remarques dues à Jacquemont seront résumées dans un paragraphe spécial.

I. Description du Semnopithèque Dussumier (*S. Dussumieri*); nouvelle espèce du continent indien.

C'est à double titre que je dois dédier ce Semnopithèque à M. Dussumier : c'est lui qui l'a rapporté en 1830 de la côte du Malabar, et c'est lui qui, le premier, l'a déterminé comme espèce distincte.

Sa caractéristique peut être donnée comme il suit :

Pelage d'un brun grisâtre sur le corps, et fauve sur la tête, le cou, les flancs et le dessous du corps. Queue et membres d'un brun qui passe au noir sur une grande partie de la queue, les avant-bras et les quatre mains. Poils divergents sur la tête.

Cette caractéristique est rigoureuse à l'égard de toutes les espèces con-

(1) Voyez *Entdeckungsreise von Kotzebue.*

(2) Dans la *Zoologie du Voyage de M. Bélanger,* 1re livraison, 1830-1831. Un extrait de ce travail a paru dès le mois d'août 1830 dans le *Bulletin des sciences naturelles,* p. 317.

(3) *Voyez* les divers *Dictionnaires d'histoire naturelle,* et le *Complément de Buffon*, par M. Lesson, tom. IV, 1830.

(4) *Voyez* son ouvrage intitulé : *General introduction to the natural History of mammiferous Animals.* Lond. 1841.

(5) *Monographisch overzigt van het geslacht Semnopithecus*, janv. 1842, dans le grand ouvrage *Over de zoogdieren von den indischen Archipel,* in-fol. — Dans leur Monographie des Semnopithèques, MM. S. Muller et Schlegel ont bien voulu citer mon travail sur ce genre comme le point de départ des monographies plus modernes.

nues de Semnopithèques. Je vais d'ailleurs la compléter par une description détaillée et par quelques remarques sur les caractères de coloration que présente le jeune âge.

La tête est couverte de poils fauves en dessus, en dessous, et sur les côtés. Cette même couleur s'étend sur la nuque et le cou, et forme à l'animal une sorte de capuchon plus clair que la couleur générale du pelage. Cette même couleur fauve occupe la partie inférieure du corps, la face interne des bras, le bas des fesses, et les flancs.

Le reste du pelage est de couleur plus foncée. La partie supérieure du corps est d'un brun grisâtre. Les membres sont de cette même couleur dans la portion la plus rapprochée du tronc, mais d'un brun plus foncé sur les épaules, les bras et sur la plus grande partie des membres postérieurs. Enfin les avant-bras et les quatre membres sont noirs.

La queue présente une disposition inverse de celle des membres. Elle est noire dans ses deux premiers tiers : dans le dernier tiers le noir passe au brun, puis à un brun grisâtre semblable à celui du dos.

La face est noire et encadrée de poils noirs. En effet, outre des sourcils noirs, il existe, sur les parties latérales, des soies noires, dirigées en arrière. De telles soies se voient aussi sur les deux lèvres et sur la face interne des oreilles.

La disposition générale et la direction des poils ne présentent rien de remarquable, si ce n'est à la tête. Ceux du dessus de la tête sont divergents à partir d'un point central, situé sur la ligne médiane, à quelque distance de la partie antérieure du front (1); à partir de ce point, les poils antérieurs se dirigent en avant, les postérieurs en arrière, et les latéraux de côté. Les poils de la joue et ceux du dessus de la tête sont assez longs; mais il n'existe ni huppe, ni bouquet de poils divergents sur les joues, ainsi que cela se voit chez plusieurs autres Semnopithèques. Au contraire, un bouquet de poils fauves se voit sous le menton, et offre la disposition que chacun connaît chez le *Cercopithecus diana*.

Les dimensions sont les suivantes :

Distance du bout du museau à l'origine de la queue	$0^{\text{mètres}},62$
Longueur de la queue	$0,85$
Longueur de la main	$0,11$
Longueur du pouce antérieur	$0,02$
Largeur de la main	$0,03$
Longueur du pied	$0,16$
Largeur du pied	$0,04$

L'individu qui a servi de type à cette description est une femelle adulte. M. Dussumier a rapporté avec elle un jeune individu qu'elle allaitait lorsqu'on l'a tuée. Ce jeune sujet, dont la taille est seulement de 3 décimètres (non compris la queue), est généralement noirâtre, la tête étant seulement un peu plus claire que le corps. Les seules parties qui ne soient pas de cette couleur, sont la poitrine et la gorge, sur lesquelles on ne voit qu'un petit nombre de poils

(1) La distance entre le point central et les poils noirs qui bordent le front en avant, est chez l'adulte d'un peu plus de 2 centimètres.

fauves, et le menton, sous lequel le bouquet de poils fauves que j'ai décrit chez l'adulte, est déjà bien caractérisé.

Cette espèce, contrairement à ce qui a eu lieu chez ses congénères, passe donc, sur plusieurs parties, d'une couleur plus foncée à une couleur plus claire.

Les deux individus que possède le Muséum, sont les seuls que je connaisse : mais M. Dussumier a vu des troupes de cette espèce. J'ai d'ailleurs le regret de ne posséder aucuns détails sur les mœurs de l'espèce que je viens de décrire.

J'ai, depuis plusieurs années, dans mes cours au Muséum, décrit le Semnopithèque Dussumier comme une espèce nouvelle. M. Linnæus Martin, qui, avant de publier son ouvrage plus haut cité sur l'Homme et sur les Singes, est venu visiter la collection du Muséum de Paris, a examiné les individus que je viens de décrire, et a cru ne devoir pas les considérer avec moi comme les types d'une espèce nouvelle. Il les mentionne en effet comme de simples variétés d'un autre Semnopithèque précédemment décrit par moi sous le nom de *S. cucullatus*. Afin qu'on puisse juger soit des affinités, soit des différences qui existent entre celui-ci et le *S. Dussumieri*, je reproduirai dans le paragraphe suivant la description que j'ai donnée dans mon travail déjà cité.

II. Description du Semnopithèque a capuchon (*S. cucullatus*, Is. Geoff.).

La caractéristique de cette espèce peut être ainsi donnée :

Corps brun; queue et membres noirs; tête d'un brun fauve; queue très-longue. Poils de la tête couchés et dirigés en arrière à partir du front.

La description suivante présente le développement de cette caractéristique.

Le dessus et les côtés de la tête et la gorge sont d'un brun fauve qui, par sa teinte claire, tranche, d'une manière assez remarquable, avec le reste du pelage, qui est brun sur les flancs, les lombes et les fesses; noirâtre sur la ligne médiane du dos et sur les cuisses, les jambes, les bras; enfin d'un noir pur sur les avant-bras, les quatre mains et la queue.

Le dessous du corps et la face externe des bras et des cuisses sont couverts de poils noirâtres peu abondants; la gorge l'est de poils d'un brun fauve, très-clair-semés.

Les ongles sont noirs. La face, en grande partie nue, comme chez les autres Semnopithèques, est entourée presque entièrement d'un cercle de soies noires, roides, et assez longues. Ces soies sont, sur les côtés de la face, peu nombreuses et dirigées en dehors; elles sont au contraire, sur le front, très-abondantes et dirigées plus ou moins régulièrement en haut.

Les oreilles sont revêtues de poils noirs assez roides, qui tranchent, par leurs couleurs, avec les poils brun-fauve du reste de la tête.

Les poils du corps sont généralement moelleux et assez longs (ils ont de 0^{m},05 à 0,10); ceux du dessus de la tête, qui sont généralement couchés et dirigés en arrière à partir du

front, et ceux des membres, sont moins longs (o^m·,03 à 0,04). Cependant, près des oreilles, les poils de la tête égalent les plus longs poils du corps. On remarque, sous le menton, un bouquet de poils dirigés en bas, et dont une partie sont assez longs.

Les dimensions sont les suivantes :

Longueur, du bout du museau à l'origine de la queue	o^mètres,57
Longueur de la queue	o ,54
Longueur de la main (1)	o ,11
Longueur du pied	o ,15

Le Semnopithèque à capuchon habite les montagnes des Gates : c'est à Leschenault de la Tour que le Muséum d'histoire naturelle a dû le premier individu connu de cette belle espèce. Depuis, elle a été retrouvée dans les Gates occidentales par M. Bélanger, et M. Dussumier a rapporté de Bombay plusieurs individus de différents âges, tous offrant presque exactement la même coloration.

Cette espèce est, comme on le voit, très-voisine à plusieurs égards de la précédente, dont elle se rapproche surtout par la couleur plus claire de la tête, formant de même une sorte de capuchon plus clair que le reste des parties supérieures. Mais ce capuchon est d'un brun fauve chez le *S. cucullatus* qui a le corps brun, et d'un fauve clair chez le *S. Dussumieri* qui a le corps d'un brun grisâtre assez clair. C'est donc la même disposition, mais ce ne sont pas les mêmes couleurs. Le *S. cucullatus* peut ainsi être distingué dès le premier aspect par son pelage beaucoup plus foncé, et qui est en même temps de couleur beaucoup plus uniforme, et composé de poils plus longs. Cette différence très-marquée de coloration concorde d'ailleurs avec une disposition très-différente et très-caractéristique des poils de la tête, qui sont couchés et dirigés en arrière à partir de la partie antérieure du front chez le *S. cucullatus*, et qui sont divergents, à partir d'un point central assez distant de la partie antérieure du front, chez le *S. Dussumieri*.

C'est donc à tort que M. Martin a considéré notre *S. Dussumieri* et notre *S. cucullatus* comme deux variétés d'une seule et même espèce, à laquelle il conserve en anglais le nom de *Hooded Monkey* (Singe à capuchon), mais qu'il appelle en latin *Semnopithecus Johnii*, du nom de John qui, en 1795 (2), avait indiqué une espèce qui est, ou le *S. cucullatus*, ou une espèce voisine.

(1) Les mesures que je donne du pied et de la main, ne sont qu'approximatives.

(2) Sous le nom de Singe de Tellichéry (Malabar). *Affe aus Tellicherie*. Voyez les *Neue Schrift. der ges. naturforsch. Freunde*, tom. I, p. 215.

III. Sur deux espèces nominales de Semnopithèques, décrites par MM. Desmarest et Desmoulins.

M. Desmarest a décrit, en 1822 (1), sous le nom de *Cercopithecus albocinereus*, et M. Desmoulins, en 1825 (2), sous celui de *Soulili*, *S. fulvo-griseus*, deux espèces de Semnopithèques que l'on pourrait être porté à confondre, soit avec l'une ou l'autre des précédentes, soit avec une troisième espèce voisine de celles-ci et de l'Entelle, le *S. obscurus* de Reid et de Martin (3). Il sera donc utile de placer ici quelques remarques sur ces deux espèces qui, d'après l'examen que j'ai fait de tous les éléments de la question, sont purement nominales, et doivent être retranchées de la liste des véritables Semnopithèques.

A l'égard du *S. fulvo-griseus* de M. Desmoulins, je puis surtout affirmer avec une entière certitude qu'il en est ainsi. Le Muséum d'histoire naturelle possède encore tous les individus qui ont fourni à M. Desmoulins les éléments de sa description; et c'est ainsi que j'ai pu m'assurer que ces éléments ont été empruntés à deux espèces très-différentes, vraisemblablement par suite de quelque transposition ou confusion faite dans les notes de l'auteur.

La description succincte, mais très-nette, que M. Desmoulins donne des caractères extérieurs, est faite d'après un jeune Semnopithèque appartenant à l'espèce décrite vers la même époque par M. Otto sous le nom de *leucoprymnus*. Ce que dit M. Desmoulins de la couleur générale, des *quatre mains noires*, et surtout des *favoris*, de la *barbe* et du *menton d'un gris blanchâtre sale*, ne peut laisser aucun doute qu'il s'agisse réellement ici de ce Semnopithèque. Mais l'auteur ajoute qu'il est de Java, qu'il porte dans cette île le nom de *Soulili*, et que sa découverte est due à M. Diard. L'individu type de la description extérieure, vient au contraire de Ceylan, et c'est M. Leschenault qui l'a envoyé au Muséum. De plus, M. Desmoulins donne quelques détails sur le squelette; et jamais le Muséum n'avait reçu du *S. leucoprymnus* qu'une pelleterie. Il y a ici erreur évidente. La description extérieure du prétendu *S. fulvo-griseus* est faite d'après un individu qui appartient au *S. leucoprymnus*; et tout ce que l'auteur ajoute sur le squelette, sur le nom de pays et sur l'origine du *S. fulvo-griseus*, est absolument étranger au *S. leucoprymnus*, et se rapporte à des individus, d'espèce fort différente, effectivement envoyés de Java par M. Diard, sous le nom de *Soulili*.

(1) *Mammalogie*, supplément, p. 534.
(2) *Dictionnaire classique d'histoire naturelle*, article *Guenon*.
(3) *Voyez* Reid, *Proceed zool. Society of London*, 1833; simple indication, sans description; et Linnæus Martin, *loc. cit.*

Ceux-ci appartiennent au *Semnop. mitratus*, qui est le *Presbytis mitrata* d'Eschscholtz, ou le *S. comatus* de M. Desmarest (1).

J'ai cru d'autant plus utile de rectifier cette erreur, qu'il serait impossible même de la soupçonner, si l'on n'avait sous les yeux et à sa libre disposition tous les individus qu'a autrefois examinés M. Desmoulins, et tous les renseignements dont il a pu faire usage (2).

Par la même raison, je crois devoir présenter quelques remarques analogues sur le *Cercopithecus albo-cinereus* de M. Desmarest.

La description du *Cercopithecus albo-cinereus* de M. Desmarest a pour type, d'après l'auteur, un individu envoyé de Sumatra au Muséum par MM. Diard et Duvaucel. Ici encore il existe une erreur, que je ne puis d'ailleurs m'expliquer, à moins de supposer que M. Desmarest a fait sa description de mémoire ou d'après quelques notes imparfaites et prises à la hâte. Parmi les nombreux Singes envoyés au Muséum d'histoire naturelle par MM. Diard et Duvaucel, et même parmi tous les Singes que le Muséum possédait en 1822 (époque à laquelle a été terminé le travail de M. Desmarest), il n'en est pas *un seul* auquel puisse s'appliquer la description du *Cercopithecus albo-cinereus*.

J'avais déjà signalé, dans mon *Synopsis* des Singes de l'ancien continent (3),

(1) Entre les deux noms spécifiques donnés à cette espèce, le premier, comme le plus ancien, doit être préféré. C'est en 1821 qu'Eschscholtz a fait connaître le *S. mitratus* sous le nom de *Presbytis mitrata :* c'est en 1822 seulement que M. Desmarest, qui sans doute ne connaissait pas le travail d'Eschscholtz, a décrit une seconde fois la même espèce sous le nom de *S. comatus*.

Le choix que je fais entre ces deux noms, m'est prescrit par les règles de nomenclature que je crois devoir suivre invariablement, comme les plus propres à faire enfin disparaître cet arbitraire et cette complication de synonymie, si funestes à la science. Parmi les règles que je me propose d'établir et de développer dans un Mémoire spécial, je citerai ici les suivantes dont l'application se présente à chaque instant, et que l'on ne saurait trop souvent rappeler :

1° *Rejeter les noms absurdes par eux-mêmes, ou contradictoires avec les faits ou les idées qu'ils doivent exprimer ;* car ils sont proscrits par la logique comme causes probables d'erreurs.

2° *Rejeter les noms déjà employés dans une autre acception :* la logique les proscrit également comme causes probables de confusion.

3° *Considérer comme non avenus* (toutefois en les citant en synonymie) *les noms tombés en désuétude.* En effet, les noms tombés en désuétude n'ont plus d'existence dans la science, et leur rétablissement entraînerait tous les mêmes inconvénients que la création de mots nouveaux.

4° *Sauf ces trois exceptions,* entre plusieurs noms proposés pour un groupe (sauf quelques cas relatifs aux groupes des degrés supérieurs), *préférer le plus anciennement publié.* La justice et le respect envers les travaux antérieurs ne commandent pas seuls cette préférence : la logique la réclame aussi. On doit choisir le nom qui *est* le plus ancien, et non celui qui *paraît* le meilleur; car, sauf des cas fort rares et exceptionnels, la *date* d'un nom est un *fait* incontestable et incontesté : sa *valeur* peut être diversement appréciée selon les temps, les lieux et les doctrines.

Les quatre règles qui viennent d'être énoncées, peuvent être réduites à une seule :

LORSQUE PLUSIEURS NOMS, LOGIQUEMENT ADMISSIBLES, SONT USITÉS POUR UN MÊME GROUPE, ADOPTER INVARIABLEMENT LE PLUS ANCIEN D'ENTRE EUX.

(2) M. Desmoulins, en attribuant au Singe de Leschenault le squelette du Singe de Diard, n'a d'ailleurs pas omis, dans son article, le *S. mitratus* ou *comatus ;* seulement, et par suite de l'erreur que je viens de relever, il n'en décrit que les caractères extérieurs, et non le squelette. Je dois remarquer à cette occasion que le nom d'*Erro* sous lequel il le donne, est très-inexact. *Erro* est, en effet, mis pour *Croo,* nom de cette même espèce à Sumatra. Voici comment ce nom s'est introduit dans la science : dans l'ouvrage de M. Desmarest (sans doute par une faute du typographe), on lit *Crro* au lieu de *Croo*. M. Desmoulins, corrigeant l'erreur par une autre, a écrit *Erro,* nom beaucoup plus différent encore de *Croo*.

(3) *Zoologie* du *Voyage de Bélanger,* p. 50.

l'erreur commise par M. Desmarest; aussi n'ai-je pas lu sans quelque étonnement dans la *Zoologie* du *Voyage de la Bonite* (1), après une bonne description du *Semnopithecus obscurus* (sous le nom de *S. albo-cinereus*), un passage qui est en pleine contradiction avec ce qui précède. Ce passage est ainsi conçu :

« A. G. Desmarest a établi cette espèce, dans son *Supplément*, d'après un « individu de Sumatra, envoyé par M Diard, *et encore aujourd'hui conservé* « *dans les galeries du Muséum.* »

Et conformément à cette assertion, les auteurs, MM. Eydoux, Gervais et Souleyet, placent en synonymie le nom de *S. obscurus*, qui date seulement de 1837, et donnent à l'espèce qu'ils viennent de décrire, le nom de *Semnopithecus albo-cinereus*, que, suivant eux, elle aurait reçu, dès 1822, de M. Desmarest.

Malgré l'assertion formelle des auteurs de la *Zoologie* de la *Bonite*, j'affirme de nouveau que M. Desmarest n'a point connu le *Semnopithecus obscurus*.

En premier lieu, la description de ce savant zoologiste ne concorde pas avec celle de cette espèce, qui d'ailleurs habite le continent indien, et non les îles de la Sonde. M. Desmarest, par exemple, décrit comme blanchâtres, chez son *C. albo-cinereus*, les *parties inférieures* et non le *menton* seul, et il ne mentionne point, dans cette prétendue espèce, le caractère le plus frappant du véritable *S. obscurus*, savoir, l'existence à l'occiput de longs poils d'un gris clair formant une sorte de huppe tombante. Une telle omission serait vraiment inexplicable dans le travail d'un zoologiste aussi distingué et ordinairement aussi exact, si sa description avait été faite d'après un Semnopithèque obscur.

En second lieu, je me suis assuré de nouveau que le Semnopithèque obscur n'existait point au Muséum en 1822, et que, par conséquent, il n'a pu être décrit dans la Mammalogie. On voit, il est vrai, au Muséum un Semnopithèque obscur *envoyé de Java* (et non de Sumatra) *par M. Diard ;* et les auteurs, en lisant ces renseignements sur l'étiquette, ont pu croire qu'ils avaient retrouvé l'individu type de la description de M. Desmarest. Il n'en est rien cependant. Le Semnopithèque obscur, *envoyé de Java par M. Diard*, faisait partie, non de l'une des collections envoyées par ce voyageur antérieurement à la publication de M. Desmarest, mais d'un envoi fait de Java *en* 1832 *seulement*, et comprenant, avec des animaux javanais, un grand nombre d'autres espèces du continent. Cette date, écrite sous le plateau de l'animal, réfute suffisamment l'assertion des auteurs de la *Zoologie* de la *Bonite*, et elle explique pourquoi

(1) *Voyage autour du monde sur la corvette la* Bonite; *Zoologie,* T. I, p. 5 (1841).

le Semnopithèque obscur n'est point compris dans mon *Synopsis* de 1830, où je n'aurais pu omettre, si elle eût alors existé au Muséum, une espèce aussi remarquable et aussi tranchée.

IV. Description du Semnopithèque aux mains jaunes (*S. flavimanus*, Is. Geoff.).

Lorsque j'ai, pour la première fois, décrit cette espèce en 1830 (1), je ne la connaissais, à l'état adulte, que par un individu qui longtemps est resté, du moins en France, le seul connu. Le Muséum a reçu tout récemment un second sujet, en parfait état de conservation, et qui, semblable au premier pour les teintes et la disposition des couleurs, présente néanmoins quelques modifications intéressantes.

La caractéristique suivante s'applique d'ailleurs très-bien à tous deux : c'est, à quelques légères modifications près, celle que j'ai donnée dans mon *Synopsis* des Semnopithèques.

Pelage brun roussâtre en dessus, blanc en dessous. Une huppe comprimée, sur le milieu de la tête et à l'occiput; cette huppe composée de poils gris en arrière, de poils noirâtres en avant; côtés de la tête variant du fauve clair au roux doré; queue d'un roux brunâtre en dessus, blanchâtre en dessous, et rousse à l'extrémité; membres d'un roux clair en dehors, blancs en dedans; mains d'un jaune roussâtre.

Les différences principales que présente notre second individu, comparé à celui que j'ai décrit en 1830, sont les suivantes :

Le dos et la queue ont une teinte plus grise; en sorte que cet individu se rapproche un peu davantage par ses couleurs du *S. mitratus*.

Les mêmes couleurs existent dans les deux individus à la huppe et à la face; mais, chez le second, la tache rousse du front est plus petite, et elle se trouve bordée de chaque côté par une ligne de poils noirs allant de l'angle externe de l'orbite à l'oreille. Cette ligne noire n'existe pas chez notre premier individu; mais elle y est représentée par des poils noirâtres, offrant une semblable disposition, mais très-peu nombreux, et se perdant au milieu des poils roux.

L'individu sur lequel j'ai établi cette espèce, avait été envoyé de Sumatra par MM. Diard et Duvaucel. Je n'ai au contraire aucune indication sur la patrie du second individu. Serait-il originaire de l'île de Java où, d'après divers renseignements, le *S. flavimanus* paraît exister aussi?

Depuis la publication de mon travail, le *S. flavimanus* a été, de la part de

(1) *Centurie zoologique* de M. Lesson, p. 109 (août 1830). — *Voyez* aussi la *Zoologie* du *Voyage* de M. Bélanger.

M. Linnæus Martin et de celle de MM. Muller et Schlegel, le sujet de quelques remarques qu'il est bon de rappeler ici.

M. Martin, en conservant aux *Semnopithecus melalophos* et *S. flavimanus* les caractères distinctifs que je leur ai assignés, et les noms que j'ai employés, ajoute néanmoins que le *Simia melalophos* de Raffles est, non le *Semnopithecus melalophos* des auteurs modernes, mais le *S. flavimanus*. En examinant de nouveau ce point de synonymie, j'ai reconnu que quelques mots sur la couleur du ventre (*nearly white*) semblent en effet se rapporter au *Semnopithecus flavimanus;* mais chez celui-ci la huppe n'est pas noire, si ce n'est tout à fait en avant : sa couleur générale est le gris ou le blanc sale. Par cela même, il est hors de vraisemblance que ce soit au *S. flavimanus* que Raffles ait appliqué l'épithète spécifique *melalophos*, épithète destinée à rappeler le caractère suivant : *Crest on the head composed of black hairs*. Il est du reste possible que Raffles ait connu, sans les distinguer, les deux espèces, et qu'il ait formé sa description de traits empruntés à l'une et à l'autre.

MM. Muller et Schlegel nous apprennent que le *S. melalophos* et le *S. flavimanus* sont l'un et l'autre appelés *Simpaï* à Sumatra. Le *S. flavimanus*, selon ces auteurs, habite seulement quelques cantons de l'île, où il semble remplacer et représenter le *S. melalophos*.

Je me suis procuré dans ces derniers temps le crâne du *S. flavimanus* que je n'avais point connu lors de mon premier travail en 1830. Il a, comme on devait s'y attendre d'après l'analogie des couleurs et des formes extérieures, beaucoup d'analogie avec le crâne du *S. melalophos*. Le *talon* de la cinquième molaire inférieure, beaucoup moins développé que chez la plupart des Semnopithèques, est cependant bien distinct, et il est également apparent à droite et à gauche. J'ai vu chez le *S. melalophos*, tantôt cette même disposition, qui est normale pour l'espèce; tantôt les deux *talons* seulement rudimentaires, ce qui paraît exister surtout chez les vieux individus, et s'explique par l'usure; tantôt enfin, ce qui est plus remarquable, et ce dont il est plus difficile de se rendre compte, le *talon* très-apparent d'un côté et rudimentaire de l'autre.

V. Remarques de Jacquemont sur le Semnopithèque entelle.

Je ne reproduirai pas ici la description succincte que Jacquemont donne, dans son *Journal* (1), de cette espèce, déjà plusieurs fois décrite et bien figu-

(1) Tome I, p. 280. — Jacquemont est revenu sur l'Entelle dans le même volume, p. 380.

rée. Mais, conformément au plan que je me suis tracé (1), je rassemblerai ici le petit nombre de remarques qu'a faites Jacquemont sur l'Entelle.

Jacquemont a rencontré ce Singe à plusieurs reprises dans son voyage de Calcutta à Dehli. De Mothoumoni à Rogonatpour, il en aperçut plusieurs troupes, et il se procura un mâle adulte. A Bénarès, il trouva quelques familles d'Entelles, habitant paisiblement un temple hindou. Enfin, à Mowgunge, il vit reparaître une multitude prodigieuse de ces animaux, connus en ce dernier lieu sous le nom de لانگور (*Langour*). Jacquemont n'avait vu, au contraire, aucun de ces animaux dans les lieux intermédiaires entre ceux qui viennent d'être indiqués.

On sait que, dans nos climats, où il est difficile de les transporter, et plus difficile encore de les conserver, les Semnopithèques se font remarquer, comparativement aux Guenons et aux Macaques, par leur naturel plus doux, plus calme, en apparence plus réfléchi et plus grave. Telle est l'idée qu'en a donnée M. Frédéric Cuvier, et qu'exprime même le nom de *Semnopithèque* donné à ces Singes. Mais, dans l'état de nature, et parfois même dans nos ménageries, lorsqu'ils jouissent de la plénitude de la santé, les Semnopithèques se montrent tout autres que les zoologistes les représentent généralement. Les passages suivants que j'extrais du *Journal* de Jacquemont, et qui concordent avec les observations analogues de plusieurs autres voyageurs, sont intéressants sous ce rapport :

« Un de mes gens, dit Jacquemont, me montra dans de grands arbres, près « du sentier, un Singe de forte taille qui courait sur les branches, et sautait de « l'une à l'autre avec une incroyable agilité. M'étant approché, une dizaine « d'autres parurent aussitôt d'un air à moitié effrayé et à moitié menaçant. « J'avoue que la grandeur, le nombre et la force de ces animaux ne m'eussent « pas laissé dormir tranquille *sous l'arbre qu'ils agitaient avec fureur.* » Et ailleurs : « A grand'peine je m'approchai ce matin de leur compagnie : leurs hur- « lements et leurs gambades effrayaient mon cheval. Mais ces animaux partagent « peu la frayeur qu'ils inspirent aux autres : ils ne s'éloignèrent que lorsque je « vins à quelques pas d'eux. » Si l'on ne savait d'une manière certaine qu'il s'agit dans ces passages de l'Entelle, ne serait-on pas porté à reconnaître des Macaques, ou même des Cynocéphales, dans ces Singes que Jacquemont nous représente *agitant avec fureur* les branches des arbres, effrayant les chevaux par leurs hurlements, et inspirant quelque inquiétude à l'homme lui-même?

Jacquemont a fait encore sur l'Entelle une remarque qui doit trouver place ici. Les individus, en très-grand nombre, qu'il vit à Mowgunge, en janvier

(1) *Voyez* plus haut, p. 3 et 4.

1830, portaient tous, *sans exception*, un petit, suspendu par les bras et les mains sous leur ventre. Cette troupe se composait-elle de femelles en allaitement? ou bien les mâles partageaient-ils avec celles-ci le soin des petits? C'est malheureusement ce que Jacquemont n'a pu savoir; mais le fait méritait d'être signalé à l'attention et aux recherches des voyageurs qui parcourront par la suite ces mêmes contrées.

VI. Remarques sur les caractères et les limites du genre Semnopithèque.

Lorsque le genre Semnopithèque fut établi en 1821 par M. Frédéric Cuvier, il fut surtout considéré par plusieurs zoologistes comme une simple section ou sous-genre des *Cercopithecus ;* sous-genre distinct seulement par quelques caractères zoologiques d'une faible importance. Mais les observations successivement faites sur l'appareil digestif chez diverses espèces par MM. Otto, Duvernoy et Owen, ont conduit à séparer définitivement les Semnopithèques des Guenons, et à considérer les premiers comme constituant un groupe très-tranché. En même temps, des faits d'un autre ordre ont rendu ce groupe tout aussi remarquable au point de vue géographique qu'au point de vue zoologique et zootomique. On sait en effet que les nombreuses espèces aujourd'hui connues de Semnopithèques sont toutes de l'Inde et de l'archipel Indien, tandis que les Cercopithèques et les Colobes appartiennent à l'Afrique et à la région de l'Asie immédiatement contiguë à l'Afrique.

La distinction, d'abord purement zoologique, des Semnopithèques, a donc été confirmée à la fois par des faits zootomiques et par des considérations géographiques d'une grande importance, et elle ne peut plus être contestée aujourd'hui. Mais cette difficulté à peine résolue, une autre, précisément inverse, se présente aussitôt. Ce groupe des Semnopithèques, autrefois confondu avec les vrais Cercopithèques ou Guenons, ne renfermerait-il pas lui-même les éléments de plusieurs groupes distincts, et n'y aurait-il pas lieu de le subdiviser? En premier lieu, je considère comme hors de doute la conservation du genre Nasique, *Nasalis*, proposé en 1812 par mon père pour la *Guenon à long nez* de Buffon, et successivement adopté par MM. Lesson, Vigors, Horsfield, Jardine et par plusieurs autres zoologistes. Depuis mon premier travail sur les Singes de l'ancien monde, travail dans lequel ce genre se trouve admis et nettement caractérisé, une considération importante, à l'appui de sa conservation définitive, m'a été fournie par les résultats de quelques observations sur la disposition du nez chez les Semnopithèques. On se tromperait beaucoup si l'on pensait que le nez, si singulièrement développé, du Nasique diffère seulement

par sa dimension extérieure du nez si déprimé des Semnopithèques : il est, en réalité, construit sur un plan très-différent, et presque sur un plan inverse. Le Nasique, en même temps qu'il se place hors de ligne par le développement de son nez, reste cependant fidèle au type ordinaire des Singes de l'ancien monde quant à la disposition des narines très-rapprochées et tout à fait inférieures chez lui. Le Nasique est donc *catarrhinin* dans toute la force du terme. Au contraire, les Semnopithèques ont la cloison internasale assez large, les narines assez écartées et assez étendues de haut en bas pour rappeler déjà d'une manière manifeste les Singes dits *platyrrhinins*, avec lesquels ils ont d'ailleurs plusieurs autres rapports. J'avais déjà aperçu assez anciennement (1) une telle disposition chez un Singe africain, le *Talapoin* de Buffon, devenu le type de mon nouveau genre Miopithèque. Aujourd'hui, ce n'est plus le Talapoin seulement, ce sont aussi les Semnopithèques qui, parmi les Singes de l'ancien monde, me paraissent se rapprocher, par la conformation de leurs nez, des Singes du nouveau continent, de même que, parmi ceux-ci, l'on retrouve dans le genre Ériode une conformation du nez, peu différente de celle que l'on trouve généralement chez les Singes de l'ancien monde : double transition qui, sans détruire entièrement le fait général géographique, si intéressant, que tous les zoologistes admettent d'après Buffon et Daubenton, tend du moins à le restreindre et à en diminuer l'importance.

Le Muséum d'histoire naturelle a reçu par la seconde expédition de *l'Astrolabe*, plusieurs Nasiques de sexes et d'âges différents. Leur examen m'a fourni encore, à l'appui de la séparation générique, d'autres faits dont je dois laisser l'exposition et le développement aux zoologistes de l'expédition.

En laissant de côté le Nasique, en l'excluant, comme on doit le faire, du genre Semnopithèque, il reste un grand nombre d'espèces dont les plus anciennement connues sont le *S. nemæus*, le *S. entellus* et le *S. maurus*, et dont le nombre s'élève à plus de quinze. Toutes ces espèces sont-elles réellement congénères ? N'existe-t-il entre elles que des différences de valeur réellement spécifique, comme l'admettait M. Frédéric Cuvier, lorsqu'il a établi ce genre, et comme l'admettent dans les monographies qu'ils en ont tout récemment données, MM. Linnæus Martin, Muller et Schlegel ?

Les caractères sur lesquels M. Frédéric Cuvier a spécialement fondé la séparation des Semnopithèques, sont la gracilité des formes, la brièveté des pouces

(1) Voyez, dans les *Mémoires du Muséum d'histoire naturelle*, T. XVII, le mémoire intitulé : *Remarques sur les caractères généraux des Singes américains, et Description du nouveau genre Ériode.*

antérieurs, et surtout l'existence à la cinquième molaire inférieure, d'un tubercule postérieur ou *talon*, comme chez les Macaques.

Sans revenir ici sur le Nasique qui est loin de présenter cette extrême gracilité, cette longueur considérable des membres, si caractéristiques des Semnopithèques, on trouve parmi ceux-ci, sous ce même point de vue, des différences très-notables. MM. Muller et Schlegel en ont déjà fait la remarque, et ils ont cité en particulier le *S. nemæus* comme plus trapu en même temps que plus grand que ses congénères.

Le même *S. nemæus*, et ces deux modifications concordent manifestement entre elles, a les pouces antérieurs plus allongés. Chacun de ces doigts atteint l'extrémité du second métacarpien, tandis qu'il s'arrête généralement en deçà chez les autres Semnopithèques, et la dépasse chez les Cercopithèques. La différence, qui d'ailleurs est légère, porte, non sur le métacarpien qui est long chez tous les Semnopithèques, non sur la phalange onguéale, qui est toujours très-courte, mais sur la phalange intermédiaire.

Il suffit d'indiquer ces modifications qui, résultant seulement de différences de proportion, peuvent être considérées comme d'une faible importance.

J'insisterai un peu davantage sur les variations de la cinquième molaire inférieure, et spécialement de son *talon* ou tubercule postérieur, dont la considération a surtout déterminé M. Frédéric Cuvier à séparer les Semnopithèques en un groupe distinct.

On doit à M. de Blainville (1) d'avoir fait connaître que l'existence de ce talon n'est pas même un fait constant. « Dans le Soulili, dit-il (c'est-à-dire dans le « *Semnopithecus mitratus*),.... les molaires ont presque des collines trans- « verses, et *la dernière inférieure n'a pas de traces de cinquième tubercule.* » Le *Soulili*, d'après M. de Blainville, manque donc du caractère dentaire que M. Fr. Cuvier regardait comme un attribut si constant et si caractéristique des Semnopithèques; et dès lors les zoologistes pourraient se croire fondés à faire du Soulili le type d'un groupe distinct. Déjà même M. de Blainville a, sinon formellement proposé, du moins indiqué la séparation du *Soulili*, qui, selon lui (2), doit être placé *au-dessus des Semnopithèques*, et non, par conséquent, parmi eux.

Si cette opinion devait être admise, il y aurait lieu à rétablir à côté, ou mieux *au-dessus* des véritables *Semnopithecus*, le genre *Presbytis* d'Eschscholtz: car le *Soulili* est précisément l'espèce type de ce genre, le *Presbytis mitrata* de ce savant.

(1) *Ostéographie*, Fascic. I, p. 45.
(2) *Ibid.*, p. 23.

On trouve dans l'*Ostéographie* de M. de Blainville quelques remarques à l'appui de cette division; et je pourrais ajouter d'autres considérations parmi lesquelles les plus importantes seraient fournies par la forme rectangulaire des branches montantes de la mâchoire inférieure (1), et surtout par la disposition de l'orbite terminée supérieurement par un bord mince, et non par un bourrelet.

Malgré ces caractères, dont je ne conteste pas la valeur, voici les considérations qui me conduisent à ne point faire un genre distinct, au moins dès à présent, du Soulili ou *Presbytis*.

1° Si ce genre était fondé, il serait irrationnel de ne pas y placer aussi plusieurs espèces qui, d'après l'ensemble de leurs caractères intérieurs et extérieurs, ont évidemment plus d'affinités avec le Soulili (*Presbytis mitrata* ou *Semnopithecus mitratus*) qu'avec les Semnopithèques ordinaires; par exemple, avec l'Entelle que l'on peut considérer comme le type par excellence de ce groupe. Tels sont le *Semnopithecus melalophos* de M. Frédéric Cuvier, l'espèce que j'ai nommée *S. flavimanus* (2), et très-vraisemblablement aussi une autre espèce que je ne connais que par ses caractères extérieurs, le *S. rubicundus* de M. Sal. Muller. Parmi ces quatre espèces, l'une (*S. mitratus*) est grise; une autre (*S. flavimanus*), d'un gris roux; une autre (*S. melalophos*), d'un roux vif; la quatrième (*S. rubicundus*), d'un roux foncé; de sorte que la seconde, par la coloration de son pelage, lie intimement la première à la troisième, qui, à son tour, forme le passage de la seconde à la quatrième. Toutes quatre se ressemblent d'ailleurs, soit par la disposition générale des couleurs, soit par le caractère qui a valu à l'une d'elles le nom de *mitratus*, savoir : l'existence sur la tête, de très-longs poils disposés en une crête ou huppe *comprimée*, commençant sur le vertex et se prolongeant sur la ligne médiane jusqu'à la nuque. D'après les caractères extérieurs, on ne peut guère se refuser à considérer ces quatre espèces comme unies par des affinités intimes et comme appartenant véritablement à un même genre naturel.

L'examen du système dentaire n'a rien de contraire à cette assertion. Les *S. flavimanus* et *S. melalophos*, très-voisins des *S. mitratus* par la forme de leur crâne et par celle de la mâchoire inférieure, ont le *talon* de la cinquième molaire très-petit, presque rudimentaire; parfois même, comme je l'ai vu, du moins d'un côté, chez le *S. melalophos*, il en existe à peine une indication (3).

(1) Dans les vrais Semnopithèques, le corps de la mâchoire inférieure a beaucoup plus de hauteur, et les angles sont dilatés, en sorte que les branches sont beaucoup plus larges en bas qu'en haut.

(2) Voyez plus haut, p. 24.

(3) *Voyez* page 25.

Sous le point de vue même du système dentaire, les *S. melalophos* et *flavimanus,* chez lesquels le *talon* existe, il est vrai, mais très-petit, presque rudimentaire, parfois à peine indiqué, se rapprochent au moins autant du *S. mitratus* chez lequel le *talon* est nul, que des *S. entellus, S. nemæus,* et des autres espèces qui ont le *talon* si développé.

Les quatre espèces que je viens de comparer, ne se ressemblent pas moins géographiquement que zoologiquement. Non-seulement elles appartiennent à la région de l'Asie qu'habite le groupe des Semnopithèques pris en général, mais toutes quatre sont propres aux îles de la Sonde. Le *S. melalophos* et le *S. flavimanus* nous sont venus de Sumatra; le *S. mitratus,* de cette même île et de Java; le *S. rubicundus,* de Bornéo.

Enfin, il est un autre motif plus important encore à l'appui de la réunion dans le genre Semnopithèque de l'espèce sans *talon,* le *S. mitratus,* des espèces à *talon* très-petit ou rudimentaire, *S. melalophos* et *S. flavimanus,* et des espèces à *talon* très-développé, *S. nemæus, S. entellus,* etc.: c'est la similitude de la structure de l'estomac chez les uns et chez les autres. C'est à M. Owen que l'on doit d'avoir constaté ce fait dans son mémoire sur l'estomac des Semnopithèques (1). La conformation si singulière de ce viscère chez les Semnopithèques, observée d'abord en 1825, par M. Otto, chez le *S. leucoprymnus,* avait été retrouvée en 1829 par M. Duvernoy dans trois autres espèces: *S. nemæus, S. cucullatus* et *S. entellus.* M. Owen l'a vue à son tour, en 1833, dans deux espèces, dont l'une est ce même *S. entellus,* et l'autre, précisément celle dont il nous importe spécialement de connaître l'estomac : le *S. mitratus.* L'auteur la désigne, il est vrai, sous le nom de *S. fascicularis;* mais il ajoute que ce Singe n'est autre que le *Croo* de Sumatra ou le *S. comatus* de M. Desmarest; noms qui appartiennent tous deux à la synonymie du *S. mitratus* (2).

Or, d'après M. Owen, il y a la plus grande similitude entre l'estomac de l'Entelle et celui du Semnopithèque mitré. On ne peut être, à cet égard, plus explicite que l'est M. Owen, dont l'assertion est d'ailleurs justifiée par la description qu'il donne ensuite. Voici ses propres expressions: « *In another species* . . . .,

(1) *On the sacculated form of stomach as it exists in the genus Semnopithecus. Voyez* les *Transactions of the zoolog. Society,* tom. I, p. 65.

(2) Ce nom spécifique a été introduit dans la science par Raffles, pour un Singe qui appartient, comme M. Martin l'a déjà remarqué, au genre Macaque, mais dans lequel plusieurs auteurs avaient cru reconnaître un Semnopithèque nouveau, et d'autres, tels que M. Owen, l'espèce aujourd'hui appelée *Semn. mitratus.* Cette dernière erreur était fort naturelle : d'une part, l'épithète spécifique *fascicularis* s'appliquerait très-bien au *S. mitratus,* à cause de sa huppe comprimée; de l'autre, le nom de pays du *Simia fascicularis* de Raffles, *Kra* ou *Cra,* est fort peu différent du nom de *Croo* que porte dans le même pays le *S. mitratus.*

the stomach presented precisely the same structure as the preceding. Its dimension were not, howewer, quite so large in proportion to the size of the animal. »

La conséquence de toutes ces remarques est qu'il n'y a point lieu présentement de modifier la circonscription du genre Semnopithèque, auquel on doit continuer de rapporter tous les Singes *grêles, à cinq doigts antérieurs, à nez large et aplati, à abajoues rudimentaires,* qui habitent l'Inde et l'archipel Indien, soit qu'ils aient à leur dernière molaire inférieure un cinquième tubercule bien développé, soit qu'ils n'aient que le rudiment de ce tubercule, soit même que le rudiment de ce tubercule n'existe pas *ou n'existe plus à l'état adulte.* Ce qui doit être modifié, c'est la caractéristique du système dentaire; et encore est-ce seulement en ce qui concerne un seul caractère, auquel on avait attribué une importance qu'il ne saurait avoir, et une constance qu'il n'a décidément pas (1).

SECONDE SECTION.

CARNASSIERS.

Jacquemont a consigné, dans son *Journal,* des observations et des renseignements plus ou moins intéressants sur divers groupes de Carnassiers, tels que les Ours, les Hyènes, les Chiens et les *Felis.* Je réunirai ici, en les résumant très-succinctement, ceux qui sont relatifs aux Ours, aux Hyènes et aux Chiens. Aucun individu de ces genres ne faisait partie des collections de Jacquemont; et je ne puis ici que rassembler des documents qui, dispersés dans un ouvrage fort étendu, eussent pu échapper à l'attention des zoologistes. Je consacrerai, au contraire, un article spécial aux *Felis.* Plusieurs animaux de ce groupe

(1) En communiquant à l'Académie des sciences, le 10 octobre, cette première Section de mon travail, j'ai présenté quelques remarques propres à faire apprécier la rapidité des progrès de la Zoologie descriptive dans ces derniers temps. Il n'y a pas longtemps encore que tous les Singes de la première tribu ne composaient qu'un seul genre, le genre Orang, dans lequel on distinguait cinq espèces : aujourd'hui la première tribu comprend trois genres, dont un, celui des Gibbons, compte à lui seul jusqu'à dix espèces. Les deux autres genres sont, il est vrai, beaucoup moins nombreux. Le *Chimpanzé* est toujours la seule espèce de Troglodyte; et l'état présent de la science ne permet de caractériser à la fois par des caractères intérieurs et extérieurs qu'un bien petit nombre d'Orangs (*Pithecus satyrus* et *P. bicolor;* voyez les *Comptes rendus de l'Académie des sciences,* tom. XV, p. 720).

De même, tous les Singes de l'ancien monde, à longue queue, à museau court ou médiocre, ne formaient, du moins pour la plupart des auteurs, qu'un seul genre, celui des Guenons ou Cercopithèques, comprenant environ vingt espèces. Présentement, au lieu d'un genre et de vingt espèces, je connais près de cinquante espèces, réparties entre cinq genres, savoir : Les Nasiques (*Nasalis,* Geoff. S. Hil.); les Semnopithèques (*Semnopithecus,* Fr. Cuv.); les Colobes (*Colobus,* Illig.); les Guenons ou Cercopithèques (*Cercopithecus,* Erxleb.), et les Miopithèques (*Miopithecus,* Is. Geoff.), non compris les Mangabeys, que leur système dentaire, récemment étudié par plusieurs zoologistes, ne permet plus de laisser parmi les Cercopithèques, et pour lesquels paraît devoir être rétabli le genre Cercocèbe (*Cercocebus,* Geoff. S. Hil).

ont été envoyés par Jacquemont au Muséum d'histoire naturelle, et méritent d'être décrits avec soin.

Ours. Les passages dans lesquels Jacquemont mentionne ces animaux, sont nombreux (1). Les lieux dans lesquels il a trouvé des Ours, sont: Hazaroubag, entre Calcutta et Bénarés; Cursali, près des sources de la Jumna; Rarang, dans le Thibet; Nâr, Vestervonne, dans le Pendjâb, et Sounmeurgue, dans le Cachemir.

Les espèces ou variétés que l'auteur a vues, sont, non compris l'*Ursus labiatus* des auteurs qui n'est point un véritable Ours, au nombre de trois : l'une brune, l'une noire, l'autre fauve. Le petit nombre de détails que Jacquemont nous donne sur ces animaux, concorde parfaitement avec ce que nous savons des Ours de notre pays. Ils évitent l'homme, à moins que la faim ne les presse. Leur nourriture consiste principalement en poires et pommes sauvages, en baies de diverses espèces, et en grains qu'ils viennent parfois chercher dans les champs cultivés. Dans la vallée du Téti, en Thibet, on est même obligé de garder nuit et jour les champs éloignés des villages.

On chasse ces animaux pour leur peau et pour leur graisse qui occupe une grande place dans la matière médicale des médecins de Cachemir. La chasse de l'Ours est très-dangereuse; et les *Goudjeurs* ou pâtres des montagnes sont les seuls qui y soient bien exercés.

Hyènes. L'Hyène rayée, à laquelle on n'a pendant si longtemps assigné pour patrie que la Perse et l'Afrique septentrionale, habite aussi, beaucoup plus à l'Est, jusque dans l'Inde, et beaucoup plus à l'Ouest, jusqu'au Sénégal. En ce moment même, la ménagerie du Muséum réunit à des Hyènes rayées de Barbarie un individu ramené de la côte de Coromandel en 1830 par M. Dussumier, et deux autres du Sénégal. Ces derniers, toutefois, sont remarquables par une légère différence dans la forme de la tête, plus fine, plus allongée, et plus semblable à celle du Chien.

Jacquemont, de même que plusieurs voyageurs anglais, a constaté non-seulement le fait, aujourd'hui bien connu, de l'existence de l'Hyène rayée dans l'Inde, mais le peu de rareté de cette espèce. Il l'a trouvée à Pœloua, près de Calcutta, à Hazaroubag et à Koutoub, près de Dehli, presque toujours dans des contrées où se trouvent aussi d'autres animaux sauvages, tels que les Ours, le Chacal et la Panthère. En général, l'Hyène est peu redoutée : en Asie comme en Afrique,

(1) Voyez *Journal*, troisième partie, tom. I, p. 170 et 300; quatrième partie, tom. II, p. 106 et 408; cinquième partie, tom. III, p. 145, 238, 310 et 311.

elle se jette bien plus souvent sur les cadavres que sur les animaux vivants, et elle craint bien plus l'homme qu'elle n'en est crainte (1).

Chiens et *Chacals*. Les mœurs des Chacals sont trop connues pour qu'il soit utile de reproduire ici les remarques, d'ailleurs en petit nombre, que Jacquemont a faites sur ces animaux. Les remarques de Jacquemont se résument d'ailleurs dans ces trois faits, que le Chacal est nocturne, vit par bandes nombreuses, et est très-craintif et farouche (2).

Il suffira également de renvoyer au *Journal,* en ce qui concerne les observations, malheureusement trop peu nombreuses et trop peu précises, que Jacquemont a faites sur les Chiens de l'Inde (3).

GROUPE DES *FELIS*.

I. Remarques sur les divisions proposées parmi les *Felis*.

M. Frédéric Cuvier, dans son *Histoire naturelle des mammifères de la ménagerie du Muséum,* est le premier qui, après une analyse rationnelle des caractères organiques des *Felis* de Linné, ait considéré ce groupe comme divisible en plusieurs genres naturels. Les Guépards, si nettement caractérisés par leurs ongles non rétractiles, le Chat ordinaire et les autres espèces à pupille allongée, sont les deux types qu'il a distingués du groupe principal des *Felis,* c'est-à-dire, de ceux qui ont la pupille circulaire et les ongles rétractiles. M. Frédéric Cuvier, en faisant, dès 1832, la distinction de ces deux types, n'a d'ailleurs proposé ni pour l'un ni pour l'autre de dénomination générique. Il ne l'a point fait à l'égard des *Felis* à pupille allongée, parce qu'il se proposait de déterminer, par des observations ultérieures, quelles espèces doivent être rapportées à ce groupe. On ne peut qu'applaudir à cette réserve inspirée par un vrai sentiment des besoins de la science. Nous ne saurions, au contraire, approuver les motifs fort différents qui ont porté M. Frédéric Cuvier à distinguer et à caractériser, sans les dénommer, les *Felis* à ongles non rétractiles. Ce motif est l'existence d'une seule espèce authentique, présentant ce caractère : circonstance qui, selon les vrais principes de la méthode naturelle, est, je ne dirai pas seulement d'une faible importance, mais absolument de nulle valeur. Dans la formation des genres aussi bien que dans l'établissement des groupes d'un degré supérieur, le nombre des espèces est une considération tout à fait accessoire:

(1) Sur les Hyènes, voyez la troisième partie du *Journal*, tom. I, p. 250 et 300; et la sixième, tom. III, p. 330.
(2) Voyez les passages déjà cités du *Journal.*
(3) Voyez troisième partie, tom. I, p. 250, et quatrième, tom. II, p. 110.

un genre, quel qu'il soit, ne peut être fractionné, s'il est vraiment naturel, et si toutes ses espèces, fussent-elles au nombre de mille, ont entre elles des affinités véritablement spécifiques: dans le cas contraire, c'est-à-dire, si les caractères de valeur générique, et si les habitudes qui concordent toujours avec ceux-ci, ne sont pas les mêmes, les espèces, n'en existât-il que deux, doivent nécessairement être séparées.

Tandis que M. Frédéric Cuvier, par une réserve que l'on est en droit de trouver un peu exagérée, croyait devoir caractériser, sans les dénommer, de nouveaux groupes génériques, plusieurs zoologistes américains, anglais et allemands ont fait l'inverse. Ils ont proposé de nouvelles dénominations génériques pour certains *Felis*, le plus souvent sans faire l'analyse, et sans discuter la valeur des caractères distinctifs sur lesquels ils se fondaient. Il est des auteurs qui n'ont pas indiqué à la suite des noms proposés par eux, un seul trait caractéristique; et parfois même on a laissé au lecteur à deviner les espèces auxquelles de nouveaux noms sont appliqués, aussi bien que les motifs pour lesquels elles sont séparées des autres *Felis*.

Les noms successivement proposés pour divers groupes démembrés des *Felis* de Linné, sont les suivants:

1° Leo, proposé par M. Leach (1) et admis par M. William Jardine (2) et par M. Swainson (3). Ce groupe comprendrait deux espèces: *Leo africanus* de MM. Jardine et Swainson; et *L. asiaticus* de M. Jardine.

2° Puma. Ce groupe, proposé en 1834 par M. Jardine (4), renfermerait six espèces: *Puma concolor, P. nigra, P. Yaguarundi, P. Eyra, P. Pajeros* et (avec doute) *P. chalybeata*.

3° Cynailurus, proposé en 1830 par M. Wagler (5), et adopté par MM. Jardine et Swainson pour le Guépard. En introduisant ce nom dans la science en 1830, M. Wagler se borne à dire que le *Felis jubata* de Linné est le type de son genre *Cynailurus*, et il ne dit pas quels caractères doivent être assignés à ce nouveau groupe. Toutefois, le nom qu'il a choisi, ne laisse pas de doute que la non-rétractilité des ongles, et les remarques faites sept ans auparavant par M. Frédéric Cuvier sur ce caractère et sur la similitude des ongles du Chien et de ceux du Guépard, ne soient les bases sur lesquelles M. Wagler avait fondé la séparation générique de ce dernier carnassier.

(1) Il m'a été impossible de me procurer le travail de Leach, et même d'en connaître exactement la date.

(2) *The natural history of the Felina*, ouvrage faisant partie de *The naturalist's library*, 1 vol. in-12. Édimb. 1834.

(3) *On the natural History and Classification of Quadrupeds*, ouvrage faisant partie de *The cabinet Cyclopædia*, un vol. in-12; Londres, 1835.

(4) *Loc. cit.*

(5) Voyez le prodrome de la classification des Mammifères, placé en tête du *Natürliche System der Amphibien;* Munich,

4° Guepardus, proposé en 1834 par M. Duvernoy (1) qui, après avoir cité le travail de M. Frédéric Cuvier sur les caractères génériques du Guépard, a voulu remplir la lacune laissée par lui dans la nomenclature. M. Duvernoy admet dans ce genre deux espèces : *Guepardus jubatus* et *G. guttatus*. Ce dernier est le *Felis guttata* de Hermann.

5° Lynx. Rafinesque, dans l'*American monthly Magasine*, a, en 1817, compris sous le nom de *Lynx*, et comme constituant un genre dont il ne discute d'ailleurs pas les caractères, les espèces les plus rapprochées du *Felis Lynx* de Linné. Aux *Lynx* déjà connus, cet auteur, peu scrupuleux, comme chacun sait, et peu circonspect dans ses déterminations, ajoute un grand nombre d'autres espèces pour la plupart seulement nominales. M. Swainson (2) a aussi, en 1835, employé le mot *Lynx* comme nom générique ou subgénérique.

6° Lyncus ou Lynchus. Le premier de ces noms, synonyme du mot *Lynx*, précédemment employé par Rafinesque, a été proposé en 1825 par M. Gray (3). L'auteur, sans énumérer les caractères sur lesquels il fonde le genre *Lyncus*, et sans faire connaître les espèces qu'il lui rapporte, se borne à dire qu'il divise les Féliens (*Felina*) en deux genres : *Felis* et *Lyncus*. M. Jardine (4) a adopté, en 1834, le genre proposé par Gray, toutefois en écrivant *Lynchus* au lieu de *Lyncus*. Il n'a point discuté non plus les caractères génériques de ce groupe; mais il a énuméré, en les caractérisant spécifiquement, les dix carnassiers qu'il comprend sous le nom de *Lynchus*. Le dernier est le *Felis Lynx*, désigné sous le nom, un peu bizarre, de *Lynchus Lynx*.

Aux six noms que nous venons d'indiquer comme successivement proposés pour de nouvelles coupes génériques parmi les *Felis* de Linné, un septième serait encore à ajouter, selon l'assertion toute récente d'un célèbre zoologiste suisse, savoir : Pardina, proposé par M. Kaup dans sa *Skizzirte Entwickelungsgeschichte der Europäischen Thierwelt* (5). Mais cette assertion repose sur une erreur que rendait très-naturelle l'étymologie du mot *Pardina*, évidemment dérivé de *Pardus :* le groupe pour lequel M. Kaup propose ce nom générique, appartient à la famille des oiseaux de proie nocturnes.

1830. Cette classification mammalogique, placée à la tête d'un ouvrage erpétologique, est restée peu connue. L'auteur a parfois fait des rapprochements très-contraires à l'ordre naturel, et son travail, dont il a banni tous les mots non entièrement composés de racines grecques ou latines, est entaché d'un néologisme excessif. Mais plusieurs parties offrent un intérêt réel pour la science, et méritent d'être consultées par les mammalogistes, ou, si l'on veut, par les *thérologistes :* car tel est le mot dont on devrait se servir, si l'on admettait le néologisme de cet auteur.

(1) Voyez les *Mémoires de la Société d'Histoire naturelle de Strasbourg*, tom. II (1835), p. 10. — Un extrait de ce travail a été inséré dans le journal l'*Institut*, en mai 1834.

(2) *Loc. cit.*

(3) Voyez *An Outline of an attempt at the disposition of mammalia in tribes and families*, dans les *Annales of philosophy*, nouvelle sér., tom. 10, p. 339.

(4) *Loc. cit.*

(5) Un vol. in-12, Darmstadt, 1829. Ouvrage très-peu connu en France.

Si l'on devait adopter toutes les coupes génériques proposées jusqu'à ce jour parmi les *Felis* de Linné, on voit que ces Carnassiers se trouveraient divisés en six genres, que nous plaçons ici, non selon leurs rapports naturels, mais selon l'ordre chronologique de leur fondation (1).

I. Leo, Leach (....); Jard. (1834), et Swains. (1835).

Syn. *Lyncus*, Gr. (1825), *Lynchus*, Jard. (1834).

II. Lynx, Rafin. (1817) et Swains. (1835).

III. Cynailurus, Wagl. (1830); Jard. (1834), et Swains. (1835).

Syn. *Guepardus*, Duvern. (1834).

IV. Puma, Jard. (1834).

V..... Groupe encore innominé, comprenant les espèces à pupille de forme variable selon l'intensité et selon les inflexions de la lumière.

VI..... Groupe comprenant les espèces qui ne rentrent dans aucun des cinq groupes précédents.

Ces six genres sont-ils admissibles? Mon intention avait d'abord été de discuter ici cette question d'une manière approfondie. J'espérais que l'important travail auquel M. de Blainville s'est livré, il y a quelques semaines, sur l'ostéologie des *Felis*, serait publié avant que j'eusse à m'occuper ici de ce genre. Mais il en a été autrement; et je dois renoncer à l'espoir de mettre à profit les faits nouveaux et intéressants que l'on trouvera sans nul doute en grand nombre dans la prochaine livraison de l'*Ostéographie*. Aussi, au lieu d'entreprendre la discussion approfondie d'une question dans laquelle tant d'éléments nouveaux vont être introduits, je me bornerai à présenter ici quelques courtes remarques à l'appui de la nomenclature adoptée dans ce travail.

Les genres que j'ai cru devoir admettre, sont au nombre de quatre, savoir : Guépard, *Cynailurus;* Chat proprement dit, *Felis;* Lynx, *Lynx;* et le groupe si remarquable qui comprend les espèces à pupille circulaire, à ongles acérés, à queue longue, et à quatre molaires supérieures (2). Je désignerai provisoirement

(1) C'est avec doute que je place le premier, dans l'ordre chronologique, le genre *Leo* de Leach. Voyez p. 35, note 1.

(2) Lorsqu'un groupe est subdivisé, il est d'usage, et presque de règle, que la subdivision principale conserve le nom de la division, et que des noms nouveaux concordant autant que possible avec celui-ci, soient créés pour les subdivisions moins importantes. Selon cette règle, le nom de *Felis* devrait rester en propre au groupe qui comprend les grandes espèces à pupille circulaire, et les *Felis* à pupille variable devraient recevoir un nom nouveau, tel que : *Noctifelis, Profelis* ou tout autre analogue. Mais la règle générale doit plier ici devant une autre règle plus générale encore et plus impérieuse : ne point mettre le langue scientifique en contradiction avec la langue vulgaire. Or, c'est ce qui arriverait de la manière la plus choquante, si le mot *Felis* devenait le nom générique des Lynx ou des Tigres, à l'exclusion des Chats. Ne serait-il pas absurde d'appliquer le nom générique de *Felis* à un groupe dont ne ferait pas partie le Chat proprement dit?

ce dernier genre sous le nom de Tigre, *Tigris ;* nom depuis longtemps consacré par l'usage pour toutes les espèces, l'une exceptée (1).

Les genres que j'ai cru devoir rejeter, sont les genres *Leo* et *Puma* des auteurs, lesquels me paraissent ne pouvoir être séparés des Tigres par aucun caractère véritablement générique.

I. Genre GUÉPARD, *Cynailurus.*

Des quatre genres que j'ai admis, celui des Guépards est le mieux caractérisé. Les Guépards se lient intimement avec les Tigres ; mais ils se placent à côté de ce groupe sans pouvoir en faire partie. Selon les vrais principes naturels, on doit considérer comme différences génériques toutes les différences organiques, corrélatives, en premier lieu, avec des différences de naturel et d'habitudes ; en second lieu, avec d'autres modifications organiques. Or, d'une part, la non-rétractilité des ongles, caractère qui distingue nettement les Guépards des autres *Felis* de Linné, est en concordance parfaite, en relation manifestement harmonique avec le naturel beaucoup plus doux de ces animaux. Le même caractère entraîne une autre modification remarquable des habitudes des Guépards, comparées à celles des Chats et des autres Féliens : ils ne sont pas grimpeurs comme ceux-ci (2). D'un autre côté, avec la non-rétractilité des ongles coïncident d'autres caractères organiques, tels que des modifications légères, il est vrai, dans le système dentaire (3), une forme très-différente de tête, enfin la gracilité très-remarquable des formes, et spécialement la longueur des membres et de la queue. Parmi ces caractères, il en est un, l'allongement des membres, dont la corrélation avec la non-rétractilité des ongles est évidente, et offre une application, facile à saisir, de la loi du *balancement des organes* et des éléments organiques.

Ainsi, en résumé, les Guépards, sous le point de vue organique, se distinguent par leurs ongles non-rétractiles, leurs formes très-grêles, leurs membres et leur queue très-allongés, et par de notables modifications, soit dans la forme de leurs molaires, soit surtout, et d'une manière très-marquée, dans la conformation générale de leur crâne. Quant à leur naturel, ils sont très-peu féroces, très-faciles à apprivoiser, coureurs, non grimpeurs, et par conséquent non moins distincts des autres Féliens sous ce rapport, qu'ils le sont par leurs caractères organiques.

Il y a donc lieu d'adopter ce genre, indiqué dès 1823 (mais non dénommé), par M. Frédéric Cuvier. Entre les deux noms proposés pour lui par MM. Wagler et Duvernoy, *Cynailurus* et *Guepardus,* le premier, conformément aux principes de la nomenclature, doit être préféré, non qu'il soit meilleur que le second, mais parce qu'il lui est antérieur (4).

(1) Il suffira de rappeler ici les noms de Tigre d'Amérique donnés spécialement au Jaguar, de Tigre proprement dit à la Panthère, de Tigre noir au prétendu Mélas, de Chat-Tigre à plusieurs espèces de moyenne ou de petite taille, etc.

(2) C'est à ce fait, et par conséquent aussi, et directement, à la non-rétractilité, si caractéristique, des ongles que se rapportait le nom de *Geopardus* (c'est-à-dire, *Panthère de terre*), sous lequel j'avais désigné dans mes cours le genre *Cynailurus* de M. Wagler, ou *Guepardus* de M. Duvernoy. Ce nom, s'il eût pu être adopté, eût offert l'avantage, quoique très-régulièrement formé, de concorder avec le mot *Guépard* qui sera toujours conservé en français, et qui a même passé dans plusieurs autres langues.

(3) Voyez G. Cuvier. *Ossements fossiles,* 2e édition, tom. IV, p. 445.

(4) Voyez les remarques qui ont été présentées plus haut (p. 22) sur la nomenclature.

II. Genre CHAT, *Felis*.

M. Frédéric Cuvier a de même indiqué ce genre sans le dénommer, et il en a fait connaître avec soin le principal caractère. Tandis que les Guépards, qui ont les yeux des Tigres, ont les doigts très-différemment conformés, les Chats ont les doigts des Tigres, mais diffèrent par leurs yeux. Ils sont aux Tigres ce que les Renards sont aux Chiens et aux Loups. Leur pupille, circulaire dans l'obscurité, comme celle des Tigres, mais plus largement ouverte que chez ceux-ci, s'allonge verticalement sous l'influence de la lumière, se présentant, selon l'intensité de celle-ci, sous la forme d'une ellipse à diamètres plus ou moins inégaux, ou même sous celle d'une fente presque linéaire.

Ce caractère, sur lequel M. Frédéric Cuvier a fixé son attention, et qui fait des Chats des animaux essentiellement crépusculaires ou nocturnes, n'est point le seul qui les distingue des Tigres. En même temps que la taille de ceux-ci surpasse presque toujours de beaucoup celle des Chats, la conformation du crâne, en particulier, le développement des crêtes crâniennes et le très-grand écartement des arcades zygomatiques, la saillie considérable et la disposition si remarquable et si caractéristique de la tubérosité occipitale externe, attestent, chez les premiers, un immense développement des appareils musculaires qui meuvent la tête sur le tronc et la mâchoire inférieure sur le crâne. Les Chats ont les pommettes moins écartées, les crêtes seulement indiquées en arrière; leur tubérosité occipitale externe est médiocre, et ne présente rien de plus que chez la plupart des Carnivores. Les Chats, déjà affaiblis, d'une manière absolue, par leur petite taille, le sont donc encore relativement par toutes les modifications du système musculaire que dénotent ces modifications du système osseux. En revanche, ils présentent un plus grand développement non-seulement des organes des sens, mais aussi de l'encéphale; en sorte que, chez eux, un développement plus grand de l'intelligence semble devoir compenser, et compense en effet, l'infériorité de la taille et des armes. Ce fait, auquel on n'a donné jusqu'à présent que peu ou point d'attention, rentre dans cette généralité que j'ai souvent établie dans mes cours, et que j'ai exprimée en ces termes dans un autre travail : Lorsqu'un même groupe renferme à la fois des espèces de taille différente, *les petites* font *la nuit, par ruse* plus que par force, ce que *les grandes* font *le jour, par force* plus que par ruse.

Les Chats diffèrent encore des Tigres par plusieurs autres caractères, tels que la disposition de leurs palatins qui ne présentent point, après les arrière-molaires, le prolongement très-étendu, très-remarquable et très-constant qui existe dans les Tigres; par la brièveté comparative de la région moyenne de leur crâne; par leurs incisives rangées en ligne droite, et dont les externes elles-mêmes se développent peu; enfin, par leurs canines plus ou moins aplaties intérieurement, et jamais, à la mâchoire supérieure surtout, épaisses et coniques, comme le sont celles des Tigres, etc.

Les auteurs qui admettent l'unité générique des *Felis* de Linné, avaient depuis longtemps établi parmi eux plusieurs petites sections, parmi lesquelles l'une, sous le nom de *Chats*, avait été formée du Chat sauvage d'Europe et des espèces voisines. Ce nom de simple section peut sans nul inconvénient être érigé en nom de genre, et le mot *Felis*, selon la nomenclature que je propose, est, en latin, dans la langue scientifique comme dans la langue générale, l'équivalent de notre mot *Chat*.

III. Genre LYNX, *Lynx*.

Les auteurs qui ont d'abord séparé les *Lynx* en un petit groupe distinct, l'ont fait

seulement d'après deux caractères extérieurs : l'existence de pinceaux de poils aux oreilles, et la brièveté de la queue.

Le premier de ces caractères est de nulle valeur : quelques Chats ont aussi aux oreilles des pinceaux qui sont, il est vrai, plus petits et autrement disposés. L'appareil auditif des Lynx peut fournir au contraire un autre caractère constant et un peu plus remarquable : c'est la forme allongée et étroite des conques auriculaires.

Le second caractère, sans être important, est plus remarquable. Tous les Guépards, tous les Chats et tous les Tigres ont la queue longue ou demi-longue; les Lynx l'ont très-courte.

A ces caractères extérieurs se joignent chez les Lynx une conformation crânienne intermédiaire entre celle des Tigres et des Chats, et un système dentaire un peu différent : il n'existe à la mâchoire supérieure comme à l'inférieure que trois molaires de chaque côté ; au contraire, chez les Tigres, les Chats et les Guépards, il en existe quatre en haut.

M. G. Cuvier (1) est le premier qui ait fait connaître ce caractère dentaire des Lynx, observé par lui dans deux espèces, et retrouvé depuis dans d'autres par quelques zoologistes récents et par moi-même. Au premier aspect l'existence d'une paire de dents de moins (en tout 28 dents au lieu de 30), semble pouvoir fournir pour les Lynx un excellent caractère générique. Mais trois circonstances diminuent de beaucoup l'importance de ce caractère. En premier lieu, la molaire qui manque de chaque côté chez les Lynx, et qui existe chez les autres *Felis* de Linné, est chez ceux-ci à peu près rudimentaire : c'est une petite dent, placée immédiatement après la canine, et presque perdue dans la gencive. En second lieu, cette avant-molaire ne manque pas essentiellement chez les Lynx : elle se produit chez eux comme chez les autres Féliens, mais tombe de très-bonne heure, ainsi que l'attestent, pendant quelque temps, des traces d'alvéoles, et ensuite, quand celles-ci se sont effacées, l'existence d'un espace vide entre la canine et la dent suivante. Enfin, il est encore à remarquer que la chute de l'avant-molaire, normale chez les Lynx, a quelquefois lieu anormalement chez les autres Féliens. J'ai observé des exemples de cette chute soit sur un côté de la mâchoire, soit des deux côtés, chez le Chat domestique, chez le Chat sauvage, chez le Chat botté, chez la Panthère, chez le Tigre royal, et chez un autre Tigre indéterminé.

Le caractère dentaire des Lynx est donc lui-même, aussi bien que les caractères extérieurs de ces animaux, d'une faible importance; et l'influence que l'ensemble de ces caractères exerce sur le naturel et les habitudes de ces animaux, de même que les modifications corrélatives des autres systèmes organiques, restent encore à découvrir. Dans l'état présent de la science, la valeur vraiment générique de ce groupe n'est donc point encore suffisamment démontrée.

IV. TIGRES.

L'usage a déjà consacré le nom de *Tigre* en français, et son équivalent dans presque toutes les langues modernes, soit pour toutes les grandes espèces *tigrées*, à pupille circulaire, si généralement nommées *Tigres,* soit pour les petites, non moins fréquemment appelées *Chats-Tigres.* Sous le nom de Tigres, M. Cuvier avait même déjà formé, parmi les *Felis* de Linné, un groupe dans lequel le Couguar, bien que non *tigré* à l'état adulte, se trouve placé à la suite du *Tigre royal*, du *Tigre d'Amérique* ou Jaguar et du *Tigre noir* (que M. Cuvier a reconnu depuis (2) n'être pas une espèce distincte). L'emploi du mot Tigre, avec une va-

(1) *Loc. cit.*

(2) Le Muséum d'histoire naturelle a reçu, il y a quelques années, les peaux de deux jeunes Panthères, l'une noire,

leur générique, s'écarte donc en réalité peu des habitudes déjà prises par les nomenclateurs, et c'est pourquoi j'ai jugé inutile de recourir ici à l'emploi d'un mot nouveau.

Les espèces que je crois devoir placer dans ce genre, sont toutes celles qui ont les ongles rétractiles, quatre molaires supérieures, et les pupilles circulaires, c'est-à-dire, les *Felis* de Jardine, les *Leo* de Leach, de Jardine et de Swainson, et les *Puma* de Jardine. Les caractères sur lesquels reposent les deux nouveaux genres, proposés sous les noms de *Leo* et de *Puma,* sont en effet d'une très-faible valeur.

Il en est surtout ainsi du genre *Leo* dont la caractéristique, extraite de l'ouvrage de M. Swainson, est la suivante : *Head and neck furnished with a mane of long hair ; tail tufted.* Il suffit de remarquer, pour établir l'impossibilité d'admettre le genre proposé par M. Leach, que, selon cette caractéristique, ni le Lion à crinière rudimentaire d'Asie, ni surtout la Lionne et le jeune Lion de toutes les races ou espèces, ne sauraient trouver place dans le genre *Leo.* Quant au *Couguar,* type du genre *Puma,* il se lie intimement, par l'ensemble de ses caractères, d'une part, avec le Lion dont on l'a si généralement considéré comme le représentant en Amérique; d'une autre part, avec le Jaguar; et il est impossible, sans rompre tous les rapports naturels, de séparer génériquement le Couguar de ceux-ci, pour le réunir, comme le fait M. Jardine, à l'Yaguarondi, à l'Eyra et au Pajeros. Le Couguar a, il est vrai, les membres plus courts, et le corps plus allongé que le Lion et même que le Jaguar; mais une seule remarque suffit pour faire apprécier le peu d'importance de ce caractère. Le Jaguar diffère incontestablement plus encore par ses proportions de la Panthère que du Couguar : et cependant qui oserait soutenir que ces deux redoutables Carnassiers ne sont pas des espèces congénères, et même des espèces liées par les affinités les plus intimes ?

Parmi les Féliens qui ne rentrent naturellement ni dans le groupe des Guépards, ni dans celui des Lynx ni parmi les Chats, les seuls qui me paraissent s'éloigner à quelques égards des autres, sont le Serval et une ou deux autres espèces qui viennent se ranger autour de celui-ci. Non-seulement les proportions générales, qui rappellent celles du Guépard (le pelage est aussi fort analogue), mais aussi le développement considérable des oreilles, et quelques particularités dans la conformation du crâne, permettent de penser que le Serval pourra devenir aussi par la suite le type d'un groupe distinct. C'est un doute que je me borne aujourd'hui à émettre : les collections qui sont attendues d'Algérie, et dans lesquelles se trouve une variété intéressante du Serval, doivent fournir prochainement des éléments précieux pour une solution que je ne veux point préjuger.

II. Remarques de Jacquemont sur le Tigre royal et sur la Panthère de l'Inde, et description du jeune Tigre royal.

Jacquemont, qui a cherché à plusieurs reprises à enrichir nos collections du Lion d'Asie, n'a pu parvenir à voir un seul individu de cette race ou espèce (1), pas même à Calcutta, dans la ménagerie du gouverneur général (2). Mais il a

l'autre ordinaire, nées de la même mère et dans la même portée. C'est ce fait qui a déterminé M. Cuvier à effacer de la seconde édition du *Règne animal* le Tigre noir ou Mélas qu'il avait jusqu'alors admis comme une espèce distincte.

(1) Voyez dans le *Journal,* tom. III, p. 145, un passage dans lequel Jacquemont rend compte, avec son esprit ordinaire, des déceptions qu'on lui a fait éprouver à cet égard.

(2) Quelque temps avant l'arrivée de Jacquemont, cette ménagerie, outre un Tigre royal et plusieurs Guépards dressés à la chasse, avait possédé des Lions: mais ces Lions venaient tous d'Afrique. Voyez tom. I, p. 169.

été plus heureux, si l'on peut se servir de cette expression pour de tels objets de recherches, à l'égard des autres grands Tigres de l'Inde, savoir, la Panthère qu'il indique le plus souvent sous le nom de Tigre, et surtout le Tigre royal, qu'il désigne, tantôt sous ce nom, tantôt sous celui de *Tigre rayé*.

Il a vu la première, ou constaté son existence sur divers points de son itinéraire, savoir : à Hazaroubag, entre Calcutta et Dehli; puis, dès le début de son voyage dans l'Himalaya, à Mohun; enfin dans le Pendjâb et en Cachemir (1). A Sounmeurgue, il s'est même procuré un individu remarquable par la nuance grise de sa robe. Malheureusement cet individu, auquel la localité où il avait été tué, eût donné un intérêt réel, était déjà dans un état de putréfaction avancée, et ne put être conservé. Je ne puis donc que renvoyer à la description détaillée qu'en a donnée Jacquemont dans la cinquième partie de son *Journal* (2), et aux remarques qu'il ajoute sur ses mœurs, après en avoir fait connaître la taille, les formes, les couleurs et les noms de pays (*Souh* dans la langue vulgaire, et *Palang* en persan). Ce même fond de coloration grisâtre, signalé par Jacquemont chez la Panthère qu'il a décrite, existait chez une jeune Panthère du nord de l'Afrique, que la ménagerie du Muséum a possédée il y a quelques années. Mais ce fait n'infirme en rien l'opinion de Jacquemont, qui considère la Panthère grise de l'Himalaya, où elle habite jusqu'à 2500 ou 2600 mètres, comme une variété de climat ; opinion qui concorde d'ailleurs parfaitement avec d'autres faits plus ou moins récemment connus. On sait, par exemple, que le Tigre royal et le Couguar, répandus, l'un dans une très-grande partie de l'Asie, l'autre dans presque toute l'étendue de l'Amérique, sont tous deux plus fauves ou plus roux dans les parties chaudes, plus gris dans les parties tempérées ou froides de leur zone d'habitation.

Le Tigre royal, d'après Jacquemont, existe dans plusieurs des lieux que j'ai indiqués plus haut (3). Il est aussi à Koutoub (4). C'est vers la fin de son voyage, à peu de distance d'Ahmednagur, que Jacquemont est parvenu à se procurer les deux jeunes sujets que l'on voit dans les galeries de zoologie du Muséum d'histoire naturelle, et dont l'un est représenté dans l'Atlas de cet ouvrage (5).

L'un et l'autre sont nés dans la même portée. Ils sont tout jeunes encore, ainsi que le prouvent leurs dimensions. Ils n'ont en effet que quatre décimètres

(1) Voyez le *Journal*, tom. I, p. 299 et 300; tom. II, p. 8 et 9; tom. III, p. 145, 146 et 312.
(2) Tom. III, p. 113.
(3) Voyez les passages déjà cités.
(4) Tom. III, p. 330.
(5) Planche I^re^.

du bout du museau à l'origine de la queue, et celle-ci a un peu moins de deux décimètres.

Notre figure, due à l'habile pinceau de M. Werner (1), donne, de ces deux jeunes animaux, une idée trop exacte pour qu'il soit utile de les décrire ici en détail. Chacun peut s'assurer que la distribution des couleurs et la disposition des bandes sont les mêmes que chez le Tigre royal adulte. Mais je ferai remarquer que les bandes sont beaucoup moins nettes que chez l'adulte : elles sont noirâtres, et non véritablement noires. De plus, les poils jaunes, plus longs proportionnellement, et d'ailleurs laineux et frisés comme chez presque tous les jeunes mammifères, prolongent leurs extrémités jusque sur les bandes noires.

Sur de jeunes Panthères (mais non sur les fœtus dont les taches sont, au contraire, fort nettes), j'ai vu de même les taches beaucoup moins foncées et moins nettement circonscrites que chez l'adulte. Il y a de plus cette différence, que le fond du pelage est beaucoup plus gris que chez l'adulte. Nos jeunes Tigres, au contraire, ont le même fond de coloration que les adultes; seulement, en raison de la nature laineuse des poils, les teintes sont ternes.

Ces faits, peu remarquables en eux-mêmes, tirent quelque intérêt de la comparaison que l'on peut en faire avec les mutations du pelage dans d'autres espèces. Les carnassiers que Linné comprenait sous le nom de *Felis,* et même aussi les Hyènes, ont généralement, dans le premier âge, des bandes ou taches noires ou noirâtres, dont la présence établit alors entre toutes les espèces la plus grande uniformité quant au caractère du pelage. Mais l'âge amène des différences remarquables. Les unes deviennent de couleur uniforme : tels sont le Lion, le Couguar, le Caracal, quelques Chats et l'Hyène brune (2.) D'autres ne présentent plus, à l'état adulte, que des raies ou taches plus ou moins effacées (3), comme les espèces de Chats qui seront décrites plus bas. La différence entre ces deux cas consiste seulement en ce que les raies ou taches disparaissent complétement ou presque complétement dans l'un, et ne s'effacent que très-imparfaitement dans l'autre : c'est donc une simple différence du plus au moins. Or, on vient de voir que, dans les espèces chez lesquelles la livrée ne s'efface pas, telles que le Tigre royal et la Panthère, les taches ou raies, au lieu de s'affaiblir, deviennent, à l'état adulte, plus nettes, plus vives, plus tranchées. On observe donc ici précisément l'inverse de ce qui a lieu dans l'autre cas : la netteté et la coloration vive des taches qui, dans les espèces précédentes, étaient

(1) Les autres planches de Mammifères ont toutes été de même exécutées par cet habile iconographe.
(2) Voyez la note que j'ai publiée sur les caractères de la jeune Hyène brune, dans le *Magasin de Zoologie,* année 1835.
(3) Plusieurs auteurs, entre autres M. Temminck, dans ses *Monographies de mammalogie,* ont déjà signalé ce fait.

les caractères du pelage du jeune, appartiennent au contraire ici à l'état adulte, et réciproquement.

III. Sur quelques espèces de Chats.

Dans le genre Chat, près du *Felis catus* qui en est le type, viennent se placer quelques espèces des pays chauds, dont la distinction, malgré les nombreux travaux dont elles ont été l'objet, laisse beaucoup à désirer. Tels sont, entre autres, le *F. caligata* de l'Inde, le *F. chaus,* le *F. cafra*, et quelques autres dont l'étude ne peut être séparée de celle des précédentes, ni de celle d'une espèce nouvelle rapportée par Jacquemont.

Les *F. caligata* et *F. chaus* des auteurs sont-ils en effet des espèces distinctes, comme l'admettent tous les auteurs les plus récents? Et si ces espèces sont distinctes, leurs caractères, leur synonymie, ont-ils été donnés exactement?

Pour montrer que de nouvelles recherches à cet égard ne sont pas inutiles, et que la question, bien qu'on ait cru le contraire, est encore loin d'être complétement élucidée, il me suffira de citer, pour preuves, les résultats eux-mêmes auxquels est arrivé M. Temminck dans sa *Monographie* des *Felis:* travail que je prends ici pour point de départ, parce qu'il est le plus complet qui ait été publié sur les Féliens, et à cause de la juste autorité que lui donnent le nom célèbre de son auteur, et la multitude des matériaux dont il a pu disposer. Selon M. Temminck (1), le Chat que mon père a rapporté d'Égypte, et décrit sous le nom de *Chaus* (2), n'est point le vrai *Chaus* de Guldenstaedt (3), mais bien le Lynx botté de Bruce (4). L'auteur des *Monographies de mammalogie* (5) reconnaît au contraire, pour le véritable *Chaus,* le Chat que M. Frédéric Cuvier a figuré et décrit sous ce nom dans son *Histoire naturelle des mammifères de la ménagerie* (6). Le célèbre zoologiste hollandais cite même, comme *très-exacte,* la figure donnée par M. Frédéric Cuvier. Or, j'ai sous les yeux le Chat rapporté d'Égypte par mon père, et le Chat, venant également d'Égypte, qu'a décrit et figuré M. Frédéric Cuvier; et je puis affirmer que ces deux individus sont aussi semblables entre eux par tous leurs caractères de forme, de taille et de couleur, que par leur patrie. Il faut donc, de toute néces-

(1) *Monographie de mammalogie*, tom. I, p. 121.

(2) *Catalogue des Mammifères du Muséum*, p. 119.

(3) Voyez les *Novi comment. acad. scientiarum imper. Petropolitanæ*, tom. XX (1776), p. 483. Le Mémoire de Guldenstaedt a pour titre : *Chaus, animal Feli affine descriptum.*

(4) Décrit par Bruce dans son *Voyage aux sources du Nil*, etc., tom. XIII (trad. de Castéra), p. 228.

(5) Tom. I, p. 251.

(6) En octobre 1826.

sité, reconnaître le vrai *Chaus* dans l'un et dans l'autre, ou dénier ce nom à tous deux à la fois.

M. Cretzschmar, dans son précieux *Atlas zu der Reise im Nordlichen Africa* (1), a adopté les déterminations de M. Temminck. Il dit en effet que le véritable *Chaus* de Guldenstaedt n'a été décrit ou figuré avant lui que par ce dernier auteur, par Schreber et par M. Temminck : le *Felis chaus* de mon père et le *Chat botté* de Bruce appartiennent, au contraire, selon lui, à une tout autre espèce.

M. Frédéric Cuvier a aussi publié, d'abord sur le *Chat botté* ou *à oreilles rousses* (2), puis sur le *Chaus*, deux articles qui sont manifestement en contradiction l'un avec l'autre. En septembre 1826, il rapporte, d'après les indications de M. Temminck, le *F. chaus* de mon père au *Chat botté* ou *à oreilles rousses ;* puis, lui-même, en octobre 1826, c'est-à-dire quelques semaines après, décrit sous le nom de *F. chaus,* et comme appartenant à une espèce parfaitement distincte, un individu égyptien, identique, comme je le montrerai plus bas, à celui que mon père avait rapporté de l'expédition d'Égypte.

On voit jusqu'à quel point la question se trouve présentement embarrassée de doutes et de contradictions, et combien il est nécessaire qu'elle soit reprise de nouveau. Le même besoin se fait sentir, comme on le verra, à l'égard de quelques autres Chats asiatiques ou africains dont l'histoire se trouve mêlée à celle du *F. chaus,* et dont deux, fort distincts, ont été confondus sous le nom de *F. caligata* des auteurs. J'essayerai de porter quelque lumière sur ces sujets, en mettant à profit les nouveaux matériaux qui sont dus soit à Jacquemont lui-même, soit à d'autres voyageurs récents.

1. Chat chaus, *Felis chaus*, Guldenst.

Le mot *Chaus* dont Guldenstaedt a fait le nom spécifique de ce Chat, est, dans Pline, le nom d'un Lynx ; et il est à regretter qu'on l'ait transporté à une espèce aussi différente. Mais l'usage l'ayant consacré, il y aurait aujourd'hui beaucoup plus d'inconvénients que d'avantages à lui substituer un terme nouveau.

Guldenstaedt a énuméré les traits distinctifs du Chaus dans la phrase caractéristique suivante (3) :

Chaus, *Felis auriculis apice nigro barbatis, extùs brunneis ; capite, corpore et caudæ basi unicoloribus, fuscescenti-brunneis.*

Cette caractéristique, suffisante pour Guldenstaedt qui croyait n'avoir à comparer le

(1) Texte de la planche IV.
(2) Il le décrit sous ce double nom dans l'ouvrage déjà cité.
(3) *Loc. cit.*, p. 500.

Chaus qu'à quatre espèces, ne renferme pas aujourd'hui les éléments d'une caractéristique suffisante. Mais ces éléments (1) se trouvent dans la description elle-même (description très-étendue et très-détaillée) qui précède la caractéristique. On peut en effet, de cette description, qu'il importe de prendre pour point de départ, extraire les caractères suivants :

La taille est intermédiaire entre celle du Chat et celle du Lynx, plus grande par conséquent que celle du Chat.

La queue est médiocre, et peut presque être dite courte. L'auteur la décrit comme atteignant à peine le calcanéum (*vix calcaneum attingens, cylindrica, truncata*); puis il ajoute, détail important à noter, que la longueur de la queue est de 11 pouces 4 lignes, la distance du bout du museau à l'anus étant de 30 pouces.

Les oreilles sont revêtues intérieurement de poils blanchâtres, parmi lesquels ceux qui se rapprochent du bord sont plus longs. En dehors, les oreilles sont revêtues de poils ras, roux ou bruns (*rufæ,* selon la description; *brunneæ,* selon la caractéristique): à la pointe, il existe des poils allongés, noirs, ne formant pas un vrai pinceau comme chez les Lynx.

La tête et le corps en dessus, ainsi que les membres, sont brun jaunâtre (*fusco-lutescens*); la gorge et la région ombilicale, blanchâtres; la poitrine et le ventre, jaunâtre clair. Les poils du dos sont bruns, avec une zone jaunâtre avant la pointe (*ante apicem*); ceux de la poitrine et de l'abdomen sont en entier jaunâtres. Vers le pli du coude et celui du genou, sont en dedans deux bandes transversales noires peu marquées. La queue, de même couleur que le dos, est trois fois annelée, vers son extrémité, de noir et de blanc, le bout étant noir; les anneaux de la queue sont peu distincts et comme effacés (*obsoletæ*). Les paumes, les plantes, le dessous des doigts, sont noirs. Les moustaches sont blanches.

D'après la description que donne Guldenstaedt, et dont je viens d'extraire les principaux traits, on est fondé à considérer comme identiques avec le *Chaus* de cet auteur, les deux Chats d'Égypte décrits sous le même nom, l'un par mon père, l'autre par M. Frédéric Cuvier.

L'un et l'autre sont généralement d'un fauve plus lavé de grisâtre sur les flancs, plus lavé de roux sur le milieu du dos et de la croupe. Les poils de la région supérieure présentent, non pas constamment cependant (et il existe de notables différences même entre les poils de la même région), le caractère qu'exprime Guldenstaedt, en disant que les poils sont bruns avec une zone jaunâtre, non à la pointe, mais avant la pointe. En effet, ces poils sont bruns dans la première portion, puis jaunes, et leur extrême pointe est noire. On trouve, mélangés avec les poils qni offrent le plus nettement ce caractère, d'autres poils annelés de noir et de fauve. Sur les flancs, la partie noire terminale de chaque poil est extrêmement courte; d'où la teinte plus claire, et même grisâtre de cette région.

La coloration si remarquable, indiquée par Guldenstaedt pour les parties inférieures, se retrouve exactement dans nos deux individus d'Égypte. Ils ont bien la gorge et l'ombilic blancs; la poitrine et le ventre, d'un jaunâtre clair. L'espace compris entre les deux membres de devant est en partie blanc. L'espace compris entre les yeux est aussi en grande partie blanchâtre.

La queue est, en dessus, de même couleur que le dessus du corps; en dessous, d'un gris jaunâtre, très-peu différent de la couleur des parties inférieures du corps. Elle est, se-

(1) Les éléments de la détermination générique sont aussi très-bien donnés : « *Oculi fulgentes, inquieti,* » dit l'auteur, « *iride nitidissimè aureâ, pupillâ in umbrâ circulari et amplâ, sed interdiù perpendiculari-oblongâ.* » Dans sa description du Chaus, M. Frédéric Cuvier a noté ce même caractère.

lon la description de Guldenstaedt, annelée à son extrémité. Près du bout, qui est noir, on voit deux autres anneaux noirs bien distincts, et un troisième seulement indiqué; chaque anneau noir est séparé du précédent et du suivant par un anneau blanc.

La face postérieure des carpes et métacarpes, des tarses et métatarses, est noirâtre. Leur face antérieure est fauve, ainsi que la plus grande partie de la face.

Les deux bandes transversales en dedans des membres se retrouvent aussi bien que les autres caractères. En avant, l'une des bandes est en dedans du pli de l'articulation huméro-cubitale; l'autre un peu plus bas. Ces bandes sont brunâtres, et peu nettement circonscrites. Celles du membre postérieur, placées en dedans et un peu au-dessous de l'articulation fémoro-tibiale, sont peu distinctes, et par conséquent méritent encore mieux l'épithète d'*obsoletæ,* que leur applique Guldenstaedt. Outre les bandes de la face interne des membres, il en existe d'autres sur leur face externe; mais celles-ci sont seulement indiquées, et même, sur l'un de nos individus, elles ne s'aperçoivent que sous certaines inflexions de la lumière. Guldenstaedt ne les mentionne pas chez son individu; mais je les retrouve clairement indiquées, pour les membres postérieurs du moins, dans la figure.

Les deux seuls caractères qui puissent donner lieu à quelques difficultés, sont ceux que fournissent la longueur de la queue et la coloration de l'oreille. Mais les difficultés que l'on pourrait élever à leur sujet sur la similitude de l'individu de Guldenstaedt et des individus de mon père et de M. Frédéric Cuvier, seraient fondées, non sur des dissemblances réelles, mais sur deux inexactitudes que je dois relever dans la description de Guldenstaedt.

Guldenstaedt dit que la queue atteint à peine le calcanéum. S'il en était ainsi, nos individus auraient la queue plus longue que ceux de Guldenstaedt : car chez les nôtres, cet appendice dépasse manifestement le haut du calcanéum. Mais il est à remarquer que les dimensions que donne Guldenstaedt, et que j'ai eu le soin de rappeler plus haut, ne s'accordent pas avec son assertion : elles prouvent, au contraire, que la queue était, chez le sujet décrit par ce savant, absolument dans les mêmes proportions qu'elle présente chez nos deux individus d'Égypte. La queue, dit Guldenstaedt, avait 11 pouces 4 lignes, et le corps et la tête pris ensemble 30 pouces : donc la longueur de la première était à la distance du bout du museau à l'anus, très-approximativement :: 1 : 2 $\frac{1}{2}$. Or nos individus égyptiens s'éloignaient peu de ces proportions, comme chacun peut s'en assurer pour l'un d'eux par la figure de M. Frédéric Cuvier, et par les mesures d'ailleurs peu exactes (1) qu'il donne, et qui sont les suivantes :

Longueur totale, du bout du museau à l'anus.....	2 pieds	4 pouces	ou 0 mèt.	,76
Longueur de la queue.....	»	9	ou 0	,24

Le rapport de ce dernier nombre au premier est :: 9 : 28, ou très-approximativement, :: 1 : 3. La queue serait donc ici plus courte même qu'elle ne l'est d'après les mesures de Guldenstaedt, et cependant elle dépasse le haut du calcanéum : cette remarque suffit pour lever les doutes que l'on pourrait fonder sur le passage que je viens de rappeler (2).

Une circonstance remarquable, et qui concourt encore à établir que le Chaus de mon père est bien le vrai Chaus, c'est, je ne dis pas seulement la faible différence, mais bien l'*identité* de la *taille de l'individu* rapporté d'Égypte par mon père, et de la *taille moyenne de l'espèce,* en adoptant pour celle-ci le nombre auquel s'est arrêté M. Temminck.

(1) Voyez la note 1 de la page suivante.

(2) Mon père n'avait pas omis le caractère que fournit la brièveté relative de la queue. On lit, en effet, dans la phrase caractéristique qu'il a donnée : « *Queue courte,* annelée de noir à son extrémité. »

D'après les renseignements fournis par Guldenstaedt, et d'après des observations faites sur un individu bien préparé et sur plusieurs pelleteries fournies par le commerce des fourreurs, M. Temminck dit que la longueur totale, chez le Chaus, atteint et dépasse quelquefois 3 pieds ou un mètre, mais qu'elle est ordinairement de 2 pieds 8 pouces à 2 pieds 9 pouces, c'est-à-dire, de 0^{m},86 à 0^{m},89. Or, mon père a trouvé les dimensions de son individu égales à 0^{m},87, ou 2 pieds 8 pouces $\frac{1}{4}$. D'après M. Temminck, la queue compte, sur cette longueur totale de 0^{m},86 à 0^{m},89, pour 0^{m},22, c'est-à-dire, pour un quart; d'où il suit que la distance du bout du museau à l'anus est de 0^{m},64 à 0^{m},67. Telles sont en effet les dimensions de l'individu de mon père (1).

Quant aux oreilles, la difficulté peut être levée plus facilement encore, et par les propres paroles de Guldenstaedt. Leur face convexe, chez nos deux individus d'Égypte, est jaunâtre en bas et en dehors, brunâtre en bas et au milieu, noire vers la pointe, et roussâtre dans le reste de son étendue. On peut donc la représenter également, quand on ne décrit pas avec toute la précision nécessaire, ou comme brune, ce que Guldenstaedt dit dans deux passages, ou comme rousse, ce qu'il dit dans un autre. Quant aux détails que cet auteur donne sur la coloration et la disposition des poils de la face concave, ils sont parfaitement conformes à ce que nous trouvons sur nos individus. Ajoutons que les poils noirs du bout de l'oreille sont un peu allongés au delà du bord de celle-ci, en sorte que l'on retrouve également la disposition qui a fait considérer, par plusieurs auteurs, le *Chaus* comme un Lynx.

Ainsi, sauf deux points sur lesquels l'auteur se contredit lui-même, et à l'égard desquels ses propres paroles fournissent les éléments d'une rectification, sa description concorde parfaitement avec les caractères de nos deux individus d'Égypte. Ceux-ci sont donc de véritables *Chaus,* comme l'a admis mon père pour celui que lui-même a rapporté, et comme il l'eût incontestablement admis pour l'autre, s'il l'eût connu. L'individu de mon père ne diffère en effet de celui-ci que par les bandes transverses de la face externe des membres, par une autre bande au bas et en avant du cou, et aussi par quelques taches confuses sur les flancs et sur le ventre; bandes et taches qui sont presque toutes très-peu apparentes, *obsoletæ,* comme eût dit Guldenstaedt, et dont les vestiges se retrouvent d'ailleurs chez l'autre individu dès qu'on le place sous un jour favorable. Telle est la seule et insignifiante différence de ces deux individus; encore dépend-elle simplement d'une différence d'âge, comme il est facile de le montrer.

L'individu décrit par M. Frédéric Cuvier avait vécu cinq ans à la ménagerie, et était certainement vieux lorsqu'il est mort. L'individu de mon père était moins âgé. On trouve en effet, sur le crâne de celui-ci (2), les caractères d'un individu adulte, mais non encore très-avancé en âge. Il est donc tout naturel que les taches et les bandes soient moins effacées

(1) En le mesurant de nouveau, je trouve la distance du museau à l'anus égale à environ sept décimètres. Il y a donc une différence en plus; mais cette différence, de 3 centimètres, est tout à fait insignifiante, d'autant plus que l'animal a reçu du préparateur une forme un peu trop allongée. Le nombre que donne mon père, et qu'il a sans doute extrait de ses notes de voyage, justifie cette assertion: mon père donne, en effet, à son individu pour longueur totale 0,87, tandis que ce sujet, tel qu'il est aujourd'hui dans les galeries, a 9 décimètres.

Quant à l'individu de M. Frédéric Cuvier, il aurait été plus grand de plusieurs centimètres, d'après les mesures de ce zoologiste, que ne le sont l'individu de mon père et ceux de M. Temminck. Il aurait eu, en effet, du bout du museau à l'anus, 2 pieds 4 pouces ou 0^{m},76. Mais il faut remarquer que l'individu de M. Frédéric Cuvier avait été mesuré sur le vivant, qu'ou plutôt on n'avait pas *mesuré,* mais, ce qui est fort différent, apprécié à vue d'œil, *estimé* les dimensions. La peau préparée est maintenant aux galeries, et l'on peut s'assurer que la distance du bout du museau à l'anus n'est pas supérieure chez lui à ce qu'elle est chez les autres individus observés.

(2) Voyez la figure de ce crâne, planche III.

chez le Chaus de mon père (1), et que le pelage soit plus uniforme chez l'individu de M. Frédéric Cuvier. La preuve irrécusable que cette explication est juste, et que celui-ci a passé à un certain âge par le système de coloration que présente la dépouille de l'autre, c'est que ce système se trouve précisément représenté dans la figure de M. Frédéric Cuvier, faite vers l'époque où l'animal venait d'arriver à la ménagerie (2).

L'animal que mon père a rapporté d'Égypte, est donc spécifiquement identique, et avec le Chaus, pareillement égyptien, de M. Frédéric Cuvier, et avec le Chaus de Guldenstaedt. L'identité spécifique, à l'égard du premier et du second, est donc encore confirmée par l'identité de patrie; et elle l'est à l'égard du premier et du troisième par les circonstances de l'habitat. Mon père a trouvé son Chaus dans une île du Nil, par conséquent dans des lieux bas, humides, et souvent inondés. M. Ruppell, qui, depuis, a retrouvé le Chaus en Égypte, l'a trouvé sur les bords du lac Menzaleh, et il le considère comme en partie piscivore. Or Guldenstaedt avait déjà fait connaître que dans les vallées du Caucase, le Chaus habite surtout les lieux en partie inondés et couverts de roseaux ; en un mot, les marécages, où, la nuit, il pêche les poissons et les grenouilles, et poursuit les oiseaux aquatiques. De là le nom de *Lynx des marais,* sous lequel le Chaus a même été désigné par M. G. Cuvier dans son ouvrage sur les *Ossements fossiles* (3) et dans la seconde édition du *Règne animal.*

2. Chat botté, *Felis caligata*, Temm.

Le nom que j'adopte pour cette espèce, est celui qu'a proposé pour elle M. Temminck, et qu'un grand nombre d'auteurs ont déjà admis. Malgré la sanction qu'il a reçue de l'usage, j'avoue que j'ai hésité à le conserver ici. Ce nom repose en effet sur une erreur : le Chat botté de M. Temminck n'est point, comme il l'a cru et comme on l'a généralement cru jusqu'à présent, le *Lynx botté* de Bruce.

De plus, il est à remarquer que M. Temminck a réuni, sous le nom de *F. caligata,* à l'espèce asiatique à laquelle je conserve ce nom, une espèce africaine très-distincte, le *F. cafra* de M. Desmarest. Cette confusion était un motif de plus, et un motif fort grave, pour abandonner le nom de *F. caligata.* Mais deux raisons que l'on appréciera, m'ont déterminé à ne pas recourir à un mot nouveau. D'une part, il est à remarquer que, bien que M. Temminck ait confondu le *F. cafra* avec le *F. caligata,* sa description, dans laquelle se trouvent à peine quelques éléments empruntés au *F. cafra,* peut passer, à très-peu d'exceptions près, pour une bonne description du véritable *F. caligata.* D'une autre part, M. George Cuvier a déjà, dans la seconde édition du *Règne animal,* conservé le nom de *F. caligata,* quoiqu'il en distingue bien le *F. cafra.* Il est vrai que M. Cuvier n'a point reconnu la confusion qu'avait faite M. Temminck; qu'il n'a pas révoqué en doute l'identité du *F. caligata* et du Lynx botté de Bruce, et qu'il a cru, en rétablissant le *F. cafra*, ne faire que replacer à son rang une espèce simplement omise par M. Temminck.

(1) J'ai rappelé plus haut qu'il en est généralement ainsi chez tous ceux des Tigres, des Lynx, des Chats, et même aussi des Hyènes, qui ont à l'état adulte le pelage uniforme ou presque uniforme. Voyez, p. 43.

(2) La figure a été faite en 1826, et l'animal n'est mort qu'en 1830.

(3) Tom. IV, p. 440. — Le nom de *Lynx des marais* est d'ailleurs fort inexact. Le Chaus a, comme les Chats et non comme les Lynx, les pupilles de forme variable, et quatre molaires de chaque côté à la mâchoire supérieure. Le Chaus est donc un vrai *Felis* et non un *Lynx*.

Mais, quels qu'aient été les motifs de sa détermination, il n'en est pas moins vrai qu'il a déjà donné au mot *F. caligata* la valeur que je lui donne dans cet article.

Je n'oserais, d'après les éléments que j'ai à ma disposition, affirmer que le *F. caligata* ne se trouve pas en Afrique. Mais il est du moins extrêmement vraisemblable qu'il en est ainsi. Toutes les indications d'après lesquelles on s'est cru autorisé à regarder le *F. caligata* comme africain aussi bien qu'asiatique, se rapportent, lorsqu'on les analyse avec le soin nécessaire, soit au *F. cafra,* soit au *F. chaus,* soit à une troisième espèce qui sera décrite plus bas sous le nom de *F. libyca*. L'Asie, et même jusqu'à présent l'Inde, est la seule contrée où l'on ait encore trouvé le vrai *F. caligata*. J'ai sous les yeux une belle suite d'individus venant de divers points du continent indien, tels que Pondichéry, Calcutta, les Gates (1), et dus aux recherches de Leschenault, de Duvaucel, de M. Diard et de M. Dussumier.

Tous sont d'un fauve plus ou moins lavé de grisâtre, dont la nuance est, dans quelques individus, identique avec celle du Chaus. D'autres sont beaucoup plus gris que celui-ci; mais dans tous, au moins sur la ligne médiane, le dos est plus roux que les flancs. Sur quelques sujets, les plus jeunes sans doute, on aperçoit sur les flancs des taches ou plutôt des vestiges de taches arrondies un peu plus rousses que le reste du pelage, et disposées par séries verticales descendant parallèlement du dos au bas des flancs. Ces taches sont proportionnellement un peu plus petites que celles du Chaus; et il y a lieu de penser que ces espèces, si semblables par leur coloration à l'état adulte, doivent différer beaucoup plus dans leur jeune âge.

La gorge est blanche, et le reste des parties inférieures, sauf un certain nombre de taches d'un fauve roux, est blanc ou d'un fauve blanchâtre très-clair, passant au blanc sur quelques points. Vers le bas du cou, et à sa partie antérieure, on aperçoit une bande transversale roussâtre ou d'un brun roussâtre, seulement un peu plus foncée que la couleur générale du devant du cou, et le plus souvent même, chez les vieux individus, indiquée par un simple vestige. L'espace compris entre les yeux est en grande partie blanchâtre.

En dedans des membres antérieurs, vers la première articulation, on voit deux bandes transversales brunes ou brunâtres, et le vestige d'une troisième. En dedans des membres postérieurs il n'existe guère chez les vieux individus que des vestiges. On voit, chez la plupart des individus, sur la face externe des membres antérieurs et surtout des postérieurs, des bandes peu distinctes ou ondes transversales, disposées, quant à la direction générale, comme chez le *Chaus,* mais plus rapprochées les unes des autres et en plus grand nombre. Les vieux *F. caligata,* comme les vieux *F. chaus,* ont la face entière des membres uniformément d'un fauve grisâtre.

Le derrière des métacarpes et des métatarses est noirâtre (2); leur partie antérieure est fauve.

(1) Le Muséum d'histoire naturelle doit à la générosité de M. Hodgson un Chat de l'Himalaya, qui est évidemment le *Lynchus erythrotus*, décrit par ce savant et zélé explorateur du Népaul dans *The journal of the asiatic Society of Bengal,* tom. V, p. 233. Ce Chat présente dans son pelage, et spécialement dans la coloration de sa queue, quelques caractères d'après lesquels il semblerait ne devoir pas être confondu avec le *F. caligata,* dont il a d'ailleurs les teintes générales et les oreilles. Malheureusement l'unique individu que j'ai sous les yeux, est jeune, et le crâne n'existe pas, en sorte que je ne puis, faute d'éléments suffisants, me prononcer sur l'identité ou la diversité spécifique du *Lynchus erythrotus* et du *Felis caligata.*

(2) Dans sa description, M. Temminck dit que *la partie postérieure des pieds* est d'*un noir parfait* (*Loc. cit.*, p. 123). Cette description ne s'accorde pas avec la nôtre. Mais l'auteur dit un peu plus loin (p. 127), que les pieds ont *leur partie postérieure noire ou noirâtre.* Il est bon de rappeler que M. Temminck réunit, sous le nom de *Felis caligata,* le véritable *F. caligata* et le *F. cafra.* C'est ce dernier qui a les pieds noirs en arrière.

Tous ces traits communs, sauf quelques différences à peine appréciables, aux *F. chaus* et *F. caligata,* établissent entre eux la plus grande analogie, et il est difficile de ne pas voir en eux, à un premier examen, de simples variétés d'une même espèce. Mais il existe à d'autres égards quelques différences de couleur, et surtout des différences très-marquées de proportion et de taille qui n'ont point échappé à l'œil exercé de M. Temminck (1).

Les différences de couleur portent sur les oreilles et sur la queue.

Les oreilles, blanches ou plutôt d'un blanc roussâtre en dedans, selon les expressions de M. Temminck, *sont d'un roux vif en dehors, et terminées par un très-petit pinceau de poils d'un brun noirâtre ;* poils qui, dans quelques individus, remarque M. Temminck, paraissent à peine au-dessus de l'extrémité des oreilles. Il ne faut pas croire d'ailleurs que la couleur de l'oreille constitue pour cette espèce un caractère parfaitement tranché. On a vu que le Chaus a lui-même une partie de la face externe de l'oreille d'une couleur que Guldenstaedt appelle tantôt rousse, tantôt brune, et qui, de fait, est le brun roussâtre. Il n'y a pas une grande différence entre ce *brun roussâtre* et le *roux, plus clair et plus vif,* du *F. caligata.* Mais chez ce dernier le roux occupe, la pointe exceptée, qui est noire, la presque totalité de la face externe. Un autre caractère qu'il importe d'ajouter à ceux que donne M. Temminck, c'est que la partie de la tête et du cou qui avoisine la base de la conque auditive, est aussi rousse ou d'un fauve roussâtre; et cette couleur, toutefois en perdant un peu de son intensité, s'étend même sur les joues et jusque vers les angles de la bouche.

Les deux traits à l'aide desquels on pourra toujours distinguer l'espèce, sont, dit M. Temminck (2), le *roux vif des oreilles,* caractère que je viens de décrire, et la *forme et la couleur de la queue.* Selon lui, cclle-ci est grêle, et a, vers le bout, *trois ou quatre demi-anneaux séparés par des intervalles d'un blanc plus ou moins pur.* La queue est en effet grêle, et, comme on le verra tout à l'heure, beaucoup plus longue, proportionnellement, que chez le Chaus. Les différences de coloration sont les suivantes : le premier tiers de la queue, ou les deux premiers cinquièmes, au plus, sont de la couleur du corps; le reste de la queue présente une disposition analogue à celle du *Chaus,* en ce sens qu'il existe une série d'anneaux noirs et blancs, mais différente en ce que la queue est annelée sur une beaucoup plus grande partie de sa longueur, mais beaucoup moins distinctement en dessous. Les anneaux noirs, larges à la face supérieure, deviennent inférieurement, les uns très-étroits, les autres nuls ou presque nuls. On distingue ordinairement en dessus, non compris le noir de l'extrémité, trois ou quatre anneaux noirs, parfois cinq. En dessous on n'en distingue guère que deux. Les plus complets et les mieux distincts sont les deux derniers.

Les caractères différentiels de coloration qui séparent le Chaus du Chat botté (3), sont donc réels, mais beaucoup moins tranchés qu'on ne le conclurait de l'opposition de ces caractères, donnés par M. Temminck, et reproduits par tous les auteurs : deux *anneaux* chez le Chaus, trois ou quatre *demi-anneaux* chez le Chat botté.

Il me reste à comparer les deux espèces relativement à leurs proportions et à leur taille.

La longueur totale est, chez le *F. caligata,* presque la même que chez le Chaus. Au lieu de 0^{m},87 à 0^{m},89, ou environ 9 décimètres, je la trouve égale à environ 0^{m},85 ou

(1) J'ai déjà fait remarquer que bien que M. Temminck n'ait point distingué le véritable *F. caligata* et le *F. cafra,* sa description est faite presque entièrement d'après le *F. caligata* dont il avait sous les yeux de nombreux individus, et qu'elle reproduit presque toujours avec une remarquable exactitude les caractères de cette dernière espèce.

(2) *Loc. cit.*, p. 124.

(3) On s'en fera une idée assez exacte en comparant les figures qu'a données M. Frédéric Cuvier du Chaus et du Chat botté.

8 décimètres et demi. Cette différence, si elle était la seule, serait absolument insignifiante, la taille dans une espèce, quoique beaucoup plus fixe qu'on ne le pense généralement (1), étant susceptible de quelques variations en plus ou en moins. Aussi n'est-il pas douteux qu'on ne puisse trouver des individus de l'une et de l'autre espèce, chez lesquels la longueur totale soit la même. Mais sur la longueur totale, presque la même chez le *F. caligata* que chez le *F. chaus,* la queue compte chez le premier pour une portion beaucoup plus grande du total, la distance du museau à l'anus étant au contraire moindre dans la même raison. La queue a près de deux décimètres et demi de long, la distance du museau à l'anus ne dépassant pas six décimètres (2).

Le tableau suivant mettra en évidence les différences de proportions qui existent entre les deux espèces :

	F. CHAUS.	*F. CALIGATA.*
	mètres.	mètres.
Longueur totale	0,89	0,85
Distance du bout du museau à l'origine de la queue	0,67	0,60
Longueur de la queue	0,22	0,25
Rapport de la longueur de la queue à la distance du bout du museau à l'origine de la queue	:: 1 : 3	:: 1 : 2,4
Rapport de la longueur de la queue à la longueur totale	:: 1 : 4	:: 1 : 3,4

J'ajoute au tableau des dimensions et des proportions générales, celui des dimensions du crâne, prises comparativement chez le *F. caligata* (3), et dans les deux espèces que divers auteurs ont confondues avec lui, le *F. chaus* (4) et le *F. cafra :*

	F. CHAUS.	*F. CALIGATA.*	*F. CAFRA.*
	mètres.	mètres.	mètres.
Longueur totale du crâne	»	0,102	0,102
Longueur du crâne depuis les condyles jusqu'aux incisives	0,085	0,066	0,060
Largeur *maximum* , à la partie postérieure des arcades zygomatiques	0,090	0,079	0,069
Distance des arrière-narines aux incisives	0,052	0,041	0,038
Largeur du palais en arrière (prise immédiatement en avant des tuberculeuses)	0,049	0,089	0,036
Largeur du palais en avant (prise immédiatement derrière les canines)	0,031	0,024	0,022
Longueur *maximum* de l'orbite	0,040	0,033	0,030
Largeur *maximum* de l'orbite	0,028	0,026	0,025

Le tableau qui précède, suffit pour montrer qu'il y a entre le crâne du Chaus et celui du

(1) C'est ce que j'ai établi dans mon Mémoire sur les *Variations de la taille dans le règne animal.* Ce travail fait partie du *Recueil des Mém. de l'Acad. des sc., Savants étrangers,* tom. III. On peut consulter aussi mon *Histoire générale des anomalies,* tom. I, p. 204 et suiv.

(2) Selon M. Temminck, on verrait des individus beaucoup plus grands : mais il faut se rappeler que M. Temminck rapporte à la même espèce, et le vrai *F. caligata,* et le *F. Chaus* de mon père, et le *F. cafra.* Il ajoute du reste (p. 124), que les individus de taille moyenne ont 2 pieds 6 pouces de longueur totale (au lieu de 2 pieds 8 à 9 pouces, taille du Chaus), sur lesquels la queue prend un pied moins une ligne (au lieu de 8 pouces). Suivant lui, la quene serait donc relativement beaucoup plus longue encore que nous ne l'indiquons; mais ces proportions ne se retrouvent que chez le *F. cafra,* et non chez le vrai *F. caligata.*

(3) D'après un très-vieil individu.

(4) D'après l'individu rapporté d'Égypte par mon père. Malheureusement le crâne est incomplet en arrière; ce qui ne m'a pas permis de comparer les longueurs totales. La comparaison des longueurs des crânes depuis les condyles dans les trois espèces, peut d'ailleurs suppléer à ce qui manque à cet égard.

Chat botté des différences, non-seulement de dimensions, mais aussi de proportions, et par suite de forme. Ces dernières différences vont même beaucoup au delà de ce qu'on pourrait s'attendre à trouver entre des espèces extérieurement si semblables. Il en est ainsi en particulier des orbites. Ces cavités ont, chez le *F. caligata*, le diamètre vertical presque égal au diamètre horizontal : chez le *F. chaus*, les orbites se prolongent obliquement en avant et en bas, en se rétrécissant d'une manière très-marquée. On pourra se faire une idée de cette disposition très-caractéristique, et de quelques autres différences moins importantes, en consultant la planche dans laquelle j'ai fait représenter comparativement le crâne du *F. chaus*, celui du *F. caligata* et celui d'une espèce qui sera décrite plus bas sous le nom de *F. Jacquemontii* (1).

3. Chat de Cafrerie, *Felis cafra*, Desm.

M. Desmarest (2) a fait connaître cette espèce en 1822, d'après deux individus tués en Cafrerie par Delalande. La description de M. Desmarest est d'ailleurs fort succincte et véritablement insuffisante pour la détermination exacte de ce Chat. Mais l'année suivante, en 1823, M. G. Cuvier, après avoir examiné avec soin ces deux mêmes individus et plusieurs autres rapportés comme eux par Delalande, a donné, dans ses *Ossements fossiles* (3), une description courte mais très-précise du Chat de Cafrerie. Dans cet ouvrage, l'espèce est décrite sans être dénommée. En 1829, dans la seconde édition du *Règne animal*, M. Cuvier, comme avant lui, M. Desmarest, a désigné l'espèce découverte par Delalande sous le nom de Chat de Cafrerie, *F. cafra* (4).

Voici en quels termes M. Cuvier décrit le Chat de Cafrerie dans son ouvrage sur les *Ossements fossiles :*

« M. Delalande a rapporté récemment du Cap un Chat au moins de la taille du Lynx, « mais d'une forme plus élancée, où le pelage est d'un cendré foncé, marqué de bandes « transverses brunes ou noirâtres, plus lavées sur le tronc, plus nettes sur les cuisses et « les jambes de devant. Le dessous du corps est blanc roussâtre, excepté à la mâchoire in- « férieure où il est tout blanc. Une grande partie au dedans de l'avant-bras et de l'humé- « rus jusque vers l'aisselle, et tout le derrière du tarse, sont noirs. La convexité de l'oreille « est roussâtre; le tour de l'œil et les bandes de la tempe et de la joue sont comme à l'Oce- « lot, au Chati, au Margay. La moitié postérieure de la queue a quatre anneaux noirs, « dont celui qui occupe le bout, est double des autres. Sa tête a 4 pouces $\frac{1}{2}$, son corps 22, « son garrot 17, sa queue 1 pied. Il y a des individus, parmi ceux qu'a rapportés M. De- « lalande, qui tirent aussi sur le fauve ou gris de lapin; ce sont probablement les femelles. »

J'ajouterai que parmi les individus de Delalande, les uns sont assez nettement zébrés; les autres, sans doute plus vieux, ont les zébrures plus effacées.

Outre ces individus, j'ai pu constater les caractères de l'espèce d'après plusieurs autres envoyés au Muséum par MM. Verreaux, et aussi d'après une belle série provenant du dernier voyage de ces zélés explorateurs, et que M. Édouard Verreaux (5) a bien voulu mettre

(1) Voyez la planche III.

(2) *Mammalogie, supplément*, p. 540.

(3) Deuxième éd., tom. IV, p. 437.

(4) Je transcris ici la caractéristique très-concise donnée par M. Cuvier dans le *Règne animal*, tom. I, p. 165 : « Haut sur jambes, gris, rayé en travers de noir. »

(5) Les individus que M. Édouard Verreaux m'a communiqués, viennent pour la plupart, non de la Cafrerie, mais des étages inférieurs de la montagne de la Table et de la chaîne à laquelle appartient cette montagne. Il résulte de rensei-

à ma disposition avec son obligeance habituelle. C'est d'après tous ces éléments que j'ai pu reprendre l'étude du Chat de Cafrerie, et me convaincre que l'on ne peut continuer à le confondre avec le véritable *F. caligata*. Les principaux caractères distinctifs sont les suivants :

1° La coloration noire, non-seulement de la partie postérieure des métacarpes et des métatarses, des carpes et des tarses, mais aussi d'une partie de la région postérieure de la jambe. La face externe de l'avant-bras, dans sa région supérieure surtout, est également en plus ou moins grande partie de cette même couleur. Le noir du dedans des avant-bras s'étend souvent même jusqu'au carpe, et se confond en même temps avec quelques-unes des zébrures noires du membre. Ces caractères, le plus souvent bien prononcés, et pour le moins bien indiqués, existent même chez les jeunes sujets (1).

Les deux bandes transverses noires, qui, chez toutes les espèces de ce groupe, existent en haut et en dedans de l'avant-bras, se retrouvent ici, mais très-modifiées dans leur disposition. Elles sont très-distinctes en avant, et s'étendent, très-distinctes aussi, sur la face interne du membre; mais, sur la face externe, elles se confondent avec la zone noire très-étendue qui vient d'être indiquée.

2° Tous nos individus, même celui chez lequel les zébrures du corps sont le plus effacées, ont, sur la face externe des membres, plusieurs bandes transverses noires.

3° Sur la tête, on aperçoit plus ou moins confusément des lignes noires longitudinales, au nombre de quatre environ. Il existe aussi des lignes longitudinales ou des vestiges de telles lignes sur la partie postérieure du dos.

4° Les oreilles sont d'un brun roux plus ou moins marron passant supérieurement au noir, à peu près par nuances insensibles. Les poils noirs dépassent légèrement le bord des oreilles.

5° Le mode de coloration de la queue dans sa première moitié est remarquable. Cette première moitié est, chez les adultes, roussâtre en dessous, grise sur les côtés, noirâtre en dessus, avec des vestiges d'anneaux. Dans sa seconde moitié, la queue est colorée par larges anneaux alternativement noirs et blancs, dont la disposition rappelle celle des anneaux des Genettes. Nos individus ont trois anneaux noirs, sans compter la portion noire terminale qui est assez étendue.

Chez les jeunes sujets, la coloration de la queue est différente. Le dernier quart de la queue est en grande partie noir; les anneaux noirs se confondent supérieurement entre eux dans cette région. Le reste de la queue, à partir de la base, est annelé de noir et de blanc.

6° Cette espèce est, comme l'a remarqué M. Cuvier, *très-élancée*. M. Delalande a fait monter sous ses yeux les animaux qu'il a rapportés, et les proportions qu'il leur a fait donner, sont à peu près celles du Guépard. La légèreté de leurs formes est d'ailleurs très-certainement exagérée, ainsi que je m'en suis assuré par l'examen du squelette. Les membres sont en réalité, de très-peu plus allongés que chez le *F. caligata*.

gnements dus aussi à M. Édouard Verreaux que le Chat de Cafrerie, comme le Chaus, recherche les lieux humides, et qu'il se croise volontiers avec le Chat domestique. Il arrive surtout assez souvent que des mâles de cette espèce couvrent des Chattes domestiques, et, selon M. Verreaux, il n'est pas rare que celles-ci donnent naissance à des métis fort semblables au *Felis cafra*. Ce fait, déjà connu, et que M. Temminck a surtout nettement énoncé, est l'un des motifs sur lesquels repose l'opinion que ce célèbre zoologiste a émise sur le *F. obscura* de M. Desmarest. Voyez plus bas, p. 55.

(1) Le nom de *Felis nigripes* sous lequel M. Burchell (*Travels in the interior of southern Africa*, tom. II, p. 593, 1824), a décrit un Chat du Cap, conviendrait, comme on le voit, parfaitement au *F. cafra*. Le *F. nigripes* est-il une espèce nouvelle, comme le pensait M. Burchell, et comme l'a admis le docteur Smith dans son *African Zoology* (ouvrage inséré dans *The south African quarterly journal*; voyez tom. II, p. 123, (1835)? Si la description que donne M. Burchell est exacte, si les oreilles sont en particulier telles que les représente ce célèbre voyageur, le *F. nigripes* paraîtrait en effet spécifiquement distinct de tous les Chats jusqu'alors décrits.

Enfin, le Chat de Cafrerie a la queue beaucoup plus longue que les autres espèces. La distance du bout du museau à l'anus étant d'environ 6 décimètres, la queue, dans nos individus montés, a près de 3 décimètres et demi. Dans le squelette, la distance des incisives supérieures aux tubérosités ischiatiques est de 0^{m},55, et la longueur de la queue de 0^{m},37. Les mêmes mesures, prises sur le squelette du *F. caligata,* donnent 0^{m},62, au lieu de 0^{m},55, et 0^{m},28, au lieu de 0^{m},37.

Chez le *F. caligata,* en outre, je n'ai compté que dix-neuf vertèbres caudales : j'en ai trouvé vingt-deux chez le *F. cafra* (1).

4. Chat ganté, *Felis maniculata*, Rupp.; Tem.

Cette espèce, découverte par M. Ruppell, en Nubie, a été envoyée par lui sous ce nom, que M. Temminck a adopté dans ses *Monographies de mammalogie* (2). La description que M. Temminck donne de ce Chat, est très-claire et très-précise. Une autre description, fort exacte aussi, et qu'accompagne une figure, a été donnée par M. Cretzschmar dans son *Atlas zu der Reise im nordlichen Africa.*

Voici la caractéristique que donne M. Cretzschmar d'après l'individu type de l'espèce, le seul qui fût alors connu :

« *Felis corpore griseo-ochraceo; .... collo antico albo, lineis ochraceis duabus*
« *cincto; plantâ pedum, metacarpi et metatarsi parte posteriore nigris; caudâ gracili,*
« *æquali, ad apicem annulis nigris duobus.* »

Le Muséum d'histoire naturelle a reçu du Sennaar deux individus de cette espèce, qu'il doit aux recherches de M. Botta. Ils sont d'autant plus intéressants qu'ils diffèrent l'un de l'autre par des modifications très-notables, d'ailleurs analogues à celles que

(1) M. Cuvier, dans ses *Ossements fossiles,* 2e éd., tom. II, p. 438, rapporte au *F. cafra* trois Chats sur lesquels il est nécessaire de dire ici quelques mots :

1° Le *Chat du Japon* ou *Chat sauvage indien* de Vosmaër (*Description d'un Chat sauvage indien,* in-4°, Amsterdam, 1773). La description de cet auteur est faite d'après un jeune sujet, et elle n'est pas suffisamment précise. On ne peut donc savoir d'une manière positive si elle se rapporte, ou non, à une espèce asiatique déjà connue; mais ce qui est certain, c'est que Vosmaër n'a point décrit sous ce nom le *F. cafra.*

2° Un Chat, rapporté par Péron, du cap de Bonne-Espérance, selon M. Cuvier, de Java, selon M. Desmarest, et que celui-ci, en rattachant à l'individu type diverses indications relatives à d'autres sujets d'espèces vraisemblablement différentes, a nommé *Felis undata* dans le *Dictionnaire d'histoire naturelle* de Déterville (2e éd., tom. VI, p. 115), et dans la *Mammalogie* de l'*Encyclopédie méthodique*, (tom. V, p. 230). Le Chat de Péron n'est certainement point un *F. cafra;* mais il est beaucoup plus difficile, en raison de son développement imparfait, de dire ce qu'il est que ce qu'il n'est pas. L'espèce de laquelle se rapproche le plus cet individu (dont la patrie reste douteuse), est le *F. maniculata.* Entre l'un de nos Chats gantés (voyez plus bas) et le Chat de Péron, il existe la plus frappante ressemblance, soit pour les teintes et la nature du pelage, soit pour la distribution des taches. Les seules différences entre l'un et l'autre sont que la raie oculo-auriculaire est d'un brun roux chez le premier, au lieu d'être rousse; qu'il existe sous la gorge une ligne rousse transversale, qui est seulement indiquée chez le second, et que la face externe des oreilles est noirâtre en haut. Le Chat de Péron appartient-il à une espèce distincte, représentant le *F. maniculata* dans une autre contrée? C'est ce que les observations ultérieures permettront seules de décider.

3° Un autre Chat, également rapporté par Péron; mais celui-ci venant avec certitude du cap de Bonne-Espérance. M. Desmarest en a fait une espèce distincte sous le nom de *F. obscura,* et M. Frédéric Cuvier a admis, quoique avec doute, cette opinion dans son *Histoire naturelle des mammifères de la ménagerie* (septembre 1820).

Ce dernier Chat est très-certainement, comme l'a présumé M. Cuvier et comme l'a dit plus affirmativement M. Temminck, une variété mélanienne (peut-être hybride, ce qui est l'opinion de M. Temminck) du *F. cafra.* Toutes les bandes et taches qui existent d'ordinaire chez le *F. cafra* se retrouvent ici, peintes en noir sur un fond noirâtre, comme les taches en rose se voient chez les Panthères et Jaguars mélanos. C'est un nouvel exemple de l'extrême fréquence du mélanisme chez les Féliens, groupe dans lequel on connaît plus d'exemples de cette anomalie que chez tous les autres mammifères sauvages.

(2) Tom. I, p. 128.

je viens de signaler chez le *F. cafra*. L'un d'eux est de couleur à peu près uniforme, sauf quelques rayures transversales sur les membres; l'autre a sur le corps des bandes verticales de couleur roussâtre : ces bandes, dont chacune semble composée d'une série de taches allongées, confluentes, sont assez irrégulières et peu nettes.

Sur l'un de nos individus, les oreilles sont d'un gris roussâtre; mais l'autre les a plutôt d'un roux grisâtre que d'un gris roussâtre. Chez tous deux, les oreilles sont couvertes seulement de poils peu nombreux et extrêmement ras. Ce caractère est en rapport avec la brièveté des poils soyeux et la rareté des poils laineux sur presque tout le corps; traits que M. Temminck n'a pas omis de signaler dans sa description.

5. Chat libyque, *Felis libyca*.

L'individu sur lequel j'établis cette espèce, et qui vient de Tanger, était étiqueté, lorsqu'il me fut remis : *Felis maniculata*. L'espèce que je vais décrire, se rapproche, en effet, du *F. maniculata* par la couleur de quelques parties; mais elle s'en distingue immédiatement par son pelage très-long, très-fourni et très-abondant en poils laineux.

Comme le dit M. Temminck, et comme j'ai eu soin de le rappeler, le *F. maniculata* a les poils soyeux, courts et serrés, et les poils laineux, rares. Le pelage est, chez le *F. libyca*, très-fourni, épais, moelleux, et remarquable par l'abondance et la longueur des poils laineux.

La couleur générale du dessus de la tête, du corps et de la queue, est le fauve grisâtre : près de la ligne médiane, le fauve grisâtre est fortement nuancé de noirâtre, les poils ayant leur pointe noire, et de plus, un autre anneau noir, étendu, assez près de la pointe : un anneau fauve sépare les deux anneaux noirs. Sur les parties latérales du dos, le pelage devient d'un gris légèrement fauve; sur les flancs, il est d'un gris très-tiqueté de blanc. Ce caractère tient à ce que, parmi les poils de cette région, les uns ont leur pointe blanchâtre; les autres, un grand anneau blanchâtre très-près de la pointe, noire seulement sur une très-petite étendue. La face externe des membres est de même couleur que les flancs, mais avec quelques barres transverses brunâtres, fort irrégulières et comme à demi effacées. Le dessous du corps, sauf la gorge qui est blanche, est d'un roussâtre pâle, tirant en quelques parties sur le blanc : il présente en quelques parties aussi des vestiges de taches rousses arrondies. Vers le haut et en dedans des membres antérieurs existent deux barres transverses noirâtres, dont l'inférieure seule est très-marquée. Les carpes et métacarpes, tarses et métatarses, sont, en avant, d'un gris fauve qui, inférieurement, sur les doigts, passe au brunâtre. Le derrière des carpes et métacarpes, des tarses et métatarses, le dessous des doigts, sont d'un noir parfait.

La queue est, dans ses deux premiers tiers, d'un roux grisâtre en dessus, et d'un gris tiqueté de blanc sur les côtés. Inférieurement, elle est, dans son premier tiers, d'un fauve clair pur, puis grisâtre. Des vestiges d'anneaux noirâtres existent dans le second tiers. Le troisième tiers de la queue est annelé de noir et d'une couleur qui passe de plus en plus au blanc pur à mesure qu'on se rapproche du bout de la queue. Les anneaux noirs deviennent aussi de plus en plus distincts. Sous toutes les inflexions de la lumière, on distingue nettement deux anneaux noirs, non compris l'anneau noir terminal. Sous certaines inflexions de la lumière on aperçoit un et même deux anneaux de plus, qui, sous d'autres inflexions, deviennent très-confus.

Le dessus de la tête est, comme je l'ai dit, d'un fauve grisâtre comme le dessus du corps; mais ni les oreilles ni la face ne sont de cette couleur. Les oreilles, blanches ou

blanchâtres en dedans, sont couvertes en dehors de poils ras d'un brun roux tirant sur le marron. Les poils qui se rapprochent le plus de l'extrémité sont plus foncés que les autres, et opèrent la transition insensible des poils d'un brun roux à quelques poils noirs qui garnissent l'angle supérieur de l'oreille, et qui le dépassent, en offrant la disposition d'un très-petit pinceau. Le nez, l'espace compris entre lui et les yeux, une partie du dessous de l'orbite, une ligne allant de son angle externe vers l'oreille, une autre partant parallèlement de l'angle interne, sont d'un roux peu différent de la couleur des oreilles, mais un peu plus pâle. La lèvre supérieure, les deux paupières, et une petite tache au-dessus de l'angle externe de l'œil, sont d'un fauve clair et presque blanchâtre. Enfin, la lèvre inférieure, le dessous de la mâchoire inférieure et la gorge sont blancs.

La distance du bout du museau à l'anus est d'un peu moins de 6 décimètres. La queue, à peu près aussi longue que chez le *F. cafra,* mesure 3 décimètres et demi.

Tout récemment, je me suis procuré, pour le Muséum d'histoire naturelle, par la voie du commerce, un jeune sujet venant d'Oran. Il a près d'un demi-mètre du bout du museau à l'anus, et, par conséquent, n'avait point encore pris toute sa taille. Ses couleurs sont néanmoins déjà presque celles de l'adulte : seulement, le ventre est un peu plus pâle, et présente des taches un peu plus marquées sur les parties latérales; ceux des anneaux de la queue, qui sont situés vers les deux tiers de sa longueur, sont plus nettement marqués, et les poils noirs du bout de l'oreille, plus nombreux et un peu plus allongés, forment plus distinctement le pinceau.

Un autre individu, de même taille que ce dernier, mais venant d'Abyssinie, selon les renseignements qui m'ont été remis, a aussi la même coloration générale, et notamment le haut de l'oreille plus coloré de noir, sur la face externe, que chez l'adulte; mais les taches inférieures sont beaucoup plus distinctes, non-seulement que chez l'adulte, mais aussi que chez le jeune sujet d'Oran dont je viens de parler. Ces taches, de forme arrondie, sont d'un gris roussâtre sur les flancs et d'un brun roux sous le ventre.

C'est à cette espèce que doit être rapporté, selon toute probabilité, le *Lynx botté* de Bruce (1). La description qu'il donne de cet animal, a été regardée comme très-inexacte, parce qu'on voulait retrouver dans le Lynx botté de cet auteur le *F. caligata* de M. Temminck.

« Bruce, » dit M. Cuvier (2), « fait son animal un peu plus petit, et lui donne la queue « un peu plus longue à proportion; mais on est accoutumé avec lui à ces inexactitudes. »

C'est à tort, cette fois, que Bruce a été accusé d'inexactitude, quant à son texte du moins (3). Sa description, assurément, n'est point telle qu'eût pu la faire un zoologiste consciencieux et exercé : mais elle est du moins très-reconnaissable. Ce qu'il dit (4) du dessous des yeux, et du côté du museau, qu'il représente comme étant d'un rouge brun, ainsi que l'extérieur des oreilles, mais un peu plus foncés que celles-ci; la description qu'il donne des pattes, et ses mesures, s'accordent aussi bien avec les caractères du *F. libyca* qu'ils s'accordent mal avec ceux du *F. caligata.* Je dois faire remarquer que, selon Bruce, le Lynx botté avait *le ventre d'un blanc sale tacheté de rouge.* Notre individu a le ventre

(1) *Voyage aux sources du Nil,* Londres, 1792, tom. XIII, p. 228.

(2) *Ossements fossiles,* 2e édition, tom. IV, p. 441.

(3) Dans la figure, on a donné aux poils des oreilles une longueur qui n'existe chez aucun véritable Chat. Cette figure présente aussi d'autres inexactitudes.

(4) P. 233. Buffon dit, d'après Bruce, que la queue est *blanche à l'extrémité* et *ceinte de quatre anneaux noirs.* Il faut entendre, par ce passage, qu'il existe, sur un fond blanc, des anneaux noirs, l'un desquels d'ailleurs est terminal. Si le Chat de Bruce avait eu réellement l'extrémité de la queue blanche, il serait très-distinct, non-seulement du Chat libyque, mais de tous les autres véritables Chats.

d'un fauve passant en quelques parties au blanc, et a des vestiges de taches rousses. En se rappelant les changements que subit le pelage selon l'âge, et, en particulier, ce fait que les taches ventrales, aussi bien que les autres taches ou rayures, disparaissent au fur et à mesure que l'animal vieillit (1), on ne verra, dans la différence existant à cet égard entre la description de Bruce et la mienne, qu'une différence relative à l'âge des individus.

En faisant cette supposition, je ne suis pas réduit à m'appuyer ici sur des analogies plus ou moins contestables avec les faits observés dans les autres espèces de ce groupe. J'ai mentionné tout à l'heure un jeune *F. libyca,* indiqué comme envoyé d'Abyssinie, et qui, avec l'ensemble des caractères de coloration que j'ai décrits, a sur les flancs un certain nombre de taches arrondies d'un gris roussâtre, et sous le ventre, des taches d'un brun roux. Voici donc le caractère indiqué par Bruce, qui se retrouve chez un individu venant aussi, au moins selon toute probabilité, d'Abyssinie, et confirmant l'existence simultanée de cette espèce, d'une part, en Abyssinie, où elle a été découverte par Bruce et retrouvée récemment, de l'autre, en Libye et en Barbarie.

Quant à la Libye, c'est encore Bruce qui paraît avoir le premier trouvé le *F. libyca* dans cette partie de l'Afrique. C'est du moins avec une extrême vraisemblance que M. Cuvier a rapporté au Lynx botté de Bruce le prétendu *Caracal à oreilles blanches* que décrit, ou plutôt qu'indique Buffon, dans le troisième volume de ses *Suppléments.* C'est en Libye, près de Capsa, que ce Chat a été vu par Bruce, et sans doute décrit à la hâte, à en juger par le vague et l'insuffisance des renseignements fournis à Buffon.

C'est avec plus de certitude que je rapporte à cette espèce le Chat trouvé par Olivier (2), et indiqué, par lui, sous le nom de *F. libycus;* nom que je conserve, toutefois en lui faisant subir une légère rectification. La description que ce savant donne en six lignes de son *F. libycus,* est très-imparfaite, mais ne renferme du moins aucun trait qui ne s'applique bien à l'espèce. Les *petites bandes transverses, obscures,* qu'il indique comme existant sur *les côtés du ventre,* m'avaient un moment porté à douter de l'identité spécifique; mais, chez les jeunes sujets, quelques-unes des taches que j'ai décrites, sont réunies bout à bout, et réalisent, comme je l'ai constaté, des bandes transverses plus ou moins obscurément indiquées.

J'ai mentionné, plus haut, Tanger et Oran comme les lieux d'où sont venus, par la voie du commerce, deux des individus d'après lesquels j'ai déterminé cette espèce. Je puis ajouter maintenant qu'elle vient aussi d'être rapportée par l'expédition scientifique d'Alger. M. Levaillant a tué, dans les montagnes de Leone, plusieurs individus dont l'un m'a été communiqué par lui avec le plus obligeant empressement. Le Chat de M. Levaillant est fort semblable aux individus que j'ai décrits plus haut : je laisse d'ailleurs à M. Levaillant le soin de faire connaître les légères particularités qu'il présente, et de donner, d'après lui, une bonne figure d'une espèce qui n'a encore été qu'une fois et si mal représentée.

IV. Description d'une nouvelle espèce sous le nom de *Chat de Jacquemont,* *Felis Jacquemontii* (3).

Les détails dans lesquels je viens d'entrer, ont eu pour objet d'exprimer et

(1) Voyez plus haut, page 43.
(2) *Voyages dans l'empire ottoman,* tom. II, p. 41.
(3) Voyez, planche II, la figure de ce Chat, et planche III, celle de son crâne.

de faire saisir avec netteté les caractères distinctifs, soit du Chaus, du Chat botté, du Chat de Cafrerie, trois espèces successivement confondues entre elles et avec le Lynx botté de Bruce, soit du Chat libyque qui est au contraire le Lynx botté de Bruce, soit enfin du Chat ganté qui, décrit il y a peu d'années, et alors bien caractérisé, commençait déjà à être confondu avec le Chat libyque. Sans cette comparaison préalable, et faute d'avoir éliminé de la description de ces diverses espèces tous les traits qui leur sont étrangers, il m'eût été impossible de les caractériser avec précision, et par suite, de déterminer l'espèce nouvelle dont il me reste à parler. Après ce travail préliminaire, au contraire, une description et quelques remarques succinctes suffiront pour faire ressortir les traits différentiels du Chat de Jacquemont; espèce que l'on ne saurait en effet confondre, en l'examinant avec un peu d'attention, qu'avec le Chat botté.

L'individu d'après lequel je décris ce Chat, est dû à Jacquemont, et vient de l'Himalaya, ainsi que l'atteste le passage suivant, malheureusement le seul document que nous possédions sur ce remarquable Carnassier (1):

« De quadrupèdes, je n'en ai aperçu aucun. Les montagnards disent qu'il y a « des Ours, etc..... Tous ces animaux doivent être très-rares. Les seules dé- « pouilles que l'on m'ait montrées, sont celles d'une très-petite espèce de Félis, « à Cursali, à peine plus grande que le Chat sauvage, mais différente; et à « Kounsao, celle d'un Léopard. Kounsao est élevé de plus de 2,000 mètres, etc. »

Jacquemont ne donne pas, dans ce passage, la hauteur de Cursali; mais, ailleurs (2), il nous apprend que ce point n'est pas à moins de 2610 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Lorsque le Chat de Jacquemont nous parvint, et que je l'examinai pour la première fois, je le considérai seulement comme une variété du Chat botté, remarquable par un pelage un peu plus long, plus fin et plus moelleux qu'à l'ordinaire, et, par cela même, mieux en rapport avec le climat sous lequel habite ce Chat. Mais un examen attentif m'a convaincu qu'il ne peut être rapporté au Chat botté; et les caractères par lesquels il s'en distingue, sont même assez tranchés pour qu'on puisse les indiquer en peu de mots.

Je donne à l'espèce le nom du voyageur qui l'a découverte : nom qui rappelle à la fois tant de brillantes facultés de l'esprit, tant de travaux honorables et tant d'espérances détruites par un malheur dont l'histoire des sciences gardera longtemps le souvenir!

Le Chat découvert par Jacquemont a les mêmes teintes générales que les espèces précé-

(1) Voyez *Journal*, tom. II, p. 106.
(2) Tom. II, p. 83.

dentes : il est d'un fauve grisâtre, exactement de même nuance que dans les variétés les plus communes du *F. caligata*. De même encore que chez celui-ci, le dos est plus lavé de roux ; les membres antérieurs présentent en dedans et en haut deux barres transversales noirâtres, et le devant des métacarpes et des métatarses est aussi d'un fauve, qui toutefois est d'une nuance un peu plus vive.

Le système de coloration de la face est aussi le même ; c'est-à-dire, pour le faire connaître ici avec détail, que la face est fauve, avec le tour de la bouche blanc, et une tache blanchâtre en dedans de chaque œil, qui est aussi bordé de blanc en dehors : deux petits traits roux, à peine indiqués, l'un, interne, à peu près vertical, l'autre, externe, horizontal, se voient au-dessus de chaque œil.

Tout ceci existe aussi chez le Chat botté. Mais presque tout le reste est différent.

Le caractère le plus tranché est la coloration des oreilles. Leur face interne n'est remarquable que par la longueur des poils blanchâtres qui existent dans cette partie chez toutes les espèces de ce groupe ; mais la face externe ou convexe est d'un roux vif, non-seulement jusqu'à une certaine distance de la pointe, mais jusqu'à la pointe même, où, seulement sur le bord, se voient quelques poils noirs qui dépassent un peu celui-ci. Le triangle noir qui, chez les *Felis caligata* et *F. chaus*, existe vers le haut de l'oreille, manque donc chez le *F. Jacquemontii,* et n'est représenté que par quelques poils noirs, occupant l'extrême lisière de l'oreille.

Non-seulement la partie de la tête et du cou qui avoisine la base de l'oreille, est d'un fauve roux, comme dans l'espèce précédente ; mais cette couleur, toutefois avec une nuance un peu affaiblie, occupe une grande partie des régions latérales et inférieures, savoir : les côtés de la tête ; les côtés du cou ; le dessous du cou, sauf la partie antérieure qui est blanche comme la gorge ; le devant des épaules, la poitrine, la partie antérieure de l'abdomen ; le devant, le dedans et le dehors des membres antérieurs, moins les deux raies brunes déjà indiquées ; le devant et le dedans des membres postérieurs ; la plus grande partie du ventre ; les métatarses, aussi bien en arrière qu'en avant ; le devant des métacarpes et la plus grande partie de leur face postérieure ; le tour de l'anus et le dessous de la base de la queue. On voit que cette espèce est bien loin d'avoir, comme la précédente, le ventre blanc ou blanchâtre. Cette couleur est partout remplacée par le fauve roux ou roussâtre, excepté à la partie postérieure de l'abdomen qui est d'un gris roux : encore, comme je l'ai dit, le fauve roussâtre reparaît-il en arrière près de l'anus.

On voit aussi que cette même couleur fauve rousse, qui couvre les parties de l'abdomen, blanches dans l'espèce précédente, s'est étendue aussi, chez le *F. Jacquemontii,* sur la partie postérieure des métacarpes et métatarses. Toutefois deux raies noirâtres obliques, plus ou moins distinctes, existent vers la partie inférieure de ces segments du membre.

La queue, qui paraît (1) proportionnellement un peu plus courte que dans l'espèce précédente, est, dans sa première moitié, en dessus, de même couleur que le dessus du corps et que la face externe des cuisses, en dessous, d'un gris roussâtre. Dans la portion terminale, un anneau blanc sépare un anneau noir qui occupe l'extrémité, d'un autre anneau noir fort large, mais mal circonscrit, et qui même, antérieurement, passant au gris noirâtre, puis au gris roussâtre, se confond avec la couleur que présente le dessus de la queue dans sa première moitié.

La distance du bout du museau à l'origine de la queue est d'un peu moins de six déci-

(1) Elle n'est pas en bon état dans l'individu type de ma description, et je n'ai pu déterminer exactement ses proportions.

mètres. J'ai trouvé la longueur de la queue égale à un peu plus de 2 décimètres; mais l'état de l'individu que j'ai mesuré, ne me permet pas d'affirmer que telle soit en effet la véritable longueur de la queue.

Le crâne, que j'ai fait représenter (1) comparativement avec le crâne du *F. chaus* et celui du *F. caligata,* ressemble beaucoup à ce dernier. Toutefois le bord antérieur de l'orbite est beaucoup plus oblique et le bord supérieur plus court; caractères par lesquels le *F. Jacquemontii* est plus voisin que le *F. caligata* du *F. chaus.* Le *F. Jacquemontii* diffère aussi du *F. caligata* par ses caisses auditives plus larges et plus épaisses. Les autres différences que j'aperçois entre les crânes des *F. caligata* et *F. Jacquemontii,* et que l'on retrouve dans les figures, peuvent résulter de simples différences d'âges ou de variétés individuelles, et il n'y a pas lieu de nous étendre ici sur elles.

J'ai insisté surtout, dans la description précédente, sur les caractères qui distinguent le Chat de Jacquemont du Chat botté. A l'égard des autres espèces, la distinction est exempte de toute difficulté: aussi me bornerai-je à quelques remarques succinctes.

Le Chat de Jacquemont, outre plusieurs autres caractères, se distingue:

1° Du Chaus, à la fois par les caractères de taille et de proportions qui distinguent le *Felis caligata* du *F. chaus,* et par les mêmes caractères de coloration qui distinguent le *F. Jacquemontii* du *F. caligata.*

2° Du Chat de Cafrerie, par les mêmes caractères qui en distinguent le *F. caligata.*

3° Du Chat de Libye, par les teintes presque partout différentes du pelage.

4° Du Chat ganté, par ce même caractère et par la longueur et l'abondance plus grande des poils.

Il est à remarquer que, bien que les six espèces que je viens de comparer, se ressemblent au plus haut degré par le mode de la coloration de leur queue, il existe, dans chacune d'elles, quelques particularités relatives au nombre, à la disposition ou à l'étendue des anneaux de la queue.

TROISIÈME SECTION.

RONGEURS.

Je mentionnerai dans cette section trois Rongeurs fort remarquables des hautes vallées du Cachemir : un Ptéromys, nouveau pour la science; une Marmotte qui paraît avoir été indiquée, mais qui n'a encore été ni dé-

(1) Voyez la planche III.

crite ni dénommée, et un Lagomys, nouveau encore quand Jacquemont l'a trouvé, mais qui ne l'est plus aujourd'hui. Par une circonstance fort remarquable, c'est dans la même contrée, et dans la même semaine (1), que Jacquemont a obtenu les dépouilles de ces trois Rongeurs de genres si différents.

Je donnerai au Ptéromys découvert par Jacquemont, le nom de Ptéromys simple, *Pteromys inornatus*, à cause de ses couleurs bien moins éclatantes que celles de ses congénères, notamment des espèces appelées, pour la raison contraire, *P. nitidus*, *P. elegans*, *P. magnificus*.

Je conserverai à la Marmotte le nom d'*Arctomys caudatus*, qu'elle a reçu de Jacquemont lui-même, à cause de sa queue plus longue qu'elle ne l'est généralement chez les véritables Marmottes. Je transcrirai en entier la note manuscrite fort intéressante que Jacquemont avait envoyée au Muséum sur cette Marmotte, et il me suffira d'y ajouter quelques courtes remarques.

Quant au Lagomys, il a été déjà, sous le nom de *Lagomys alpinus*, indiqué et figuré par M. Royle dans ses belles *Illustrations* de l'Histoire naturelle de l'Himalaya (2); puis étudié de nouveau et décrit avec soin sous le nom de *L. Roylii*, par M. Ogilby, dans le mémoire zoologique dont ce savant zoologiste a enrichi l'ouvrage de Royle (3). Je me bornerai donc à dire que Jacquemont a trouvé cette espèce à Kanawer, dans la vallée d'Yurpo, et en Cachemir, dans la haute vallée où le Sind et le Gombour se séparent : elle vit parmi les pierres et dans les anciens éboulements (4).

I. Description du Ptéromys simple, *Pteromys inornatus*, Is. Geoff. (Pl. IV).

C'est à Ousoune, village situé sur le Sind, près de son confluent avec le Ganga, que Jacquemont s'est procuré cette rare et remarquable espèce. Il la mentionne succinctement dans son *Journal*, et avec un peu plus de détails dans ses notes manuscrites. Voici les deux passages, et d'abord celui qui fait partie du *Journal* (5):

« Le 30 août (1831).... Les gens de Ressoul Malik m'apportent un animal « qui ne se trouve, dit-on, que dans leur vallée, et dans celle de Lideur aussi, « vers Palgranne. C'est un *Pteromys* dont l'espèce est peut-être nouvelle. »

Je citerai textuellement aussi le passage manuscrit qui se rapporte au même

(1) Du 27 au 30 août 1831.

(2) *Illustrations of the botany and other branches of natural History of the Himalaya Mountains.* Tom. I, Lond. 1839. Voyez pl. IV.

(3) *Memoir on the Mammalogy of the Himalayas*, p. XIX.

(4) Voyez *Journal*, cinquième partie, tom. III, p. 311.

(5) *Ibid.*, p. 314.

Ptéromys; on s'apercevra facilement que c'est une simple note prise par Jacquemont pour fixer ses souvenirs.

« Un mâle que je soupçonne de n'être pas adulte. — Vit dans le creux des « arbres près de Gounndeh-Seursing et autres lieux de la vallée du Sind, et « aussi dans celle du Lideur, à environ 2500 mètres de hauteur absolue. — Vit « de fruits sauvages. Dort le jour, se montre le soir seulement. S'engourdit « en hiver. — Rare en Cachemir (1). »

Les caractères de l'individu dont il est question dans ces deux passages, sont les suivants :

Comme dans d'autres espèces déjà connues, les parties supérieures du corps et de la tête, les parties inférieures et le parachute sont de trois couleurs fort différentes, qui néanmoins passent par nuances et presque insensiblement des unes aux autres.

Le dessus de la tête, du cou et de la poitrine est d'un gris roux tiqueté de blanc; le reste du dessus du corps est d'un gris noirâtre présentant à peine une légère teinte de roussâtre, mais fortement tiqueté de blanc. Il est même nécessaire de dire que le blanc, dans cette région, ne se montre point sous la forme de simples points, mais sous celle de lignes de 5 ou 6 millimètres de long. Cette apparence dépend de la coloration de chaque poil, qui est, dans la première moitié, cendré foncé, comme le sont les poils laineux, puis, dans la seconde moitié, annelé de noirâtre, puis de blanchâtre sur une assez grande étendue; puis de noir, également sur une assez grande étendue. Le mode de coloration des poils du dessus de la tête est analogue; mais un anneau roux remplace l'anneau blanchâtre, d'où résulte la teinte plus rousse de cette partie.

Le dessus du parachute est revêtu de poils d'un roux vif, assez foncé, et tirant sur le marron: cette couleur s'étend aussi sur les épaules, dans la région fessière, sur la face externe des bras, des avant-bras, des cuisses et des jambes. Une tache de même couleur se trouve, de chaque côté, en arrière et au-dessous des oreilles, et il existe entre ces taches, derrière le cou, une bande transversale rousse, peu apparente à cause de la teinte générale roussâtre du dessus du cou.

Le dessous du parachute est d'un fauve roussâtre, plus foncé et plus vif dans la portion la plus rapprochée du bord externe. Le dedans des membres est aussi d'un fauve roux assez vif. Il en est de même des joues, dont la nuance se fond peu à peu avec celle de la tache d'un roux vif qui est au-dessous et en arrière des oreilles.

Une bande d'un gris clair, occupant le bord externe du parachute dans sa moitié postérieure, et se prolongeant le long de la partie antérieure de la cuisse, sépare le roux foncé et presque marron de la partie supérieure du parachute et de la face externe de la cuisse, du fauve roux beaucoup plus clair et plus doux du dessous du parachute et du dedans de la cuisse. Les parties latérales du corps, depuis l'insertion du parachute, et les parties inférieures sont généralement d'un blanc, tantôt pur, tantôt légèrement lavé de roux. Les parties d'un blanc plus ou moins pur sont : la poitrine, la gorge et le tour de

(1) « J'ai vu à Simlah, ajoute Jacquemont, des peaux d'un ptéromys semblable à celui-ci pour le pelage, mais deux ou « trois fois plus grandes..... Elles provenaient d'animaux tués près de Kolghur, dans les forêts de Hattou. On en fait des « fourrures. » Jacquemont émet l'opinion que ces derniers Ptéromys sont de la même espèce que le Ptéromys de la vallée du Sind et de celle du Lideur. Je ne puis partager cette opinion.

la bouche, y compris le bord seulement de la mâchoire inférieure, sous laquelle est une tache noire, et plus en arrière, un espace roussâtre. Le ventre est d'un blanc légèrement lavé de roux, inférieurement, et tirant un peu plus sur le roux vers l'ombilic.

Les oreilles, de forme triangulaire, sont, à leur face externe, couvertes de poils ras : elles sont noires en bas et en arrière, blanches en haut et en avant. A la face externe, il existe un petit nombre de poils qui, en bas, au milieu et en avant, sont d'un brun-roux. Vers le bord de l'oreille, en arrière, en haut et à la pointe, les poils, fort courts mais plus nombreux, sont blancs. Une petite touffe de poils noirs existe au dedans et à la base de chaque oreille; et en dehors des poils noirs sont aussi quelques poils roux.

La queue, plus longue que le corps, arrondie et touffue, a le dessous de sa base roussâtre, et son extrémité noire. Dans le reste de son étendue elle est assez uniformément couverte de poils d'un gris brunâtre ou roussâtre, avec la pointe d'un fauve clair. Parmi ces poils sont cependant quelques poils noirs ou noirâtres qui se trouvent disséminés et comme perdus au milieu des autres.

Le dessous du menton et le bout de la queue ne sont pas les seules parties qui soient noires. Les pattes postérieures sont aussi de cette même couleur, ou du moins d'un brun roux tellement foncé, que le voisinage d'une couleur claire le fait paraître noir. Les pattes postérieures sont d'un brun roussâtre un peu moins foncé.

La couleur des ongles, qui sont d'un gris jaunâtre clair, fait contraste avec la couleur foncée des poils.

Les moustaches, fort longues, sont noires.

Les dents antérieures, qui indiquent un animal adulte, sont, sur leur face émaillée, d'un jaune orangé assez vif.

Le pelage, généralement long, touffu et moelleux chez les véritables Ptéromys, l'est surtout d'une manière fort remarquable dans notre espèce, qui, nocturne comme ses congénères, est de plus habitante des hautes vallées de l'Himalaya. Après les poils de la queue qui ont environ 0^{m},05 de long, et jusqu'à 0^{m},06 à l'extrémité, viennent ceux du dos qui ont plus de 0^{m},04, et il en est même quelques-uns qui ont 0^{m},05.

Les dimensions sont comme il suit (1) :

Distance du bout du museau à l'origine de la queue	$0^{mèt.}$,28
Longueur de la tête	0 ,07
Largeur et hauteur des oreilles	0 ,02
Longueur de la queue, sans le pinceau terminal	0 ,28
Longueur de la queue avec le pinceau	0 ,34
Longueur de la patte antérieure, prise du commencement de la nudité palmaire à l'extrémité des ongles	0 ,042
Longueur de la patte postérieure, prise de la partie postérieure du calcanéum à l'extrémité des ongles	0 ,066

Quoique les caractères distinctifs du *Pteromys inornatus*, par rapport aux espèces jusqu'à présent décrites, soient nettement tranchés, il ne sera pas inutile de le comparer brièvement à ceux de ses congénères qui ont avec lui le

(1) Prises sur un animal monté, et dont les dimensions ont pu être altérées par la préparation, ces mesures ne doivent être, pour la plupart, considérées que comme plus ou moins approximatives. Toutefois il n'en est pas ainsi des dimensions des pattes, et c'est pourquoi je les ai données avec exactitude en centimètres et millimètres.

plus d'affinités. Tels sont le *Pteromys magnificus* de M. Hodgson et le *P. elegans* de M. Temminck.

Le *Sciuropterus magnificus*, comme il avait d'abord été nommé par M. Hodgson (1), le *Pteromys magnificus*, selon le nom plus exact qu'il a préféré depuis dans un de ses mémoires sur la Faune du Népaul (2), se rapproche du *Pt. inornatus* par sa zone d'habitat, toutefois sans vivre dans les mêmes lieux (3), et par quelques-uns de ses caractères.

Il a aussi la queue terminée de noir, et une tache noire sous le menton; la disposition des poils de sa queue est la même, et la distribution générale des couleurs n'est pas non plus sans quelque analogie avec celle que l'on observe chez le *Pt. inornatus*. Mais le *Pt. magnificus* est en dessus d'un marron vif, et en dessous d'un rouge doré. Si la distribution générale des couleurs a quelque analogie, les teintes sont donc, au contraire, extrêmement différentes. La taille et les proportions sont aussi loin d'être les mêmes, et il existe encore quelques autres différences sur lesquelles, après ce qui précède, il serait inutile d'insister.

Le *Pt. elegans* de M. Temminck est une espèce des îles de la Sonde qui n'est point encore indiquée dans les catalogues, l'auteur l'ayant décrite dans un passage qui a échappé à l'attention de presque tous les zoologistes. Ce passage, inséré par M. Temminck dans son *Discours d'introduction à la Faune du Japon* (4), est ainsi conçu :

« Nusa-Kambang (petite île séparée de Java par un canal de peu de largeur) offre... dans la classe des Mammifères, un *Pteromys* nouveau, d'un tiers moins grand que le *Pt. nitidus* si commun à Java. Nous désignons cette espèce à robe peinte de couleurs vives, sous le nom de *Pt. elegans:* elle vit aussi dans quelques autres îles, mais n'a point été trouvée à Java. »

Les caractères du *Pt. elegans*, que l'auteur donne en note, sont les suivants :

« Pelage du dos marqué de grandes mèches d'un blanc ou d'un gris argentin sur un fond d'un noir plein; les membranes en dessus d'un marron vif; la queue seulement de la longueur du corps et d'un noir parfait.»

(1) *Illustrations of Nipalese Zoology, prepared for publication,* dans *The Journ. of the asiat. Society,* tom. IV, p. 522 (1835).

(2) *Synoptical description of sundry new animals,* dans le même *Journal,* T. V, p. 231 (1836). C'est avec toute raison que M. Hodgson a préféré le nom de *Pteromys* au nom de *Sciuropterus,* qui est celui d'un genre voisin, mais nettement distinct des *Pteromys.*

(3) M. Hodgson donne, pour sa zone d'habitation : « *Central and lower regions of Nipal.* » Et M. Ogilby, dans son Mémoire déjà cité sur la Mammalogie de l'Himalaya (p. lxvij), après avoir indiqué son *habitat,* dans des termes qui sont empruntés à M. Hodgson, ajoute : « *But do not extend to the very elevated parts of the mountains.* »

(4) *Coup d'œil sur la Faune des îles de la Sonde et de l'empire du Japon. Discours préliminaire destiné à servir d'introduction à la Faune du Japon,* in-fol., 1836, p. xij.

Cette description, exacte et précise, mais succincte, ne saurait fournir les éléments d'une comparaison rigoureuse entre le *Pt. inornatus* et le *Pt. elegans*. Mais ce dernier m'est connu par plusieurs individus dont l'un avait été étiqueté par M. Temminck lui-même, et dont deux font partie des collections du Muséum de Paris.

Leur examen me permet d'affirmer que le *Pt. inornatus* est une espèce voisine, mais distincte du *Pt. elegans*. Chez l'un et chez l'autre, la taille et la forme de la queue sont les mêmes; les proportions sont à peine différentes, et le pelage offre beaucoup d'analogie, soit pour la distribution des couleurs, soit même pour la nature de celles-ci, qui seulement sont toutes beaucoup plus pâles chez le *Pt. inornatus*. Ainsi, chez ce dernier, sur le dos, les lignes ou stries blanches sont sur un fond gris roussâtre terne, tandis que, dans le *Pt. elegans*, selon les expressions de M. Temminck, *de grandes mèches d'un blanc ou d'un gris argentin* se détachent *sur un fond d'un noir pur*. De même, le dessus des membranes est d'un roux marron bien moins vif chez le premier; et les parties inférieures, qui sont d'un roux éclatant chez le *Pt. elegans*, sont seulement d'un blanc légèrement lavé de roux chez le *Pt. inornatus*. Enfin, la queue, noire ou noirâtre chez le *Pt. elegans*, est presque partout d'un gris roussâtre sale chez le *Pt. inornatus* (1).

II. Description de la Marmotte a longue queue, *Arctomys caudatus*, V. Jacq. (2).

La Marmotte à longue queue vient, comme je l'ai dit, de la même région que le Ptéromys simple; et c'est à trois jours seulement d'intervalle que Jacquemont s'est procuré l'une et l'autre. Voici le passage dans lequel il mentionne la Marmotte dans son *Journal* (3):

« Le 27 août (1831).... La haute vallée où le Sind et le Gombour se sé-
« parent, est habitée par de nombreuses familles de Marmottes, dont l'espèce,
« commune, m'a-t-on dit, au Thibet et au petit Thibet, ne se trouve nulle part
« ailleurs sur les confins de Cachemir. Je la crois nouvelle. Je joins ici la des-
« cription de cet animal dont je rapporte la dépouille, et dont je regrette de
« n'avoir pu préparer le squelette. »

La note descriptive qu'annonce Jacquemont dans ce passage, est heureuse-

(1) J'aurais désiré pouvoir comparer de même, au *Pt. inornatus*, trois *Pteromys* mentionnés dans les *Proceedings of the zoological Society of London*, année 1836, p. 88. Malheureusement ces Ptéromys ne sont que mentionnés, et non décrits.

(2) Voyez la planche V.

(3) *Cinquième partie;* T. III, p. 310.

ment arrivée au Muséum avec l'animal qui en est l'objet. Je me fais un devoir de transcrire textuellement cette note, et je ne doute pas qu'on ne lise avec intérêt les résultats des observations faites par Jacquemont sur les mœurs de l'animal.

Note sur la Marmotte a longue queue, *Arctomys caudatus*, par V. Jacquemont.

« *Arctomys caudatus*, Nobis. »

« Nom vulgaire : *Droune* درون. »

« *Description.* — Espèce un peu plus grande que la Marmotte des Alpes (1). La queue longue comme les deux tiers du corps. Le ventre et les pattes fauves. Le dos noirâtre (2). La queue noirâtre en dessous, fauve et à peine mélangée de noir par dessus; l'extrémité tout à fait noire. Le museau (3) et le tour des yeux, noirs aussi. Les quatre doigts extérieurs de la patte antérieure armés d'ongles longs, comprimés latéralement, légèrement creux en dessous. Le pouce, très-court, porte un petit ongle plat et court : ce n'est guère qu'un tubercule. Les cinq doigts des pattes de derrière armés d'ongles semblables à ceux des quatre doigts extérieurs des pattes de devant. Les yeux noirs. »

« Deux incisives taillées en biseau à chaque mâchoire (4); celles d'en bas plus longues que les supérieures. Quatre molaires fortement armées de pointes de chaque côté à la mâchoire inférieure. Cinq à la mâchoire supérieure: la dernière à couronne mousse très-courte. La première n'est qu'une petite pointe à sommet triangulaire mousse. — Les clavicules faibles. »

« Malgré la forme de ses dents, le régime de cette espèce est exclusivement herbivore. »

« L'estomac est simple et vaste; le duodénum peu boursouflé; l'intestin extrêmement long; le cœcum énorme : le cœur et les poumons petits; le foie et les reins très-gros; les testicules extrêmement petits. Le scrotum ne fait nulle saillie extérieure. »

« *Mœurs et habitat.* — Cette Marmotte habite en société nombreuse dans la vallée du Gombour, élevée de 3500 mètres. Elle ne fouit que dans les terrains

(1) L'individu que Jacquemont a envoyé au Muséum, ne surpasse pas, pour la taille, la Marmotte des Alpes; et on trouve même, dans cette dernière espèce, des individus plus grands que lui. Mais Jacquemont nous apprend que le sujet envoyé par lui est un mâle à peine adulte. « J'ai vu, dit-il, des individus d'un tiers plus grands. » (*Note de M. Is. Geoffroy Saint-Hilaire.*)

(2) Les poils du dos sont fauves avec la pointe noire (*Idem*).

(3) Seulement en dessus et en avant. Le dessus du nez, l'angle de la commissure des lèvres, et la région circum-orbitaire sont noirs. Tout le reste de la tête, y compris les oreilles, est, comme les membres et le dessous du corps, d'un fauve doré. Les flancs sont inférieurement d'un fauve un peu plus pâle, et supérieurement d'un fauve un peu mélangé de noirâtre (*Idem*).

(4) Elles sont blanches; ce qui fournit un bon caractère distinctif par rapport à d'autres espèces, et notamment par rapport à notre *Arctomys alpinus*, qui est l'espèce la plus voisine par sa coloration de l'*A. caudatus*. Parmi les Marmottes à dents antérieures blanches, je citerai au contraire une Marmotte, d'origine inconnue, que possède le Muséum, et qui est uniformément noire, sauf quelques poils blancs autour de la partie antérieure du museau. Cette Marmotte, que j'ai provisoirement désignée dans la collection du Muséum, sous le nom d'*Arctomys niger*, est-elle réellement une espèce distincte? ou ne serait-ce qu'une variété mélanienne d'une espèce revêtue normalement d'autres couleurs, par exemple, de l'*A. empetra*, qui a aussi des poils blancs autour du nez? De nouveaux matériaux peuvent seuls permettre de prononcer à cet égard (*Idem*).

les plus meubles, formés d'anciens éboulements. Son terrier s'ouvre en général sous un grand quartier de roche qui lui sert de plafond, et qui en abrite l'entrée contre la pluie. Elle y accumule une grande quantité d'herbes sèches, dont les montagnards disent qu'elle se nourrit en hiver. Mais comme cet animal est *impur,* et que sa fourrure n'est d'aucun prix, ils n'ont aucun intérêt à le chasser et à étudier ses mœurs pour le poursuivre avec plus de succès. Il est probable qu'il passe l'hiver engourdi, et que le foin qu'il amasse, ne lui sert qu'à boucher son terrier. »

« Devant l'entrée de chacun, il y a une petite place bien battue où se tiennent ces animaux pendant le jour, et où les femelles allaitent leurs petits. Au moindre danger ils rentrent dans leur demeure. Cependant, comme personne ne les chasse, ils sont peu craintifs et se laissent approcher de près. Lorsqu'ils fuient, ils poussent souvent un cri très-aigu et très-fort qui n'est pas seulement celui de la frayeur. Quand ils sont tranquilles, ils se tiennent devant ou souvent sur la pierre qui en couvre l'entrée, debout sur leurs pieds de derrière, dont la plante est nue jusqu'aux talons, la queue relevée contre le dos, les pattes de devant légèrement étendues en avant de la poitrine, et les mains jointes. Leur physionomie est parfaitement innocente et stupide. »

« La base des montagnes est toute percée de leurs trous. De chacun partent un ou plusieurs chemins parfaitement battus qui conduisent au travers des herbes, soit à d'autres terres, soit au pâturage. On dirait exactement des sentiers battus par le pied de l'homme. »

« Quand la frayeur a fait une fois plonger ces animaux dans leur trou, ils y restent très-longtemps avant que de reparaître au dehors. »

« Cette Marmotte court fort mal, et il serait aisé de la prendre à la course, si elle s'aventurait loin de son trou à la vue de l'homme. »

« On dit qu'à la fonte des neiges elle sort de sa retraite dans un état de maigreur excessive : elle est extrêmement grasse à présent (fin du mois d'août). Sa chair doit être bonne à manger ; car elle a, cuite et crue, une odeur agréable. Le ventre de tous les individus que j'ai tués, était d'une ampleur extrême et comme bourré par le canal intestinal. »

« Cette Marmotte, très-commune dans le lieu où je l'ai vue, est sans doute très-rare ailleurs. Tous ceux de mes gens qui avaient passé auparavant à Gombour, la connaissaient; mais les autres ne l'avaient jamais vue. Elle n'habite qu'un espace fort limité, environ une à deux lieues de long, sur les bords de la vallée et les pentes inférieures des montagnes (1). »

(1) Je n'ai trouvé nulle part cette Marmotte décrite ni même indiquée. M. Traill, il est vrai, dans un mémoire intitulé

QUATRIÈME SECTION.

PACHYDERMES ET RUMINANTS.

Cette quatrième et dernière section, bien que relative à deux ordres représentés dans l'Inde par de nombreuses espèces, sera l'une des plus courtes de ce travail. Elle comprendra seulement la description d'une nouvelle espèce d'Antilope sous le nom d'*Antilope aureo-flava*, et le résumé d'observations et de remarques qui, se trouvant déjà consignées dans le *Journal* de Jacquemont, ne devront être ici que rappelées et coordonnées.

I. Remarques de Jacquemont sur divers Pachydermes.

Les Pachydermes sur lesquels Jacquemont a recueilli des observations plus ou moins intéressantes, sont le Rhinocéros indien, l'Éléphant indien, le Cheval et l'Ane domestiques, et l'Hémione ou Dziggetai.

Ce n'est point dans son pays natif, et vivant librement dans l'état de nature, c'est captif, dans la ménagerie du Gouverneur général de l'Inde, que Jacquemont a observé un *Rhinoceros indicus*. Ce *monstrueux animal, auprès duquel,* dit Jacquemont (1), *la construction de l'Éléphant est presque frêle*, venait des montagnes au delà du Gange : on le tenait attaché par un pied à un gros arbre sur le bord d'un étang, dans lequel, les jours chauds et secs, on le voyait se plonger et se tenir immobile des heures entières. Jacquemont rapporte qu'ayant, à deux reprises, brisé sa chaîne, le Rhinocéros fut repris et réduit par des Éléphants apprivoisés.

Un fait beaucoup plus intéressant s'il était suffisamment constaté, c'est l'emploi que l'on fait du Rhinocéros au delà du Gange, assure-t-on, pour les travaux de l'agriculture. Ce gigantesque quadrupède aurait-il, en effet, été as-

Statistical report on the Bhotia Mehals of Kamaon (*Asiatic Researches*, tom. XVII, 1832, p. 16), mentionne une Marmotte sur laquelle il s'exprime ainsi : « Bhia, *Marmot, a small brown kind, numerous in the upper parts of the Gats.* » Cette indication est loin de pouvoir suffire pour la détermination du Rongeur vu par M. Traill : mais, si elle est exacte, elle ne peut être rapportée à l'*A. caudatus*, fauve bien plutôt que brun, et auquel ne peut, en aucune façon, convenir l'épithète *small*, qui semblerait désigner plutôt un Spermophile qu'une véritable Marmotte.

Dans son travail déjà cité sur la mammalogie de l'Himalaya (p. lxvij), M. Ogilby se borne à citer le *Bhia* comme une espèce non encore décrite.

Dans son important mémoire *On the Mammalia of Nepal* (*Journal* déjà cité, tom. I, 1832), M. Hodgson dit qu'il n'existe de Marmottes qu'en Cachar : « *Of the genus Mus,* dit-il (p. 344), *we have none of the numerous sub genera except Mus proper and Arctomys; the latter, confined to the Cachar.* » (*Note de M. Is. Geoffroy Saint-Hilaire.*)

(1) *Journal*, seconde partie. Voyez tom. I, p. 169.

servi par cette même race humaine qui, de temps immémorial, a soumis l'Éléphant, et qui excelle plus qu'aucune autre dans l'art difficile d'apprivoiser et de domestiquer les animaux ?

Les passages dans lesquels Jacquemont mentionne l'Éléphant, sont extrêmement nombreux. Il faut lire son *Journal* entier pour apprécier toute l'intelligence et la docilité de l'Éléphant, les services qu'il rend à ses maîtres, les soins qu'on lui donne, et le luxe dont on le pare. Parmi les passages les plus intéressants, je me bornerai à en citer deux; l'un (1) dans lequel Jacquemont raconte sa première visite aux Éléphants du Gouverneur, et la première ascension qu'il fit sur l'un d'eux en compagnie de lady William Bentinck; l'autre (2) dans lequel il nous dépeint deux Éléphants conduits et contraints à se tenir au milieu de la fusillade et des fusées d'une fête, n'exprimant leur émotion que par quelques mouvements et quelques cris, et donnant ainsi la mesure de leur étonnante soumission à leurs cornacs (3).

Les passages du *Journal* qui se rapportent au Cheval et à l'Ane, sont de même fort nombreux (4); je n'y trouve d'ailleurs aucuns détails qu'il soit utile de reproduire ici. Je noterai seulement qu'en Ladak, les Anes sont plus souvent noirs que gris, et que Jacquemont les a trouvés en plusieurs lieux de plus grande taille et de plus belle race qu'en France.

De même que le Rhinocéros, c'est dans la ménagerie du Gouverneur général que Jacquemont a observé l'Hémione (5). Je n'insisterai pas sur la description qu'il donne de ce Solipède, encore très-imparfaitement connu à l'époque du voyage de Jacquemont, mais dont plusieurs individus vivants ont été envoyés, il y a quelques années, au jardin zoologique de Londres et à la ménagerie du Muséum de Paris. Celle-ci possède même en ce moment plusieurs individus, les uns dus au zèle éclairé et à la générosité de M. Dussumier, les autres nés de ceux-ci (6).

(1) *Journal,* seconde partie. Voyez tom. I, p. 171.

(2) *Ibid.*, p. 214.

(3) Voyez aussi la troisième partie, tom. I, p. 385 et suiv.

(4) Voyez, entre autres passages, la quatrième partie du *Journal,* tom. II, p. 110, 212, 345 et 400; et cinquième partie, tom. III, p. 224 et 228.

(5) *Ibid.*, deuxième partie, tom. I, p. 170.

(6) J'ai figuré le premier des individus envoyés en France, dans un mémoire intitulé: *Sur le genre Cheval, et spécialement sur l'Hémione;* voyez les *Nouvelles Annales du Muséum d'histoire naturelle,* tom. IV, p. 97 et suiv. — Les jeunes individus de la ménagerie, les premiers de leur espèce qui soient nés en France et même en Europe, différaient de leurs parents dans le premier âge, en ce qui concerne le pelage, par des zébrures plus marquées sur les membres et par leur crinière plus longue et plus fournie. Quant aux proportions, elles offraient les différences que l'on sait exister dans toutes les espèces entre les poulains et les adultes.

II. Remarques de Jacquemont sur divers ruminants.

Les espèces de cet ordre dont Jacquemont a fait mention, sont nombreuses, et appartiennent à des genres très-divers.

C'est près de Rogonatpour (1) qu'il a vu, pour la première fois, des Chameaux venus de Bénarès en 23 jours; et c'est à son départ de Dehli pour le Pendjâb et le Cachemir, que lui-même a, pour la première fois, employé ces animaux (2). Mais c'est surtout en traversant, pour se rendre de Dehli à Bombay, le Marwar et le Meiwar qu'il a eu surtout occasion d'observer et de comparer les diverses races de Chameaux. Ceux du Marwar et de Jeipour sont plus estimés et plus rapides à la course que ceux du Meiwar. Adjmir est surtout célèbre pour la vitesse de ses *Sânni* (3) ou chameaux légers, dont les meilleurs coûtent jusqu'à 300 roupies (750 francs), c'est-à-dire, deux fois autant qu'un Chameau de charge, et près de quatre fois autant qu'un Chameau commun. L'allure d'un *Sânni* est un trot aisé, à très-grands pas. La vitesse de l'animal et la faculté qu'il a de supporter la fatigue, n'ont d'ailleurs rien d'extraordinaire : on regarde comme excellents les *Sânnis* qui marchent douze heures de suite avec une vitesse moyenne de 6 à 8 kilomètres.

Jacquemont n'a point eu occasion d'observer les Chevrotains dans l'état sauvage, quoiqu'on lui eût dit ces animaux très-communs dans plusieurs parties de l'Himalaya (4); mais il a vu dans la ménagerie du Gouverneur général à Calcutta, plusieurs Chevrotains qu'il croit pouvoir rapporter à deux espèces, et dont il donne une courte description (5).

On trouve aussi dans le *Journal* de Jacquemont quelques indications sur le Musc, qui, d'après les renseignements recueillis par lui, existe dans les forêts montagneuses de Vestervonne et dans d'autres parties du Cachemir. La matière odorante des Muscs de ces localités a peu de parfum et n'est pas estimée (6).

Dans plusieurs passages, Jacquemont mentionne, soit des Cerfs, soit des Antilopes, soit les uns et les autres ensemble, lorsque, comme il arrive quelquefois, ils habitent les mêmes localités. C'est ce qui a lieu, par exemple, dans les plaines et sur le plateau du Bundelkund (7).

(1) *Journal*, troisième partie, tom. I, p. 287.
(2) Cinquième partie, tom. III, p. 5.
(3) Sixième partie, tom. III, p. 409.
(4) Quatrième partie, tom. II, p. 408.
(5) Deuxième partie, tom. I, p. 170.
(6) Cinquième partie, tom. III, p. 238.
(7) Troisième partie, tom. I, p. 437. Voyez aussi, relativement à ces ruminants, la quatrième partie, tom. II, p. 106 et 306, et la cinquième partie, tom. III, p. 31, 238 et 309.

Un passage intéressant, mais qui le serait davantage si l'on pouvait déterminer avec certitude l'espèce à laquelle il se rapporte, est celui dans lequel il mentionne une Antilope tuée à Gounndeh-Seursing, près de Sounnmeurgue (1). Je citerai textuellement ce passage, ou du moins ce qu'il renferme d'utile pour mon travail, afin qu'on puisse le rapprocher de la description que je donnerai plus bas de l'*Antilope aureo-flava*.

« Le 29 août 1831.... je vis à Gounndeh-Seursing une autre preuve de « l'adresse des gens de Ressoul-Malik. C'était une Antilope femelle qu'ils avaient « tuée avec son chevreau sur les montagnes déchirées qui dominent ce village. « Cet animal, disent-ils, y est commun. En hiver, poussé par la faim, il descend « dans les vallées, s'approche des habitations et se laisse prendre assez aisément. « En été il se réfugie sur les cimes les plus hautes et les plus escarpées, où il est « presque impossible de l'atteindre.... Les chasseurs lui avaient coupé la gorge.... « Il n'y avait plus moyen d'en faire même un bon dessin, tant sa dépouille était « mutilée. Le poil était court, fauve brun, avec du blanc sous le ventre; les « cornes petites, légèrement arquées en arrière, et obscurément annelées. Celles « du mâle, me dit-on, sont fort grandes. »

Je ne pense pas qu'il y ait lieu de rapporter ce passage à l'Antilope qui sera décrite et figurée dans ce travail.

Les passages relatifs aux races domestiques de Chèvres et de Moutons sont fort nombreux, et plusieurs sont zoologiquement très-intéressants. Dans l'un (2), Jacquemont décrit le Mouton à cornes en spirale de Jeipour, remarquable par l'abondance et la finesse de sa toison; finesse qui n'est toutefois que relative à l'extrême grossièreté des autres laines indiennes. Dans plusieurs autres passages (3), il traite de la race, ou plutôt des races précieuses de Chèvres, qui fournissent le *paschm* ou duvet de Cachemir; il fait connaître les lieux dans lesquels on recueille les qualités les plus estimées, les prix auxquels s'élèvent les diverses variétés (4), les voies par lesquelles elles sont expédiées et livrées au commerce, et la dégénérescence rapide que subissent les races à duvet lorsqu'on les transporte sous un climat différent de celui de leur patrie. Il insiste aussi sur les voyages fréquents que font, par petites caravanes, les Chèvres, sans excepter les races à duvet, et les Moutons, habituellement employés comme bêtes de somme; circonstance qui a trompé quelques voyageurs, et a fait désigner, comme

(1) *Journal,* cinquième partie, tom. III, p. 312.

(2) *Ibid.*, sixième partie, tom. III, p. 409.

(3) Voyez surtout la quatrième partie, tom. II, p. 345, 370 et 400; et la cinquième, tom. III, p. 309.

(4) Selon Jacquemont, un kilogramme de duvet de qualité moyenne, produit par 10 ou 12 Chèvres, ne se vend à Gaou que 2 roupies (4f,40).

la patrie de diverses races à duvet, des lieux dans lesquels des caravanes ou des troupeaux étaient venus de plus loin et ne se trouvaient que momentanément (1).

Tandis que les Chèvres et les Moutons sont employés comme bêtes de somme, les Zébus, et en particulier certaines races de plus grande taille et de forme plus svelte, le sont comme attelage : dans quelques parties de l'Inde, par exemple, dans le Meiwar, ces animaux traînent des chars légers dans lesquels voyagent les gens de classe moyenne (2). Diverses variétés sont caractérisées, non plus par des différences de taille ou de proportions, mais par des différences relatives, soit aux prolongements frontaux, soit à la loupe adipeuse du garrot, et quelquefois par des caractères de coloration que leur constance rend remarquables. C'est ainsi que, dans la vallée de la Jumna, les Zébus sont tous, d'après Jacquemont, d'un brun noir, de petite taille, à cornes courtes, et à bosse peu saillante (3). Les Zébus de Bénarès sont, au contraire, remarquables par le développement considérable de leur loupe dorsale. Il est vrai que ceux-ci, rendus à la liberté par la piété des Hindous, et passant leur temps à dormir, à manger et à se promener familièrement dans les rues qu'ils encombrent, sont aussi gras qu'indolents (4).

Sans m'arrêter sur quelques autres passages relatifs soit à ces mêmes espèces, soit au Buffle (5) ou à l'Yack (6), je signalerai comme spécialement dignes d'intérêt ceux qui ont pour sujet le *Dzo*. On nomme ainsi, dans plusieurs parties de l'Himalaya, le métis, encore fort peu connu, que l'on obtient par le croisement du Taureau Yack avec la Vache Zébu. C'est dans la vallée du Setludje que Jacquemont a commencé à voir des *Dzos*, et depuis il a revu ces métis en beaucoup d'autres lieux : on les emploie à la manière des Yacks, et souvent avec eux, au transport de la laine et des autres marchandises. Ces métis sont beaucoup plus grands que la race de Zébus dont ils proviennent. Ils rappellent surtout l'Yack par leur queue très-fournie, bien moins cependant que chez celui-ci, et surtout à poils bien plus grossiers. Les cornes du *Dzo* sont grandes et presque droites, et elles se dirigent en dehors et en avant. Son poil, plus long que celui du Zébu, est invariablement de couleur noire, dans les lieux où Jacquemont l'a d'abord observé. On a vu, au surplus, que la couleur

(1) Voyez encore sur les Chèvres et les Moutons la quatrième partie du *Journal*, tom. II, p. 110 et 400; et la sixième, tom. III, p. 410.

(2) Sixième partie, tom. III, p. 410.

(3) Quatrième partie, tom. II, p. 110.

(4) Troisième partie, tom. I, p. 333.

(5) *Ibid.*, p. 268; et cinquième partie, tom. III, p. 265.

(6) Quatrième partie, tom. II, p. 400.

noire ou noirâtre n'est pas moins constante, dans quelques parties de l'Inde, chez le Zébu lui-même que chez son métis (1).

III. Description de l'Antilope Hazenne, *Antilope Hazenna*, Is. Geoff. (Pl. VI).

C'est, je l'avoue, avec regret que je suis obligé, par la nature de ce travail, de donner dès à présent la description et d'entreprendre la difficile détermination de l'Antilope envoyée par Jacquemont au Muséum de Paris. J'aurais désiré pouvoir ajourner l'étude de ce Ruminant jusqu'à ce que la possession de nouveaux matériaux me mît en mesure d'en donner l'histoire complète. Trois ordres de caractères extérieurs, indépendamment des caractères anatomiques lorsqu'il est possible d'y avoir recours, fournissent d'ordinaire de bons éléments pour la détermination des espèces de Ruminants, savoir, la taille et les proportions, le pelage et la conformation des prolongements frontaux. Or, ici, je puis, il est vrai, m'appuyer sur les caractères de taille et de proportions, et sur les caractères de pelage; mais je ne connais les cornes que par l'examen d'une femelle chez laquelle elles ne sauraient offrir le développement et la forme caractéristique que j'eusse observée chez un mâle.

Cette Antilope avait toutefois trop d'intérêt pour que je pusse me dispenser de lui donner place dans ce volume, spécialement destiné à faire connaître les Collections de notre célèbre et infortuné voyageur. J'ai donc dû me décider à décrire ce Ruminant aussi complétement qu'il peut être en mon pouvoir, et à attendre du temps ou des travaux des autres naturalistes les faits nécessaires pour compléter son histoire.

L'Antilope envoyée par Jacquemont avait été tuée par lui-même dans le Malwa. Voici le passage de son *Journal* (2) dans lequel il raconte cette précieuse capture :

« Les Antilopes sont communes comme dans tout le centre et tout le Nord « de l'Inde. Pour la première fois, près de Tchittour, je réussis à en tuer une; « c'était une femelle adulte dont j'ai conservé la dépouille. Elle appartenait à « l'espèce commune du pays qu'on y appelle *Hazenne*.... Ces animaux ne se « laissent pas approcher. J'en avais tiré très-souvent, mais toujours à d'im- « menses distances, 400 ou 500 pas. J'en comptai 294 pour la distance à laquelle « le hasard me fit toucher celle-ci. »

(1) Voyez, sur le *Dzo*, la quatrième partie du *Journal*, tom. II, p. 212, 345, 370 et 400.
(2) Sixième partie, tom. III, p. 438.

L'Antilope du Malwa, à laquelle je conserve comme nom spécifique son nom de pays (1), appartient au groupe dont la Gazelle est le type le plus connu. Ce groupe, autrefois désigné sous le nom de *Lyricornes* (2), est encore caractérisé, dans la plupart des classifications les plus récentes, par ses cornes en lyre. Telle est en effet la disposition que les prolongements frontaux affectent ordinairement, mais non constamment; et si j'ai rappelé ici ce prétendu caractère, c'est pour dire qu'il existe de nombreuses exceptions, soit spécifiques, soit individuelles. L'*Antilope hazenna* nous en fournit une nouvelle : car, avec des cornes grêles, droites et non véritablement annelées, notre individu présente un système de coloration fort analogue à celui de la Gazelle et des espèces voisines de celle-ci. Sa taille et ses proportions sont aussi les mêmes, en sorte que l'analogie existe sous tous les points de vue, la forme des cornes exceptée : et encore quelques remarques, qui suivront la description, réduiront-elles cette différence au rang d'une simple différence sexuelle ou individuelle.

L'Hazenne diffère en premier lieu des autres Antilopes du groupe des Lyricornes par une nuance différente. La Gazelle, la Corinne, et les autres espèces qui s'en rapprochent, à l'exception du Kével gris de M. Frédéric Cuvier, sont généralement, en dessus, d'un fauve tirant sur le chamois : l'individu de Jacquemont est d'un fauve pur, tirant même plutôt sur le roux que sur le chamois, brillant et comme doré. Cette couleur règne uniformément sur toute l'étendue du dos, le dessus des lombes, et le haut de la croupe. Les flancs, entre les membres antérieurs et postérieurs, sont aussi entièrement fauves, mais non plus de la même nuance. Leur partie supérieure est d'un fauve notablement plus pâle que le dos, et leur partie inférieure d'un fauve un tant soit peu plus foncé que celui-ci. Cette légère différence d'intensité dans la couleur, différence à peine sensible, entre le dos et le bas des flancs, rappelle seule la bande longitudinale noire ou noirâtre qui peint et orne le bas des flancs chez la plupart des Antilopes de ce groupe. Les parties inférieures du corps sont d'un blanc pur, qui tranche nettement au bas des flancs avec le fauve.

Le cou est coloré, supérieurement, d'un fauve un peu plus clair que celui du dos, et latéralement d'un fauve plus clair encore. Le dessous du cou, sur la ligne médiane, est d'un fauve blanchâtre.

Sauf une teinte grisâtre existant sur la ligne médiane immédiatement en arrière de l'implantation des cornes, et le bout du nez qui est blanc, le dessus de la tête est d'un fauve tirant sur le roux en avant, et sur le brun entre les yeux et les cornes. Une bande d'un fauve roussâtre s'étend latéralement sur chaque côté de la tête, de l'œil vers le bout du museau, sans toutefois occuper son extrémité qui est blanche latéralement comme en dessus. Une bande blanche longitudinale commençant de chaque côté au-dessus de l'œil

(1) Ce nom me semble concorder assez heureusement avec les noms des espèces voisines, la Gazelle, la Corinne, etc.

(2) Voyez l'article de G. Cuvier sur la Corinne, dans la *Ménagerie du Muséum national d'histoire naturelle,* par Lacépède, Cuvier et Geoffroy Saint-Hilaire, tom. I, 1804, p. 143.

et se prolongeant jusque près du mufle, sépare le fauve roux de la bande latérale qui vient d'être décrite et celui du chanfrein. Le dessous de l'œil est blanchâtre. La mâchoire inférieure et le dessous de toute la tête sont d'un blanc sale qui se confond en arrière avec le fauve très-clair du dessous du cou. Les oreilles ont leur base revêtue en dehors de poils fauves, courts, mais assez abondants inférieurement, plus courts encore et très-peu abondants dans le reste de l'étendue de la face externe. En dedans il existe des poils blanchâtres disposés par lignes que séparent des intervalles presque totalement nus.

L'épaule est d'un fauve assez foncé en arrière, d'un fauve plus clair en avant. Cette dernière couleur s'étend sur la face externe de l'avant-bras et sur la partie antérieure et externe du canon et des doigts. Les parties internes et postérieures du membre sont blanches, sauf le derrière des doigts qui est d'un fauve très-clair. Il existe au poignet une brosse bien fournie, composée de poils bruns et de poils roux, ceux-ci moins nombreux et moins apparents.

La coloration des membres postérieurs est assez analogue. La cuisse et le haut de la jambe sont d'un fauve assez clair à leur face externe, sauf la partie la plus postérieure de cette face qui est d'un fauve notablement plus foncé. La partie inférieure de la face externe de la jambe, le devant et le dehors du canon et toute la portion digitale sont d'un fauve de plus en plus clair à mesure qu'il descend davantage. Les parties internes et postérieures du membre sont blanchâtres, mais avec une teinte fauve plus prononcée que la région analogue aux membres du devant.

Aux quatre membres, l'espace qui sépare en arrière les deux doigts, est couvert de poils d'un gris roussâtre sale. Une petite brosse brune existe, en avant, immédiatement au-dessus du bord externe de chaque sabot.

La queue est d'un fauve roussâtre à sa base : le reste est couvert de longs poils roussâtres formant pinceau. La queue paraît d'ailleurs d'autant plus noire que le dedans des cuisses étant blanc, forme un fond clair sur lequel se détache le noir des poils de la queue.

Au-devant de l'œil existe une nudité étendue d'abord d'avant en arrière, puis se courbant à angle droit de haut en bas. Je n'ai d'ailleurs pas aperçu de sillon.

Les cornes, égales en longueur à la distance qui sépare les yeux du bout du museau, sont de forme très-simple. Ce sont deux dagues grêles, irrégulièrement coniques, dirigées obliquement en haut et en arrière, et ne présentant qu'une seule courbure, qui même est à peine marquée, et qui a lieu de dedans en dehors. Il résulte de là que, médiocrement écartées à leur implantation sur le crâne, les cornes vont toujours en se rapprochant, et ne sont plus séparées vers leur extrémité que par une très-petite distance (moins d'un centimètre). Elles ne sont point annelées : seulement, tout à fait à la base, il existe quelques saillies et quelques rétrécissements circulaires fort irréguliers, dans lesquels on peut apercevoir quelques vestiges d'anneaux.

Les dimensions sont comme il suit :

Hauteur au garrot	$0^{mèt}$,58
Longueur de la tête	0 ,21
Distance du bas du cou à l'origine de la queue	0 ,57
Longueur de la queue	0 ,17
Longueur des oreilles	0 ,11
Longueur des cornes	0 ,12
Circonférence des cornes prise à la base	0 ,04

Circonférence des cornes prise au milieu de leur longueur	$0^{mèt.}$,03
Distance entre les cornes à la base	0 ,033
Distance entre les cornes à l'extrémité	0 ,008
Hauteur totale du membre antérieur	0 ,04
Longueur du pied antérieur depuis le haut des brosses jusqu'au bas des sabots	0 ,21
Longueur du pied postérieur depuis le haut du calcanéum jusqu'au bas des sabots	0 ,28 (1)

D'après la description qui précède, l'Hazenne est manifestement voisine de l'*A. Bennettii*, rapportée du Décan par le major Sykes, et décrite par lui dans les *Proceedings* de la société zoologique de Londres (2), et dans son intéressant catalogue des Mammifères et Oiseaux du Décan (3).

Cette espèce, dont une femelle a depuis vécu dans les jardins de la société zoologique, et qui y est même devenue pleine (4), est appelée par les Mahrattes *Kalseepee*, c'est-à-dire, *Queue noire*, et par les Anglais, *Goat Antelope*. Dans la caractéristique que donne M. Sykes, les cornes sont dites noires, lyriformes, annelées à la base (5); mais l'auteur remarque expressément que la femelle a les cornes grêles, cylindriques et sans anneaux; c'est-à-dire, à peu près telles qu'on les voit chez notre individu. L'*A. Bennettii* a aussi le dessous blanc; il n'existe point chez elle de bande distincte sur les flancs; et d'après sa coloration générale, aussi bien que d'après la disposition de ses cornes, elle appartient évidemment, comme le remarque M. Sykes, au groupe dont l'*A. dorcas* est le type.

Mais avec toutes ces similitudes, il existe aussi des différences notables de coloration. La couleur générale de l'*A. Bennettii* est le brun roussâtre (*rufescenti-brunneus*); le milieu du chanfrein est noir; et il existe de chaque côté, entre l'angle de l'œil et l'angle de la bouche, une bande noire. C'est donc la même disposition de coloration, mais ce sont d'autres couleurs que chez l'*A. hazenna*.

Le major Sykes, après avoir décrit l'Antilope de Bennett, mentionne en quelques mots, et sans la dénommer, une jeune Antilope du Décan, à cornes cylindriques, pointues, non annelées. L'espèce n'a pu être déterminée à cause du jeune âge de l'individu de M. Sykes; mais le peu de mots que dit ce savant zoologiste suffit pour prouver que cette Antilope s'éloigne beaucoup, par divers caractères, de l'*Hazenne*. Il en est de même des autres Antilopes de l'Inde

(1) Ces dernières mesures, prises sur des parties que la préparation n'a pu faire varier, et celles qui sont relatives aux cornes, peuvent être considérées comme exactes. Les autres ne doivent l'être que comme plus ou moins approximatives.

(2) Part. I, 1830-1831, p. 104.

(3) *A Catalogue of the Mammalia and Birds observed in Dukhun.* Lond. in-8°, 1832.

(4) *Proceedings*, 1833, p. 114.

(5) *Cornubus nigris, lyratis, apicibus lævibus leviter introrsum antrorsumque versis, ad basin ultrà medium annulatis.*

décrites jusqu'à ce jour : l'*A. Bennettii* reste la seule espèce de cette contrée qui se rapproche de l'*A. hazenna.*

En Afrique, au contraire, notre espèce retrouve de très-proches parents. Dans la longue série des Gazelles, des Corinnes, des Kévels de l'Afrique septentrionale et du Sénégal qui font partie des collections zoologiques ou de la ménagerie du Muséum, j'ai trouvé, entre autres, deux individus, l'un mâle, l'autre femelle, très-voisins à plusieurs égards de l'*A. hazenna*, et avec lesquels il importe, par conséquent, de comparer celle-ci avec soin.

L'un de ces individus est un mâle, provenant de l'Algérie, et donné à la ménagerie du Muséum par M. Thiers; l'autre est une femelle née de celui-ci à la ménagerie, et âgée de deux ans. Ces individus sont fort différents par l'état des cornes, mais très-semblables pour le pelage.

Le mâle a les cornes très-longues et manifestement comprimées à leur base, elles ont vingt anneaux, et ne sont lisses que dans le dernier cinquième de leur longueur. D'après ces caractères, on devrait reconnaître en lui le Kével tel qu'il est défini par Buffon et Daubenton (1); mais avec eux coïncident d'autres caractères qui ne sont pas conformes aux descriptions de ces illustres zoologistes, savoir : la courbure presque uniforme des cornes, dont toutefois la pointe revient en avant; leur direction très-inclinée en arrière; leur faible épaisseur à la base, et aussi quelques détails de coloration relatifs aux canons postérieurs.

Quant à la femelle, ses cornes sont très-grêles, ne présentent que quelques traces d'anneaux, se dirigent d'abord en haut, puis directement en arrière, et enfin dans la dernière moitié en arrière et en bas; en sorte que, dans la position ordinaire de la tête, leurs pointes se retrouvent au niveau de leurs bases. Ces cornes ne sont d'ailleurs pas parfaitement symétriques, comme il arrive si souvent chez les animaux nés et élevés hors de la vie sauvage.

J'insiste sur ces faits, non comme propres à fournir des caractères distinctifs par rapport à notre *A. hazenna,* mais au contraire pour montrer, par une preuve analogique de plus, que la gracilité et la courbure presque nulle des cornes chez l'*A. hazenna,* décrite plus haut, est un caractère de sexe et non d'espèce, et que le mâle de l'*A. hazenna*, comme les mâles des *A. kevella*, *A. dorcas*, *A. corinna* et *A. Bennettii*, doit avoir les cornes beaucoup plus grandes, plus

(1) Voyez *Histoire naturelle,* tom. XII. — On peut consulter avec fruit, sur la Gazelle, la Corinne et le Kével, espèces dont la distinction reste douteuse encore, et en général sur les Antilopes, le cinquième volume de *The animal Kingdom* de M. Griffith. L'auteur a inséré, dans ce volume, un résumé des observations faites par M. Hamilton Smith sur les Antilopes, groupe que ce zoologiste a, comme on le sait, étudié avec tant de soin et de persévérance dans les divers musées de l'Europe.

épaisses à leurs bases, et très-vraisemblablement aussi plus ou moins annelées ou plus ou moins lyriformes.

C'est dans la comparaison des caractères de coloration que je dois chercher les différences spécifiques : voici celles qui me paraissent les plus caractéristiques.

La différence de la teinte générale a été plus haut indiquée, et il suffit de la rappeler ici.

La bande roussâtre du milieu du chanfrein est plus étroite chez l'*A. hazenna*, tandis que la bande roussâtre qui s'étend de l'œil au museau, et la bande blanche qui la sépare de la première, sont plus larges, mais aussi moins nettes et moins bien circonscrites. Cette même bande blanche, qui d'ailleurs est seulement d'un blanc sale, s'arrête en avant de l'œil, dont le dessus est d'un fauve clair. Chez nos individus africains, la bande correspondante, qui est d'un blanc pur, se prolonge au-dessus de l'œil et même jusqu'au delà de l'insertion de la corne.

Chez ceux-ci, le bas des flancs présente une large bande brunâtre, et au-dessus une bande claire. On a vu que l'une et l'autre, mais surtout la première, ne sont représentées que par de légères nuances dans la couleur générale chez l'*A. hazenna*, ou du moins dans notre individu; car il se pourrait qu'il y eût à cet égard des variations d'individu à individu.

J'ai noté la coloration gris roussâtre clair de la face postérieure des doigts et de l'intervalle compris entre eux. Cette partie du pied est, chez nos individus africains, d'un brun noir qui tranche avec la couleur très-claire du reste du bas du membre. J'ai trouvé cette même partie noire ou noirâtre chez un grand nombre d'autres Kévels et Gazelles d'Afrique : chez quelques-uns elle est d'un brun sale.

La coloration de l'ensemble des membres offre aussi des différences remarquables. On a vu que les canons, et particulièrement les canons postérieurs, sont en partie blancs, en partie d'un fauve très-clair. Chez nos individus africains, le devant des canons antérieurs, le dehors des canons postérieurs sont, jusqu'aux sabots, d'un fauve qui ne diffère pas ou diffère à peine de la teinte générale du corps; et la face interne des canons postérieurs, au lieu d'être blanche, est plus ou moins fortement teintée de fauve.

La queue est noire dans les deux espèces, mais n'a, chez nos individus africains, qu'un pinceau terminal fort court comparativement à ce qui existe chez l'*Hazenne*. Les poils du bout de la queue, chez celle-ci, dépassent huit centimètres : ils n'en ont que quatre chez nos individus africains.

Tel est l'ensemble des différences que fait apercevoir une comparaison exacte

entre la Gazelle de l'Inde ou l'Hazenne, et les Gazelles et Kévels africains les plus rapprochés de celle-ci. Il reste à y ajouter celles, plus marquées peut-être, que fournira par la suite la comparaison des cornes dans le sexe mâle; et c'est seulement alors que l'espèce pourra être rigoureusement caractérisée et définitivement établie dans la science.

APPENDICE.

OISEAUX.

Le nombre des Oiseaux envoyés au Muséum de Paris par Jacquemont, est beaucoup plus grand que celui des Mammifères dus à ses recherches. Mais l'intérêt qu'une partie d'entre eux eût offert à l'époque où Jacquemont parcourait l'Inde, n'existe plus aujourd'hui. Les Oiseaux de l'Inde ont été en Angleterre le sujet d'une multitude de mémoires spéciaux ou même d'ouvrages étendus; et parmi ceux-ci, il en est un, en particulier, après lequel il ne me reste guère qu'à rendre hommage au zèle de son auteur pour l'ornithologie, et à l'exécution de ses planches aussi fidèles que belles. Je veux parler de la *Centurie d'oiseaux de l'Himalaya* (1), par laquelle mon savant ami M. Gould a préludé, en 1832, à la publication de ses grands ouvrages d'ornithologie et de mammalogie. Les espèces, alors plus ou moins intéressantes, que Jacquemont s'est procurées dans diverses parties de l'Inde, et dont plusieurs, à cette époque, étaient nouvelles, ou très-imparfaitement connues, se trouvent presque toutes décrites et figurées dans la *Centurie* de M. Gould; et je ne puis mieux faire que d'y renvoyer le lecteur.

Deux seulement des Oiseaux de Jacquemont m'ont paru pouvoir être utilement figurés dans cet ouvrage : l'un est un Héron (2) fort célèbre dans l'Orient par l'emploi que l'on fait de ses plumes, et qui a été, de la part de Jacquemont, le sujet de remarques intéressantes; l'autre est le *Phasianus albo-cristatus*. Ce dernier, comme presque tous les autres Oiseaux de Jacquemont, a été figuré par Gould; mais l'individu qui est dû à Jacquemont, porte une livrée assez différente de celle qu'a représentée le célèbre ornithologiste anglais, la huppe étant beaucoup plus développée, et les parties inférieures ne présentant ni la même distribution de couleurs, ni les mêmes nuances (3).

En renonçant à faire ici sur les Oiseaux un travail qui serait nécessairement d'un très-faible intérêt, je ne renonce d'ailleurs pas à compléter, en ce qui concerne cette classe, l'extrait des notes manuscrites que Jacquemont a adressées au Muséum, ou qui sont parvenues après sa mort à cet établissement.

(1) *A Century of birds from the Himalaya mountains*, gr. in-folio; Londres, 1832.
(2) *Ardea Brag*, Is. Geoff. Voyez pages 85 et 86, note.
(3) Voyez, pour le *Phasianus albo-cristatus*, planche VII, et, pour l'*Ardea Brag*, planche VIII.

Parmi ces notes se trouve, et c'est la seule partie qui soit relative à l'ornithologie, un Catalogue d'Oiseaux, mentionnant toutes les espèces recueillies par Jacquemont dans le Cachemir en 1831, avec les noms de pays de la plupart d'entre elles, et quelques autres renseignements plus ou moins intéressants. J'extrais de ce Catalogue tout ce qu'il peut être utile de consigner ici, en ajoutant le nom scientifique de chaque espèce, et en renvoyant, dans des notes, lorsqu'il y a lieu, au *Journal* de Jacquemont.

EXTRAIT

D'UN

CATALOGUE D'OISEAUX DU CACHEMIR,

PAR VICTOR JACQUEMONT (1).

—

N° 1. — *Ordre des Passereaux.*

L'ÉTOURNEAU ORDINAIRE, *Sturnus vulgaris*, LIN.; variété (2).

Nom vulgaire : *Agrou* آگرو.

Mâle. Le bec orangé. Les yeux brun foncé. Les pattes et les tarses d'un jaune rougeâtre clair.

Niche sur les platanes. Commun.

—

N° 5. *Ordre des Gallinacés.*

Le FAISAN A HUPPE BLANCHE, *Phasianus albo-cristatus*, GOULD.

Nom vulgaire : *Jungli Coucour* جنگلی ککور ou *Poule sauvage.*

Mâle. Les pattes, le bec et les yeux brun noirâtre. La joue et les tempes nues, garnies de papilles charnues du plus beau rouge. La huppe portée en arrière.

Le chant est celui du Coq domestique, mais beaucoup moins éclatant.

Assez commun dans les bois autour de Cachemir et sur les pentes indiennes de ses montagnes. Plusieurs poules vivent sous la conduite d'un coq. Il est, comme tous les autres Faisans de l'Himalaya, très-difficile à approcher. On dit sa chair excellente.

(1) On remarquera que les numéros, dans cet Extrait du Catalogue de Jacquemont, ne se suivent pas régulièrement. Il m'a paru inutile de répéter deux ou trois fois les noms des mêmes espèces, ce que Jacquemont a fait quand il s'en est procuré des individus à de grands intervalles. En outre, j'ai dû supprimer les noms de quelques Mammifères intercalés dans ce Catalogue parmi les Oiseaux. Enfin, j'ai omis aussi des indications relatives à des espèces qu'il a été impossible de reconnaître, Jacquemont n'ayant fait que les mentionner sans les décrire, et la correspondance des numéros du Catalogue avec les numéros des étiquettes, n'ayant pas toujours été exactement établie. (*Note de M. Is. Geoffroy Saint-Hilaire.*)

(2) De couleur presque aussi uniforme que le *Sturnus unicolor* de M. de la Marmora, mais ayant les mêmes reflets que le *St. vulgaris.* (*Idem.*)

L'individu de ma collection a été tué près de Kohouta, à 1700 mètres. Il vit exclusivement dans les bois (1).

—

N° 6. *Ordre des Passereaux.*

MARTIN-PÊCHEUR DU BENGAL, *Alcedo bengalensis*, GOULD.

Nom vulgaire à Cachemir : *Kolatountou* کله توتنو.

Il reste à Cachemir toute l'année.
Femelle. Les pieds écarlates, le bec brun noirâtre, rougeâtre à la base. Les yeux bruns.
Pond à terre.
Commun au bord du lac et dans toute la plaine de Cachemir. Je n'y ai pas vu d'autre espèce de ce genre.

—

N° 7. *Ordre des Passereaux.*

L'HIRONDELLE DE CHEMINÉE, *Hirundo rustica*, LIN.

Nom vulgaire : *Katidje* کتیج.

Disparaît dans l'hiver. Pond et niche à Cachemir dans les maisons.
Mâle. Les pattes, le bec et les yeux noirs.

—

N° 10. *Ordre des Passereaux.*

Le CORBEAU ÉCLATANT, *Corvus splendens*, VIEILL.

Nom vulgaire : *Gao* ou *Kao* قاو.

Mâle. Les pieds, le bec et les yeux noirs.
Excessivement commun. Niche sur les arbres.

—

N° 12. *Ordre des Passereaux.*

La MOUCHEROLLE DE PARADIS, *Muscipeta paradisi ; Muscicapa paradisi*, GM.

Un des oiseaux appelés *Boulboul* dans le pays. Celui-ci est nommé *Rangue-Boulboul* رانگ بلبل.

Mâle. Les pattes et le bec d'un bleu céleste. Les paupières du plus magnifique outremer. La huppe légèrement redressée.

(1) On trouve, dans le *Journal*, des détails intéressants sur d'autres Gallinacés, dans plusieurs passages auxquels je dois renvoyer le lecteur.

Le Paon est surtout très-fréquemment mentionné, et Jacquemont fait quelques observations sur ses mœurs. Voyez la Troisième partie, tom. I, p. 436; la Quatrième, tom. II, p. 8 et 10, et la Cinquième, tom. III, p. 7.

Le Coq sauvage est le sujet de quelques remarques consignées dans la Quatrième partie, tom. II, p. 10.

C'est évidemment un Tragopan que décrit Jacquemont dans le même volume, p. 105. Le *Phasianus impeyanus* est mentionné dans le même passage.

Il est de nouveau fait mention de ces deux mêmes oiseaux dans la Cinquième partie, tom. III, p. 238; et du second, *ibid.*, p. 314. (*Note de M. Is. Geoffroy Saint-Hilaire.*)

Femelle. Les pattes bleuâtres; le bec, les lèvres à la commissure des mâchoires, les paupières du plus magnifique outremer. Deux très-longues plumes à la queue. La huppe élégamment relevée.

Vient à Cachemir dans la belle saison pour y pondre sur les arbres. Disparaît en hiver.

Habite les platanes autour de Cachemir. Est assez rare.

—

N° 16. *Ordre des Échassiers.*

La Poule d'eau ordinaire, *Gallinula chloropus*, Lath.

Les pattes vertes; le bas des jambes, qui est nu, nuancé de jaune et d'aurore éclatant dans le mâle. Ces couleurs moins vives dans la femelle. Le bec rouge à sa base, jaune à son extrémité. La plaque du front rouge.

Commun sur le lac de Cachemir.

—

N° 18. *Ordre des Passereaux.*

Le Moineau commun, *Fringilla domestica*, Lin.; variété (1).

Nom vulgaire : *Tsarébotché.*

Le mâle. Les pattes brunes, le bec noir.

La femelle. Les pattes plus claires; le bec d'un brun très-clair en dessus, d'un rose sale en dessous.

Niche sur les arbres dans les jardins, dans la ville et près des villages. Très-familier et très-commun.

—

N° 21. *Ordre des Passereaux.*

La Pie-grièche a dos roux, *Lanius erythronotus; Collurio erythronotus*, Gould.

Nom vulgaire : *Harevâtedji.*

Mâle. Les pattes, le bec et les yeux noirs.
Niche sur les arbres. Émigre en hiver.

—

N° 22. *Ordre des Passereaux.*

Le Loriot ordinaire, *Oriolus glabula*, Lin.; variété (2).

Nom vulgaire : *Pôchenoul* پوشنول.

Mâle. Les pattes noires, le bec rougeâtre.
Niche sur les arbres. Émigre en hiver.

(1) Le mâle a les parties rousses d'un marron un peu plus clair que les individus de notre pays : les plumes du plastron noir sont à peine lisérées de blanc.

La femelle a les teintes généralement plus claires que nos individus. (*Note de M. Is. Geoffroy Saint-Hilaire.*)

(2) Très-semblable à notre Loriot de France, mais avec un peu de noir, non-seulement entre l'œil et le bec, mais aussi derrière l'œil. Cette variété existe non-seulement dans diverses parties de l'Inde, mais aussi en Afrique. (*Idem.*)

N° 27. *Ordre des Palmipèdes.*

Le Grèbe castagneux, *Podiceps minor*, Lath.

Nom vulgaire : *Pind.*

Mâle. Les pattes et le bec noirs; de chaque côté, à sa commissure, une peau nue verdâtre.

Habite les lacs Dol et le Woulleur. Émigre partiellement.

Habile plongeur. Vole à peine.

—

N° 33. *Ordre des Passereaux.*

Le Drongo a longue queue, *Edolius macrocercus ; Dicrurus macrocercus*, Vieill.

Niche sur les arbres, et disparaît, je crois, en hiver.

Les deux grandes plumes de la queue divergent légèrement.

—

N° 36. *Ordre des Passereaux.*

Le Traquet patre, *Saxicola rubicola*, Bechst.

Mâle. Les pattes et le bec brunâtres.

Niche sous les touffes d'herbes, vers 4000 mètres de hauteur. Est commun.

La femelle pond 4 ou 5 œufs rougeâtres, tachetés.

—

N° 48. *Ordre des Échassiers.*

Le Héron Brag, *Ardea Brag*, Is. Geoff. (1).

Noms vulgaires. A Cachemir, *Brag* برگ ; en persan, *Havazil* حواصل. Les Sikes disent *Lomtingue* لمتينگ.

Oiseau célèbre dont la huppe fournit les plumes avec lesquelles se font les aigrettes si chères de Cachemir.

Il niche sur le sommet des platanes, dans quelques lieux habités où on le respecte; mais, posé à terre sur le bord des rivières et sur les pierres du lit desséché des larges torrents, il est très-sauvage.

(1) Cette espèce, que je décris et que je figure ici (planche VIII) pour la première fois, est très-voisine par l'ensemble de ses caractères du Héron cendré ou Héron commun d'Europe. Elle en a la taille et les proportions : la couleur du corps, sauf une différence qui va être expliquée, et celle des ailes et de la queue, sont les mêmes. Les longues plumes effilées du bas du cou sont disposées et colorées de même ; et il en est encore ainsi des longues plumes noires de l'occiput; ressemblance sur laquelle il importe particulièrement d'insister, à cause du prix que les Orientaux mettent, comme on va le voir, à la possession de ces mêmes plumes, si complétement dédaignées chez notre Héron de France, et en réalité si peu remarquables.

Mais, avec cet ensemble de traits communs aux deux espèces, il existe chez le Héron Brag quelques caractères différentiels qui ne permettent pas de le confondre spécifiquement avec le Héron cendré. Tels sont spécialement les suivants :

1° Sauf quelques plumes noires placées en avant, de distance en distance, et par lesquelles la région antérieure est comme tapirée, le cou est blanc. Il l'est en particulier, dans sa partie postérieure, aussi blanche et plus blanche même que les parties antérieures et latérales.

2° Le dessus de la tête n'est blanc que tout à fait en avant; il est noir, par conséquent, dans une étendue notablement plus grande que chez le Héron cendré.

On dit que les deux plumes de son aigrette tombent et se renouvellent deux fois dans l'année. Quelques chasseurs gardent un de ces oiseaux aveuglé ; ils l'attachent près d'un filet sous lequel il attire les autres. Les chasseurs arrachent les deux plumes de la tête aux captifs, et les remettent en liberté. Le prix d'une plume est d'une roupie (2f·,50). Or on en ramasse deux ou trois mille chaque année. Elles sont toutes envoyées à Rendjit-Sing qui distribue en présents les aigrettes que l'on en fait. Il y a quarante plumes dans l'aigrette des Sikes. Les Patans en mettaient jusqu'à cinq cents.

L'œsophage est susceptible d'un énorme renflement. Une humeur horriblement infecte suinte des fosses nasales et des bords du bec.

Le *Brag* vit de poissons et de reptiles. La force de son bec est extrêmement grande.

Les Musulmans mangent cet oiseau; mais le goût de sa chair est exécrable.

Le *Brag* se trouve aussi à Caboul. Il demeure toute l'année en Cachemir.

Je ne l'ai jamais vu qu'au village de Côleganne, où il est commun sur les platanes qui ombragent la tombe d'un Saint musulman, et où on le respecte.

Je n'aperçois pas de différence entre le plumage du mâle et celui de la femelle. Le mâle de ma Collection est plus petit que la femelle; mais il est à peine adulte.

Le nom pendjâbi de l'aigrette faite des plumes de cet oiseau est *Colegui;* le nom persan, *Djirehs*. En cachemirien, *Gounde*.

Les femmes, à Cachemir, au jour de leur mariage, portent sur la tête une aigrette de *Colegui*. Elles la louent pour ce jour-là. Du temps des Afghans, c'était, parmi les hommes, l'ornement exclusif du roi de Caboul (1).

3° Les plumes effilées de la partie postérieure du dos, assurément beaucoup plus élégantes que celles auquelles le caprice et la mode ont donné tant de prix dans l'Inde, sont fines, décomposées, et de couleur ardoisée. On sait que, chez le Héron cendré, les plumes correspondantes sont fines et effilées, mais non décomposées (sauf quelques-unes des plus antérieures). En outre, elles sont chez lui blanches ou blanchâtres. L'ensemble de ces plumes est donc beaucoup plus clair que la nuance générale du plumage chez l'*A. cinerea,* et plus foncé au contraire chez l'*A. Brag*.

4° Le bec de ce dernier est autrement coloré que celui de l'*A. cinerea*. La mandibule supérieure, dont j'ignore d'ailleurs la couleur pendant la vie, est plus foncé que l'inférieure.

Le nom de *Brag*, que j'ai adopté, comme épithète spécifique pour cette espèce, est celui qu'elle porte vulgairement à Cachemir dans l'Inde (voyez le texte ci-dessus).

Il ne sera pas inutile de faire remarquer que l'on considérerait à tort le Héron Brag comme le représentant du Héron cendré dans l'Inde tout entière : ce dernier se retrouve, par exemple, au Bengale, avec tous les caractères qu'il présente dans notre pays. (*Note de M. Is. Geoffroy Saint-Hilaire.*)

(1) J'ai transcrit textuellement ce passage du *Catalogue manuscrit,* quoique Jacquemont en ait lui-même reproduit une partie, presque dans les mêmes termes, dans la Cinquième partie du *Journal,* tom. III, p. 261.

Afin de réunir ici tout ce que Jacquemont a recueilli sur l'*A. Brag*, j'extrais de son *Journal* deux passages qui compléteront les renseignements consignés dans le *Catalogue* (*idem*) :

« La sainteté du lieu fait respecter, par les chasseurs, d'immenses volées de Hérons établis depuis des siècles sur d'antiques platanes qui ombragent la *Zéarotte*, la mosquée, et les environs de ce village (Côléganne). C'est l'oiseau célèbre qui fournit ces plumes si estimées dans l'Inde, pour en faire des aigrettes. Il appartient à la deuxième section de ce genre. Mais, par un caprice étrange de la mode, ce n'est pas des belles aigrettes blanches qu'il porte sur les flancs, qu'on fait usage. Ce qu'on recherche en lui, ce sont deux plumes noires, longues et étroites, qu'il porte sur la tête, parmi une huppe formée d'autres beaucoup moins longues. Cet ornement n'a absolument que sa rareté et sa cherté pour le recommander..... »

« On dit que ces plumes se renouvellent deux fois l'an. Elles se vendent une roupie (2f·,50) chacune ; tantôt plus, et tantôt moins, selon la longueur. Jadis elles étaient soigneusement réservées par le grand Mogol, qui en faisait présent à ses Omrahs; Rendjit ne paraît pas aussi jaloux de leur possession exclusive. Chaque année en produit environ 3,000. Il n'y a, parmi les Sikes, que les grands seigneurs qui les portent au côté du turban, ou des soldats connus par leur extrême bravoure. S'il y a parmi eux quelque chose qui ressemble à nos décorations militaires, c'est le *Colegui*. Les Afghans en étaient bien plus jaloux. Au lieu d'une aigrette, le gouverneur afghan de Cachemir en portait quatre à son bonnet, et toutes d'une grosseur monstrueuse : nul autre que lui, sous peine de mort, ne pouvait s'accorder cette distinction; au lieu que chez les Sikes, un homme du commun qui l'usurperait, ne serait que ridicule. »

N° 50. *Ordre des Rapaces.*

Le Pygargue de Macé, *Haliætus Macei ; Falco Macei,* Cuv.; Tem.

A la tête presque blanche, et plus de blanc encore à la queue que l'individu de ma Collection. Mais il n'y a décidément qu'une espèce.

Très-commun sur les bords du lac de Voulleur. Perche sur les roches d'alentour, et vient le jour au bord des eaux. Il vit exclusivement de poissons (1).

—

Nos 54 et 55. *Ordre des Échassiers.*

Le Jacana a longue queue, *Parra sinensis,* Lath.

Habite sur les bords du lac de Cachemir. Est peu commun.

Des longues pennes de la queue on fait des aigrettes d'un prix très-inférieur à celles de l'*Ardea* mentionné sous le n° 48 (2).

(1) Voyez, sur d'autres Aigles, le *Journal,* Quatrième partie, tom. II, p. 250; et Cinquième partie, tom. III, p. 226. — Des détails intéressants sur des Vautours se trouvent dans la Troisième partie, tom. I, p. 250. (*Note de M. Is. Geoffroy Saint-Hilaire.*)

(2) Je n'ai pu reconnaître, sous aucun des numéros du Catalogue, plusieurs autres oiseaux que Jacquemont a envoyés au Muséum avec les précédents, et qui, par conséquent, devaient, comme eux, venir de Cachemir. Tel est, par exemple, le *Phœnicura leucocephala* de M. Gould.

D'autres oiseaux, de la collection de Jacquemont, faisaient partie d'un autre envoi et ne venaient pas de Cachemir. Le plus rare de ceux-ci est le *Dendrocitta leucogastra* de M. Gould. (*Idem.*)

EXPLICATION DES PLANCHES

DE

MAMMIFÈRES ET D'OISEAUX.

PLANCHE I.

Le Tigre royal, très-jeune âge.

Réduit aux deux cinquièmes de la grandeur naturelle.

PLANCHE II.

Le Chat de Jacquemont, *Felis Jacquemontii*, Is. Geoff.

Réduit au tiers de la grandeur naturelle.

PLANCHE III.

Crânes du Chat chaus, du Chat botté et du Chat de Jacquemont.

De grandeur naturelle.

Figure I. Crâne du *Chat chaus*, d'après l'individu rapporté d'Égypte par M. Geoffroy Saint-Hilaire père, et décrit dans le texte, pages 46 et suivantes.

a. L'ensemble du crâne, vu en dessus.

b. Le contour de l'orbite gauche.

c. Seconde molaire inférieure, du côté gauche, vue par la face externe.

Figure II. Crâne du *Chat botté*, d'après un individu rapporté de l'Inde par M. Dussumier.

a, b. Comme ci-dessus.

Figure III. Crâne du *Chat de Jacquemont*, d'après l'individu envoyé par Jacquemont, et décrit dans le texte, page 58 et suivantes.

a, b, c. Comme ci-dessus.

PLANCHE IV.

Le Ptéromys simple, *Pteromys inornatus*, Is. Geoff.

Réduit aux deux tiers de la grandeur naturelle.

PLANCHE V.

La Marmotte a longue queue, *Arctomys caudatus*, V. Jacq.

Réduite à moitié de la grandeur naturelle.

PLANCHE VI.

L'Antilope Hazenne, *Antilope Hazenna*, Is. Geoff.

Réduite au cinquième de la grandeur naturelle. D'après un individu femelle.

PLANCHE VII.

Le Faisan a huppe blanche, *Phasianus albo-cristatus*, Gould.

Réduit aux deux cinquièmes de la grandeur naturelle.

PLANCHE VIII.

Le Héron Brag, *Ardea Brag*, Is. Geoff.

Réduit au quart de la grandeur naturelle.

INDEX

DES GENRES ET ESPÈCES DES MAMMIFÈRES ET D'OISEAUX, DÉCRITS OU INDIQUÉS DANS CE TRAVAIL.

MAMMIFÈRES.

	Pages.
Antilope, *Antilope*, Lin.	72, 74
A. Gazelle, *A. dorcas*, Lin.	74, 79
A. Hazenne, *A. hazenna*, Is. Geoff.	74
Bœuf, *Bos*, Lin.	73
Cercocèbe, *Cercocebus*, Geoff. S. H.	32
Cercopithèque, *Cercopithecus*, Erxleb.	32
C. gris-blanc, *C. albo-cinereus*, Desmar. (espèce nominale)	21
Chameau, *Camelus*, Lin.	71
Chat, *Felis*, Lin.	34-61
C. botté, *F. caligata*, Temm.	94
C. de Cafrerie, *F. cafra*, Desmar.	53
C. chaus, *F. chaus*, Guldenst.	45
C. ganté, *F. maniculata*, Rupp.; Temm.	55
C. de Jacquemont, *F. Jacquemontii*, Is. Geoff.	58
C. libyque, *F. libyca*, Oliv.; Is. Geoff.	56
Cheval, *Equus*, Lin	70
Chèvre, *Capra*, Lin.	72
Colobe, *Colobus*, Illig.	32
Dzo (métis du taureau Yack et de la vache Zébu)	73
Éléphant des Indes, *Elephas indicus*,	70
Gibbon, *Hylobates*, Illig.	5-16
G. agile, *H. agilis*, Fr. Cuv.	6
G. cendré, *H. leuciscus*, Kuhl.	5
G. Choromande, *H. Choromandus*, Ogilb.	9
G. concolore, *H. concolor*, Harl.	8
G. entelloïde, *H. entelloïdes*, Is. Geoff.	7 et 13
G. fossile (prétendu)	9
G. Hoolock, *H. Hoolock*, Harl.	8
G. aux mains blanches, *H. albimanus*, Is. Geoff.	7
G. à menton blanc, *H. leucogenys*, Ogilb.	9
G. de Muller, *H. Mulleri*, Mart. (?)	8
G. de Raffles, *H. Rafflei*, Geoff. S. H.	6
G. syndactyle, *H. syndactylus*, Fr. Cuv.	9
Guépard, *Cynailurus*, Wagl.; *Guepardus*, Duv.	35, 38
Hyène, *Hyæna*, Storr.	33
Lagomys de Royle, *Lagomys Roylii*, Ogil.	62
Lion, *Leo*, Leach (genre non admis)	35
Lynx, *Lynx*, Rafin.; *lyncus*, Gr.; *lynchus*, Jard.	36, 39
Marmotte à longue queue, *Arctomys caudatus*, V. Jacq.	66
M. noire, *A. niger*, Is. Geoff.	67
Miopithèque, *Miopithecus*, Is. Geoff.	32
Mouton, *Ovis*, Lin.	72
Musc, *Moschus*, Lin.	71
Nasique, *Nasalis*, Geoff. S. H.	27, 32
Orang bicolore, *Pithecus bicolor*, Is. Geoff.	32
O. outan, *P. satyrus*, Latr.	32
Ours, *Ursus*, Lin.	33
Presbytis, *Presbytis*, Eschsch.	11, 29
Ptéromys élégant, *Pteromys elegans*, Temm.	65
Pt. magnifique, *Pt. magnificus*, Hodgs.	65
Pt. simple, *Pt. inornatus*, Is. Geoff.	65
Puma, *Puma*, Jard. (genre non admis)	35
Rhinocéros des Indes, *Rhinoceros indicus*, G. Cuv.	69
Semnopithèque, *Semnopithecus*, Fr. Cuv.	16-32
S. à capuchon, *S. cucullatus*, Is. Geoff.	19
S. Douc, *S. nemæus*, Fr. Cuv.	29
S. Dussumier, *S. Dussumieri*, Is. Geoff.	17
S. Entelle, *S. Entellus*, Fr. Cuv.	25
S. à huppe noire, *S. melalophos*, Fr. Cuv.	25, 31

INDEX.

MAMMIFÈRES.

	Pages.
Semnopithèque aux mains jaunes, *S. flavimanus*, Is. Geoff.	24
S. mitré, *S. mitratus*, S. Mull. et Schleg.	29
Semnopithèque Soulili, *S. fulvo-griseus*, Desmoul. (espèce nominale).	21
Tigre, *Tigris*, Is. Geoff.	40
Tigre royal, jeune âge	41

OISEAUX.

	Pages.
Corbeau éclatant, *Corvus splendens*, Vieill.	83
Drongo à longue queue, *Dicrurus macrocercus*, Vieill.	85
Étourneau ordinaire, *Sturnus vulgaris*, Lin.	82
Faisan à huppe blanche, *Phasianus albo-cristatus*, Gould.	82
Grèbe castagneux, *Podiceps minor*, Lath.	85
Héron Brag, *Ardea Brag*, Is. Geoff.	85
Hirondelle de cheminée, *Hirundo rustica*, Lin.	83
Jacana à longue queue, *Parra sinensis*, Lath.	86
Loriot ordinaire, *Oriolus galbula*, Lin.	84
Martin-pêcheur du Bengale, *Alcedo bengalensis*, Gould.	83
Moineau commun, *Fringilla domestica*, Lin.	84
Moucherolle de Paradis, *Muscicapa paradisi*, Gm.	83
Pie-grièche à dos roux, *Collurio erythronotus*, Gould.	84
Poule d'eau ordinaire, *Gallinula chloropus*, Lath.	84
Pygargue de Macé, *Falco Macei*, Cuv.; Tem.	86
Traquet pâtre, *Saxicola rubicola*, Bechst.	85

ERRATUM.

Page 37, les lignes 6 et 7 ont été transposées.

Werner del. Annedouche sc.

Voyage de V. Jacquemont.

TIGRE ROYAL, *très jeune âge.*

N. Rémond. imp

Werner del. Annedouche sc.

Voyage de C. Jacquemont

CHAT DE JACQUEMONT, *Felis Jacquemontii*, Is. Geoff.

Bienvenu imp.

Fig. II. a.

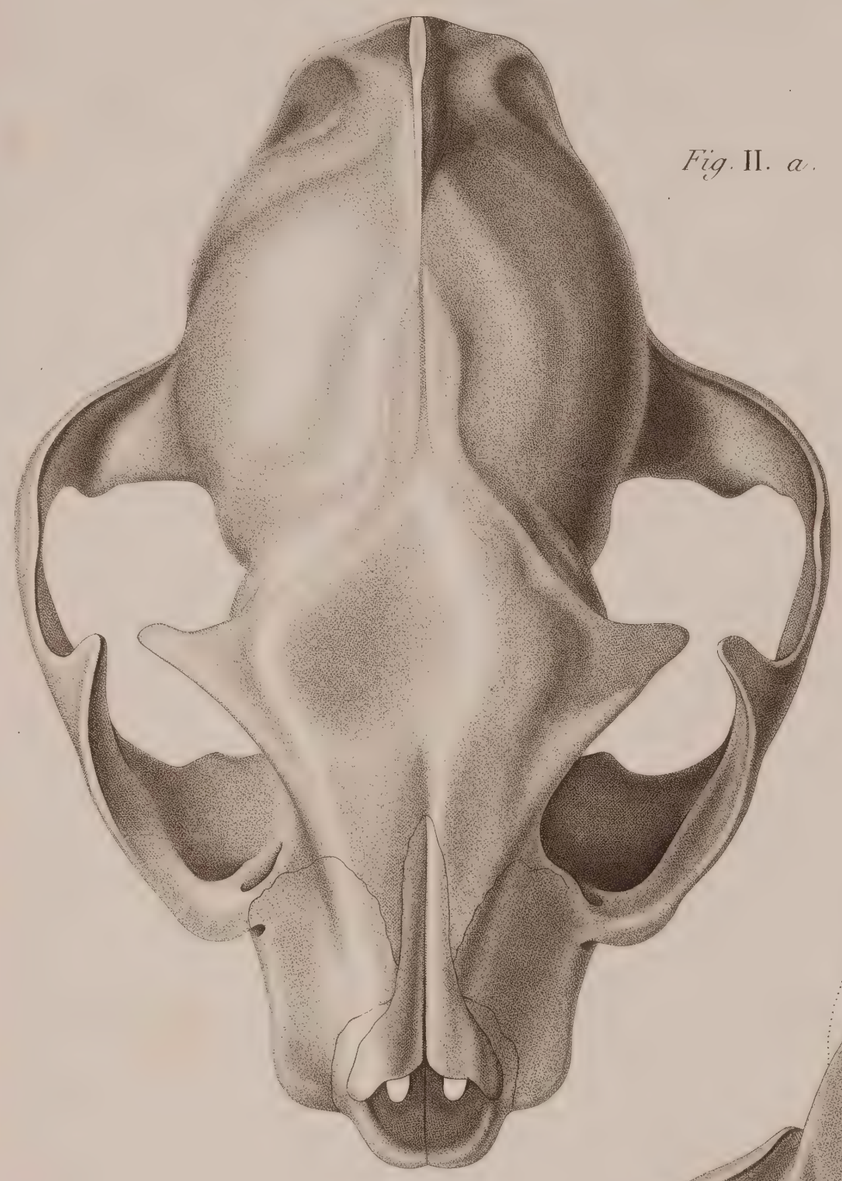

Fig. III. a.

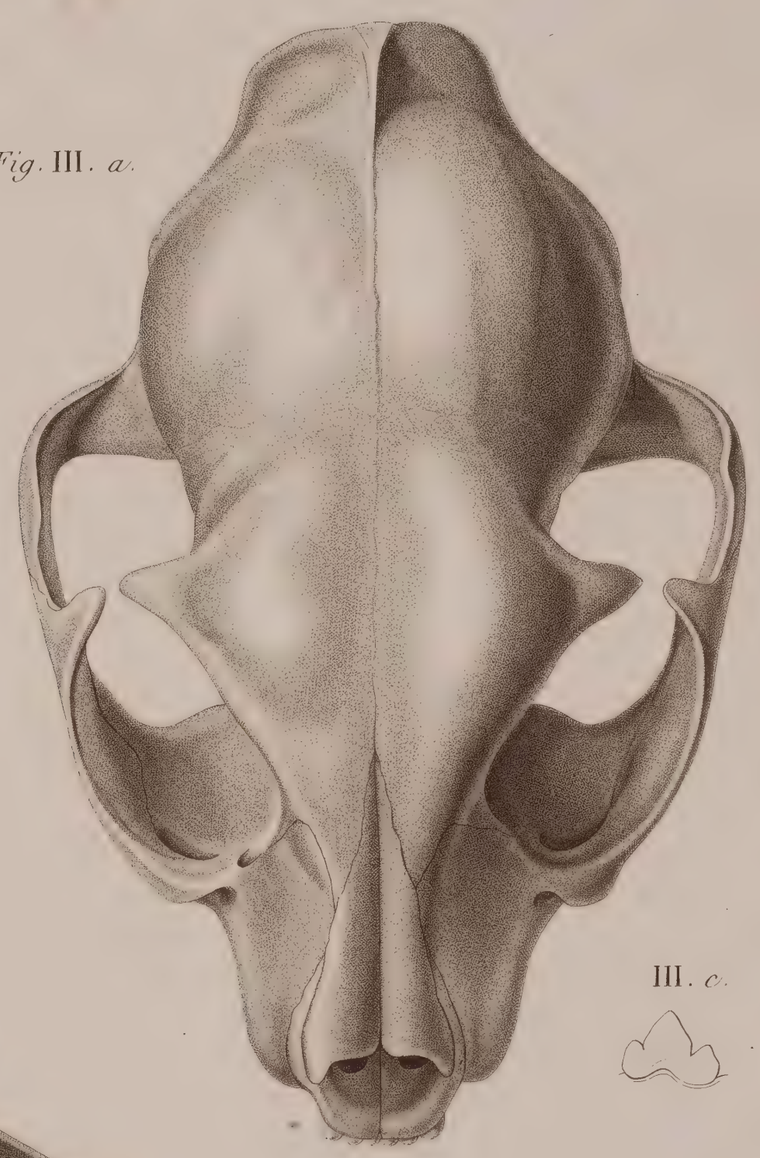

Fig. I. a.

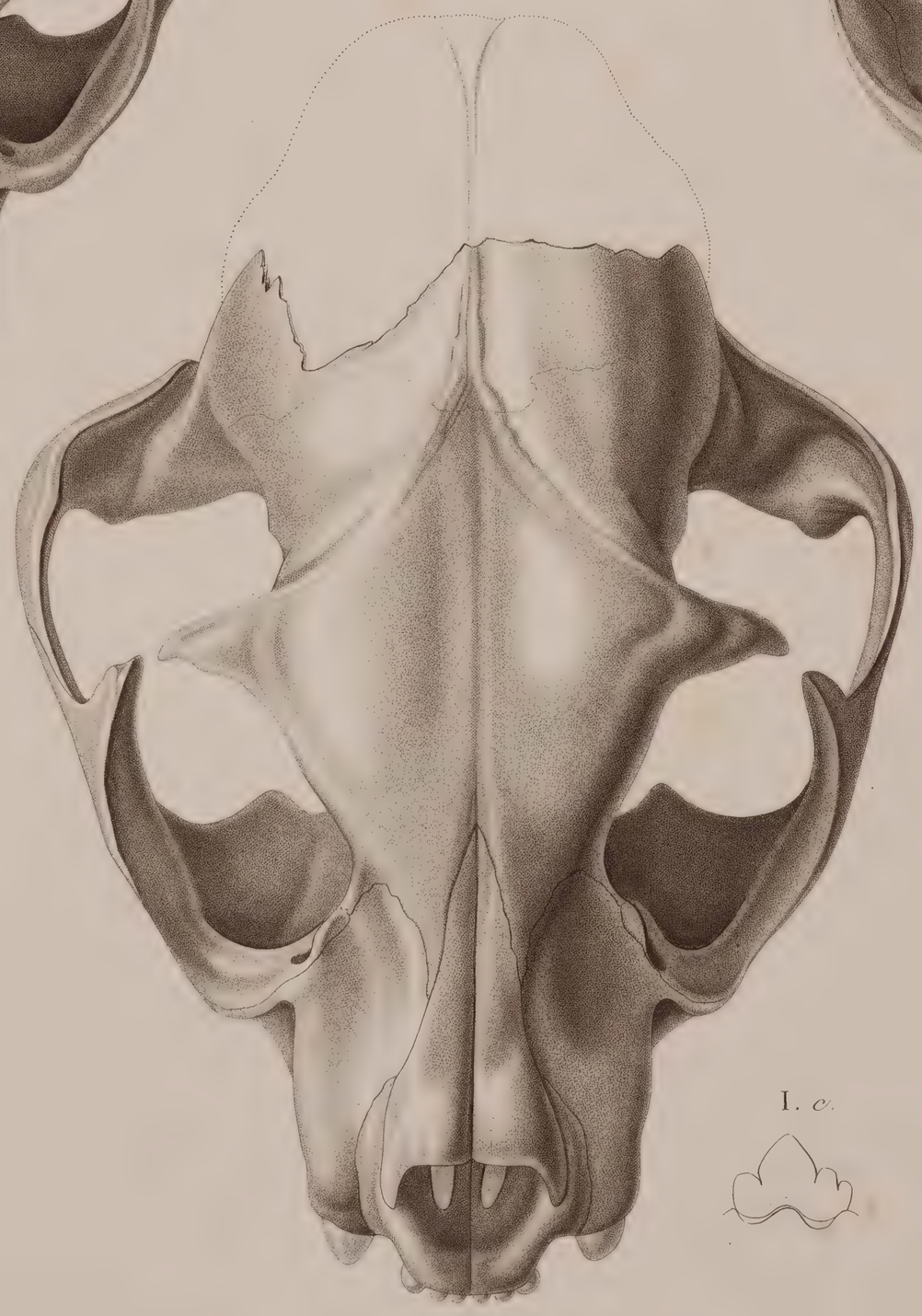

III. c.

II. b.

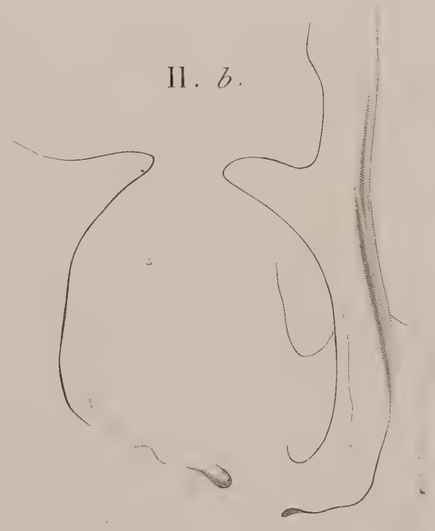

I. c.

III. b.

I. b.

Werner del. Sébin sc. Voyage de V. Jacquemont.

CRÂNES DE CHATS.

Fig. I. CHAT CHAUS. II. CHAT BOTTÉ. III. CHAT DE JACQUEMONT.

De grandeur naturelle.

N. Rémond imp.

2/3 de gr nat

Werner del. Annedouche sc.

Voyage de V.n Jacquemont.

LE PTEROMYS SIMPLE, *pteromys inornatus*, Is. Geoff.

Bienvenu imp.

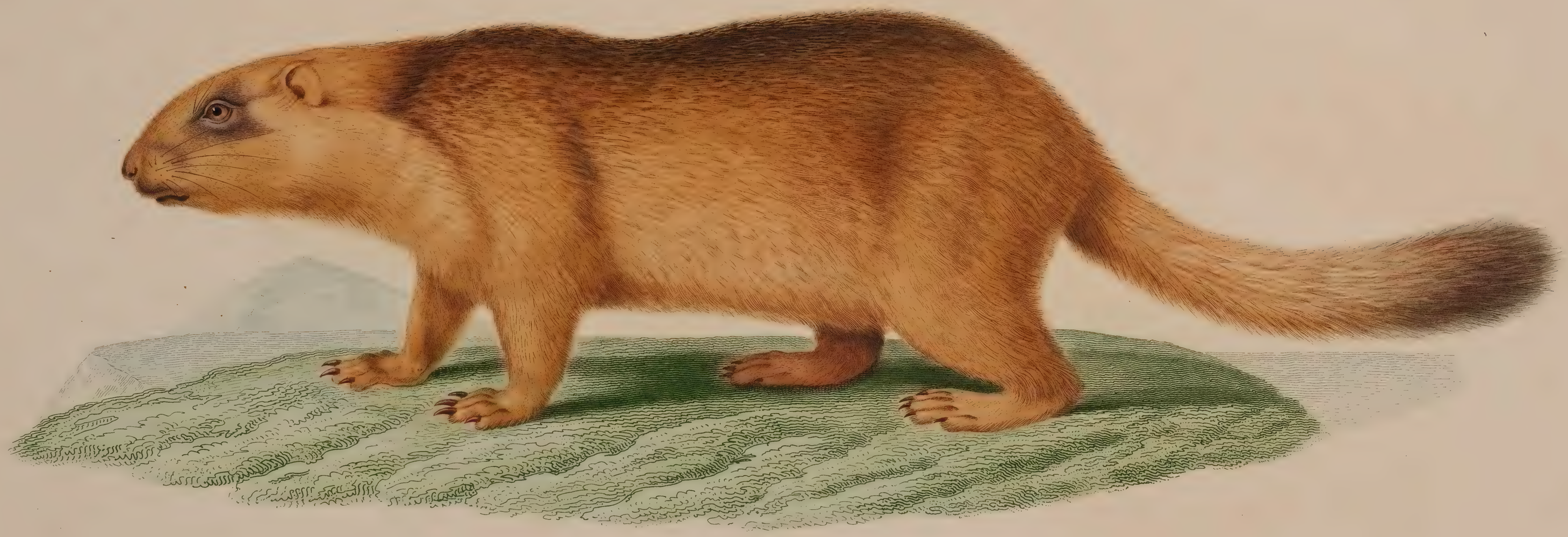

1/2 de grand. nat.

Werner del. Annedouche sc. *Voyage de V. Jacquemont.*

LA MARMOTTE A LONGUE QUEUE, *Arctomys caudatus*, *V. Jacq.*

Bienvenu. imp.

Werner, del. — Annedouche, sc.

Voyage de V. Jacquemont.

ANTILOPE HAZENNE, *Antilope Hazenna*, Is. Geoff.

Bienvenu imp.

2/5 de grandeur nat.

A. Prévot del. Guyard sc.

Voyage de C. Jacquemont.

LE FAISAN À HUPPE BLANCHE, *Phasianus albo-cristatus*, Cantl.

Bienvenu imp.

1/4 de grand. nat.

A. Prévost del. Guyard sc. Voyage de V. Jacquemont.

LE HÉRON BRAG, *Ardea brag.* Is. Geoff.

Bienvenu, imp.